

Projet de Territoire  
pour la Gestion de l'Eau  
Cance et affluents directs du Rhône



## TABLE DES MATIERES

1.	LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU.....	4
A.	LE CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
1)	La réglementation Européenne.....	4
2)	La réglementation Nationale.....	5
a)	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.....	5
b)	Le Code de l'Environnement.....	7
c)	Les décrets et les circulaires.....	8
d)	Les arrêtés cadre sécheresse.....	9
e)	Autres lois et directives liées à l'eau.....	12
B.	LES ACTEURS DE LA GESTION QUANTITATIVE SUR NOTRE TERRITOIRE.....	13
1)	Les services déconcentrés de l'Etat.....	13
2)	Le Syndicat des Trois Rivières.....	14
3)	Les ASA.....	15
C.	LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU.....	17
1)	Cadre.....	17
2)	Méthodologie.....	18
a)	L'étude d'Estimation des Volumes Maximums Prélevables (EVMP).....	18
b)	La phase de concertation.....	18
c)	La phase de recueil des actions.....	20
d)	La communication autour du processus d'élaboration.....	20
2.	LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES.....	22
A.	Caractéristiques géographiques et administratives.....	22
B.	Caractéristiques climatiques, géologiques et hydrographiques.....	24
1)	Situation climatique.....	24
2)	Situation géologique et hydrogéologique.....	26
3)	Occupation des sols.....	28
4)	Situation hydrographique.....	30
a)	Le bassin de la Cance et son affluent Déôme/Deûme.....	30
b)	Les affluents directs du Rhône.....	31
c)	Les zones humides.....	34
d)	Le suivi quantitatif à l'échelle du territoire.....	37
e)	Sectorisation du territoire pour l'étude EVMP.....	38
C.	ETAT DES LIEUX DES USAGES DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE.....	40
1)	L'usage Alimentation en Eau Potable.....	41
a)	Nature et origine des prélèvements.....	41

b)	Les gestionnaires AEP.....	41
c)	Les prélèvements AEP .....	44
d)	Pistes d'évolutions pour l'usage AEP.....	44
2)	L'usage Agricole.....	46
a)	L'irrigation.....	47
b)	L'abreuvement.....	49
c)	Pistes d'évolutions des pratiques agricoles .....	50
3)	L'usage industriel.....	51
a)	Etat des lieux.....	51
b)	Les prélèvements industriels .....	52
c)	Pistes d'évolution pour l'usage industriel.....	54
4)	L'usage domestique.....	55
a)	Etat des lieux des usages.....	55
b)	Les prélèvements liés à l'usage domestique .....	57
c)	Pistes d'évolutions pour l'usage domestique.....	58
5)	L'arrosage des espaces de loisirs privés .....	58
6)	Les usages communaux.....	60
7)	Les prélèvements dans les barrages et les retenues.....	62
D.	Etat des lieux des volumes prélevés sur le territoire .....	66
1)	Bilan des prélèvements suite à l'étude EVMP.....	67
2)	Bilan des prélèvements 2016-2017.....	68
a)	Cance et Deûme.....	69
b)	Affluents du Rhône .....	71
c)	Sur l'ensemble du territoire .....	73
3)	L'amélioration des connaissances depuis 2009 .....	74
3.	LES OBJECTIFS QUANTITATIFS SUR LE TERRITOIRE .....	76
A.	Les volumes prélevables.....	76
B.	Les Débits Biologiques (DB) et Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) .....	80
C.	La notification préfectorale suite à l'étude EVMP.....	82
4.	LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PTGE .....	83
A.	Axes stratégiques du PTGE .....	83
B.	Le plan d'actions .....	90
5.	SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	111
A.	Suivi de l'état quantitatif de la ressource .....	111
B.	Coordination et suivi du PTGE.....	111
C.	Bilan et évaluation du PTGE .....	113

## 1. LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

### A. LE CADRE REGLEMENTAIRE

#### 1) La réglementation Européenne

**La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60)** fixe la politique européenne de l'eau. Elle est transposée en droit français par la loi de 2006 (LEMA). Elle fixe le cadre d'une gestion et d'une protection des masses d'eau à l'échelle du continent européen. Son objectif est d'atteindre le « bon état » écologique et chimique des masses d'eau superficielles, ainsi qu'un « bon état » quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines.

Les différents objectifs de la DCE sont les suivants :

- La non-dégradation des eaux superficielles et souterraines.
- Le bon état des masses d'eau.
- La réduction des pollutions induites par des substances prioritaires.
- Le respect d'objectifs dans les zones protégées.

**Pour les eaux superficielles**, la DCE définit un bon état chimique et un bon état écologique, mais pas directement de bon état quantitatif. Les aspects quantitatifs sont liés à la qualité physico-chimique de l'eau et hydromorphologique des milieux, et sont donc considérés dans l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

**Pour les eaux souterraines**, l'objectif est d'atteindre un bon état quantitatif, un équilibre entre les prélèvements et le renouvellement de la ressource. L'aspect écologique est directement lié à la préservation des écosystèmes puisqu'ils dépendent de l'alimentation en eau des nappes.

La DCE implique d'établir un diagnostic de l'état des masses d'eau, un plan de gestion, un programme de mesures et de surveillance. Sa mise en œuvre s'effectue selon un cycle de 6 ans, les premières échéances datent de 2015, des reports d'échéances étaient possibles pour 2021 et 2027.

En France, la programmation des objectifs se concrétise à travers le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de son programme de mesures qui l'accompagne.

## 2) La réglementation Nationale

### a) Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**, définit la politique à mener pour stopper la détérioration des milieux aquatiques et atteindre le bon état de toutes les masses d'eaux. Il fixe les grandes orientations pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

**Le SDAGE constitue un cadre juridique** dans le sens où il est opposable à certaines décisions de l'administration. Tout projet ou document de gestion doit être compatible avec le SDAGE.

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières se situe sur le bassin Rhône-Méditerranée, le SDAGE et le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée ont été élaborés par le comité de bassin Rhône-Méditerranée et le Préfet coordonnateur de bassin, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SDAGE est révisé tous les 6 ans, le dernier s'établit sur la période 2022-2027, il est entré en vigueur le 18/03/2022.

Le SDAGE est articulé autour de 9 orientations fondamentales :

**OF0 : S'adapter aux effets du changement climatique.**

OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.

OF2 : Concrétiser la mise en œuvre de non dégradation des milieux aquatiques.

OF3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau.

OF4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.

OF5 : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.

OF6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.

**OF7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.**

OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

L'un des objectifs prioritaires du SDAGE est la résorption des déséquilibres quantitatifs en vue d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. Cet objectif est repris dans deux des Orientations Fondamentales :

- **OF0 « S'adapter aux effets du changement climatique »**
- **OF7 « Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ».**

Les masses d'eaux souterraines et sous bassins nécessitant des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont identifiés dans les cartes du SDAGE :

- o **La carte 7B** identifie notamment le territoire du Syndicat des Trois Rivières comme sous bassin sur lequel des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire afin de résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état.
- o **Sur la carte 0B**, le territoire du Syndicat des Trois Rivières est identifié comme « vulnérable (vulnérabilité forte) » face au changement climatique sur l'enjeu disponibilité en eau, cela nécessitant donc la mise en place d'actions d'adaptation au changement climatique.

Aussi, pour atteindre l'équilibre quantitatif et anticiper le changement climatique, il est essentiel de maintenir ou renforcer la dynamique de mobilisation mise en place dans le cadre de l'élaboration des études d'Evaluation des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) puis des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

**La disposition 7-01** prévoit donc la **mise en œuvre de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) ou de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** établi sur la base de la méthodologie développée dans l'étude d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG). La mise en œuvre de PGRE dans le cadre de la disposition 7-01 doit également **concourir à l'adaptation au changement climatique** dans le cadre de la **disposition 0-01**.

**A noter, la valeur stratégique de référence** pour le secteur du Syndicat des Trois Rivières est inscrite dans le TABLEAU 7-C du SDAGE 2022-2027 (Annexe 1) qui correspond à celle de la station n°50 de la Cance à Sarras. Les Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) et le Débit de Crise (DCR) sont les suivants :

- DOE : 0,29 m<sup>3</sup>/s.
- DCR : 0,07 m<sup>3</sup>/s.

Les valeurs des Débits d'Objectifs d'Étiage (DOE)<sup>1</sup> et de crise (DCR)<sup>2</sup> ainsi que les niveaux piézométriques d'alerte et de crise associés aux points stratégiques de référence sont déterminés sur la base des résultats des études EVPG menées sur les masses d'eau nécessitant des actions de résorption des déséquilibres ou de préservation des équilibres identifiés par les cartes de la disposition 7.

### b) Le Code de l'Environnement

L'article L.211-1 du Code de l'Environnement précise vis-à-vis de la ressource en eau et de l'équilibre quantitatif :

I : « Les dispositions des chapitres I<sup>er</sup> à VII du présent titre (« Eau et milieux aquatiques ») ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. »

Le point 6 précise que cette gestion équilibrée vise notamment à assurer la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

II : « La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- i. De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole.
- ii. De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.
- iii. De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées. »

---

<sup>1</sup> Le Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10.

<sup>2</sup> Le Débit de Crise (DCR) correspond à la valeur de débit d'étiage au-dessous de laquelle l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, ainsi que la survie des espèces présentes dans le milieu, sont mises en péril.

Les PGRE ou PTGE visent à optimiser le partage de la ressource à l'échelle du sous bassin ou de la masse d'eau souterraine, pour en assurer une gestion équilibrée et durable au sens de l'article L.211-1 du code de l'environnement.

### c) Les décrets et les circulaires

La gestion quantitative s'inscrit dans un cadre réglementaire national et européen. Des décrets et circulaires peuvent être organisés selon plusieurs objectifs :

#### - La Gestion durable de la ressource et des prélèvements.

**La Circulaire du 30 juin 2008** relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation.

**La Circulaire du 3 août 2010** relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et de gestion collective des prélèvements d'irrigation dans les bassins où l'écart entre le volume prélevé et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30%.

Ces circulaires visent à mettre en place une gestion durable des prélèvements en :

- 1/** Identifiant les bassins en déséquilibre quantitatif afin de réviser le cas échéant la liste des Zones de Répartition des Eaux (ZRE).
- 2/** Déterminant les volumes maximums prélevables garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, dans le respect des DOE et de la Piézométrie d'Objectif d'Etiage (POE)<sup>3</sup>.
- 3/** Définissant un programme d'autorisations de prélèvements de manière à atteindre les volumes prélevables.
- 4/** Créant des organismes uniques de gestion collective dédiés à l'usage agricole (OUGC).

---

<sup>3</sup> La Piézométrie d'Objectif d'Etiage (POE) est la cote de la nappe au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence « normale » des usages et le bon fonctionnement quantitatif de la ressource en eau.

- **La Gestion des crises suite aux situations climatiques exceptionnelles.**

**L’Instruction du 16 mai 2023** relative à la gestion de la sécheresse.

**Le Décret n° 2021-795 du 23 juin 2021** relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse.

**Le Décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022** relatif à la gestion quantitative de la ressource en dehors de la période de basses eaux.

#### **d) Les arrêtés cadre sécheresse**

L’État a pour charge la police de l’eau. Il est en particulier responsable de la gestion des périodes de crise par la publication des arrêtés de restriction des usages de l’eau et de leur bonne application.

Un « arrêté cadre » décrit la procédure de gestion de crise basée sur le croisement de plusieurs critères, dont l’atteinte de valeurs guides en eaux superficielles et l’application de restrictions temporaires à travers des « arrêtés sécheresse ».

L’État assure le respect des prescriptions des arrêtés sécheresse.

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières, étant situé sur le département de l’Ardèche et de la Loire, il existe un arrêté cadre sécheresse pour chacun de ces départements sur le territoire.

L’arrêté cadre sécheresse de l’**Ardèche** n° 07-2023-06-06-00002 :

- Comporte également 4 niveaux d’alerte.
- Ces niveaux sont activés si la valeur seuil du point de référence est franchie à la baisse pendant au moins **5 jours consécutifs**.

L’arrêté cadre sécheresse actuel de la **Loire** n° DT-23-0301 :

- Comporte 4 niveaux d’alerte.
- Ces niveaux sont activés si la valeur seuil du point de référence est franchie à la baisse pendant au moins **5 jours consécutifs**.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Comme précisé précédemment, la station de référence pour le territoire du Syndicat des Trois Rivières est celle de la Cance à Sarras (station n°50) pour l'arrêté cadre sécheresse du département de l'Ardèche. Cette station n'est toutefois pas totalement représentative des débits observés sur le territoire en période de sécheresse. Aussi, le Syndicat des Trois Rivières informe régulièrement les Directions Départementales des Territoire (DDT) de l'Ardèche et de la Loire de la situation des cours d'eau avec ses propres données afin d'alerter sur l'état des milieux aquatiques et de contribuer à la prise de mesures.

Dans le cadre de l'élaboration de ce Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), une réflexion doit être menée sur la pertinence de la localisation des points de référence et des valeurs guides associées qui permettent le déclenchement des mesures de restriction.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

NIVEAUX D'ALERTE	Description du niveau de situation	Seuil cours d'eau	Exemple de mesures de gestion mises en place sur l'ARDECHE et la LOIRE	
			Département de l'ARDECHE	DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
Niveau 1 - Situation de vigilance	Niveau d'alimentation des cours d'eau où tous les usages sont satisfaits sans préjudice pour le milieu mais à partir duquel la situation est susceptible de s'aggraver.		Communication générale et sensibilisation sur l'aggravation de la situation de sécheresse, avec incitation aux économies d'eau.	
Niveau 2 - Situation d'alerte	Niveau d'alimentation des cours d'eau en dessous duquel la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans des conditions satisfaisantes.	Débit moyen journalier mesuré de 20% du module (DOE)	<b>Usage Agricole</b>	L'arrosage est soumis à des restrictions horaires en fonction du type de culture et du matériel d'irrigation utilisé. Pas de limitation pour l'abreuvement des animaux sauf arrêté spécifique (sous réserve de l'absence d'impact sur le milieu).
			<b>Usage Industriel</b>	Réduction de 25% de la consommation moyenne hebdomadaire. Les ICPE, si APC, les dispositions spécifiques prévues dans leurs autorisations administratives prévalent sur le présent arrêté. Les opérations exceptionnelles fortement consommatrices d'eau doivent être reportées.
			<b>Usage domestique</b>	L'arrosage des pelouses/massifs/potagers est soumis à restrictions horaires. L'arrosage des terrains de sport est interdit, sauf pour usage compétition, soumis à restrictions horaires ; Le remplissage des piscines privées est interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions. Sensibilisation accrue des pêcheurs à l'état des populations piscicoles.
			<b>Usage Agricole</b>	L'arrosage sous serre est autorisé sur une certaine plage horaire. L'irrigation depuis les béaliers et canaux est interdite. Selon le matériel d'irrigation, des tours d'eau ou des plages horaires sont définies. L'abreuvement des animaux n'est pas concerné par les restrictions.
Niveau 3 - Situation d'alerte renforcée	Niveau d'alimentation des cours d'eau en dessous duquel la coexistence de tous les usages et du bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés.	Débit moyen journalier mesuré de 10% du module (Débit de CRISE du SDAGE)	<b>Usage Industriel</b>	Réduction de 50% de la consommation moyenne hebdomadaire. Les ICPE, si APC, les dispositions spécifiques prévues dans leurs autorisations administratives prévalent sur le présent arrêté. Les opérations exceptionnelles fortement consommatrices d'eau doivent être reportées.
			<b>Usage domestique</b>	L'arrosage des pelouse et des massifs est interdit. L'arrosage des terrains de sport est interdit, sauf terrain de compétition engazonné qui est soumis à restrictions horaires. L'arrosage des jardins potager est soumis à restrictions horaires. Le remplissage des piscines privées est interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions. Sensibilisation accrue des pêcheurs à l'état des populations piscicoles.
			<b>Usage Agricole</b>	Interdiction de tout prélèvement exceptés pour l'abreuvement des bêtes. Les béaliers et canaux doivent être maintenus fermés.
			<b>Usage Industriel</b>	Les ICPE appliquent les prescriptions fixées dans leur arrêté d'autorisation. Les ICPE (sans arrêtés) ont l'interdiction de prélever dans le milieu et sur le réseau AEP. Pas de restrictions pour les ICPE ayant mis en place un PSH (Plan de Sobriété Hydrique) et ayant une consommation réduite au minimum.
Niveau 4 - Situation de crise	Niveau d'alimentation des cours d'eau où l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est compromise, où tous les usages de l'eau ne sont pas satisfaits, et où le milieu aquatique est fortement affecté.	Débit moyen journalier mesuré de 2,5% du module.	<b>Usage domestique</b>	L'arrosage public est interdit (pelouses, terrains de sports, etc.). L'arrosage des potagers est soumis à restrictions horaires, en limitant l'usage à l'arrosoir au pied des plants. Le remplissage des piscines privées est interdit. L'arrosage des terrains de sport est interdit, sauf terrain de compétition engazonné qui est soumis à restrictions horaires.
			<b>Usage Agricole</b>	Interdiction de tout prélèvement pour des usages non prioritaires. Interdiction de tout prélèvement pour l'usage agricole excepté pour les cultures maraichères sur plages horaires et jours définis. L'abreuvement des animaux n'est pas concerné par les restrictions. Les dispositifs de prélèvement sont à déconnecter des cours d'eau. L'abreuvement des animaux n'est pas concerné par les restrictions.
			<b>Usage Industriel</b>	Arrêt complet de la production, sauf prélèvement pour la sécurité, la salubrité et la sauvegarde de l'appareil qui peuvent être maintenus. Les ICPE, si APC, les dispositions spécifiques prévues dans leurs autorisations administratives prévalent sur le présent arrêté. Les opérations exceptionnelles fortement consommatrices d'eau doivent être reportées.
			<b>Usage domestique</b>	Interdiction de tout prélèvement pour l'usage agricole excepté pour les cultures maraichères sur plages horaires et jours définis. L'abreuvement des animaux n'est pas concerné par les restrictions. Les dispositifs de prélèvement sont à déconnecter des cours d'eau. L'abreuvement des animaux n'est pas concerné par les restrictions.

Figure 1 – Tableau récapitulatif des mesures de restrictions selon les niveaux d'alerte des arrêtés cadres sécheresse en place sur les départements de l'Ardèche et de la Loire.

## e) Autres lois et directives liées à l'eau

### **Les zones sensibles à l'eutrophisation**

La délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation a été faite dans le cadre du décret n°94-469 du 03/06/1994, relatif à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires, qui transcrit en droit français la directive n°91/271 du 21/05/1991.

Les zones sensibles comprennent les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin qui sont particulièrement sensibles aux pollutions azotées et phosphorées responsables de l'eutrophisation, c'est-à-dire à la prolifération d'algues. Ces zones sont délimitées dans l'arrêté du 23/11/1994, modifié par l'arrêté du 22/12/2005. La liste des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée a été révisée par l'arrêté du 09/02/2010.

**L'ensemble du territoire du Syndicat des Trois Rivières est situé en zone sensible à l'eutrophisation.**

### **Les réservoirs biologiques**

L'article R.214-108 définit les Réservoirs Biologiques comme « les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L.214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant ».

**Le territoire du Syndicat des Trois Rivières contient quelques réservoirs biologiques listés ci-dessous :**

- La Valencize (Chavanay et Pélussin).
- Le ruisseau de la Scie (Pélussin).
- La Cance en amont de la confluence avec la Deûme (Annonay, Villevocance, Vocance et Saint-Julien-Vocance).
- Le ruisseau du Malbuisson (Burdignes, Vanosc et Villevocance).

- La Déôme en amont de Bourg-Argental (Saint-Sauveur-en-Rue et Burdignes).
- L'Argental (La Versanne et Bourg-Argental).
- Le ruisseau de La Brétonnière (Thélis-la-Combe et Bourg-Argental).
- Le ruisseau de La Paraine (Graix).

### **Les Directives Inondations**

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières présente de nombreux secteurs à enjeux en termes de risques d'inondation.

Afin de prendre en compte la thématique des inondations, le Syndicat des Trois Rivières a mis en place le PAPI d'intention Cance, Deûme, Torrenson et affluents du Rhône. Ce dernier a été signé en novembre 2014. Le Syndicat des Trois Rivières réalise actuellement un schéma global d'aménagement des risques inondations et de gestion hydromorphologique. Suite à cette étude, le Syndicat des Trois Rivières devrait engager la mise en œuvre d'un PAPI sur son territoire.

## **B. LES ACTEURS DE LA GESTION QUANTITATIVE SUR NOTRE TERRITOIRE**

### **1) Les services déconcentrés de l'Etat**

**La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** est un service déconcentré de l'Etat, sous l'autorité du Préfet de Région.

Elle met en œuvre et coordonne les politiques publiques des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique et assure les missions de police administrative sur l'axe Rhône.

**La Direction Départementale des Territoires (DDT)** est également un service déconcentré de l'Etat chargé de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires en instruisant les autorisations dans ses domaines de compétences et en aidant les porteurs de projet en amont pour faciliter l'intégration de ces politiques.

Au sein du département, la DDT assure les missions de police de l'eau. Elle est également compétente pour instruire les demandes de prélèvements d'eau superficielles après consultation de la DREAL.

Sur son territoire, **le Syndicat des Trois Rivières travaille avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et les DDT de l'Ardèche et de la Loire.**

**L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)** est un établissement public du ministère de l'environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers. Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention. Par ailleurs, l'agence de l'eau organise la concertation avec les acteurs locaux, produit et diffuse la connaissance sur l'eau.

**L'Office Français de la Biodiversité (OFB)** est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollutions, atteintes aux zones humides, etc.).

Des inspecteurs de l'environnement de l'OFB surveillent au quotidien le territoire afin de prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, ils sensibilisent les usagers à la réglementation, ils recherchent et constatent les infractions, et font des contrôles sur les prélèvements et sur le maintien des débits réservés des cours d'eau.

## 2) Le Syndicat des Trois Rivières

A l'échelle des bassins versants de la Cance, de la Deûme/Déôme et des affluents rive droite du Rhône, **le Syndicat des Trois Rivières** est la structure compétente concernant la gestion des milieux aquatiques.

De ce fait, les collectivités du territoire ont transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au Syndicat des Trois Rivières. Celui-ci

exerce ainsi cette compétence qui a été approuvée par l'arrêté interpréfectoral n°07-2018-12-04-004 en date du 4 décembre 2018.

Concernant la gestion quantitative, le territoire du Syndicat des Trois Rivières a été identifié comme étant en déséquilibre quantitatif pour les eaux superficielles par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2010-2015 puis le SDAGE 2016-2021 (Annexe 2).

Le dernier SDAGE 2022-2027 confirme que pour atteindre l'équilibre quantitatif (OF7) et anticiper le changement climatique (OF0), il est essentiel de maintenir ou renforcer la dynamique de mobilisation mise en place dans le cadre de l'élaboration des études Estimation des Volumes Maximums Prélevables puis des PGRE ou PTGE.

L'étude Estimation des Volumes Maximums Prélevables (EVMP) a été conduite par le Syndicat entre 2011 et 2016.

Suite à cette étude, il a été préconisé d'élaborer un PGRE ou PTGE de manière concertée à l'échelle du territoire. Ce dernier définit un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif et organise le partage du volume d'eau prélevable global entre les différents usagers.

L'objectif de ce PTGE est de garantir les besoins du milieu aquatique avec un partage équitable de la ressource en eau entre les différents usagers du territoire.

Le Syndicat des Trois Rivières est la structure porteuse du PTGE sur son territoire. Il est en charge de l'élaboration, du suivi et de l'animation de ce document de gestion.

### 3) Les ASA

Selon l'Etude des Volumes Maximums Prélevables, sur le territoire du syndicat, peu de retenues sont équipées d'un système permettant de mesurer les volumes prélevés, rendant le suivi des prélèvements difficiles. La mise en place d'un **Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (OUGC)** n'est pas spécialement pertinente, d'autant plus que le territoire n'est pas identifié comme étant en Zone de

Répartition des Eaux (ZRE). Un OUGC gère les prélèvements pour l'ensemble des exploitations agricoles ou irrigants d'un bassin versant, notamment situé en ZRE. Il réalise chaque année un bilan des volumes autorisés et du prélèvement effectif et en rend compte au Préfet.

En l'absence de ce type de structure, la répartition des volumes prélevables entre irrigants relève de l'attribution d'autorisations de prélèvements délivrées par la DDT.

Sur le territoire, il existe plusieurs structures de gestion de l'irrigation, réparties sur l'Ardèche et la Loire. Ci-dessous figure une liste non-exhaustive des **Associations Syndicales Autorisées (ASA)**.

**Pour l'Ardèche (regroupement dans l'association des irrigants de l'Ardèche) :**

- ASA du ruisseau de Vert (retenue en travers du ruisseau de Vert - 130 ha irrigués).
- ASA du Châtelet St Désirat (prélèvement dans un forage du Rhône – 127 ha irrigués).
- ASA de Sablons (puits dans la nappe du Rhône – 150 à 200 ha irrigués).
- ASA de Peaugres (prélèvement dans un forage du Rhône – 90 ha irrigués).
- ASA du Canal de Silon à Sarras (prélèvement dans la Cance – 20 ha irrigués).
- ASA du Merlet (Charnas – réseau AEP).
- ASA Limony-Serrières (prélèvement dans la nappe du Rhône).

**Pour la Loire :**

- ASA Irrigation des Coteaux du Sud Pilat (prélèvement dans le Rhône par forage – 360 ha irrigués).
- ASA Maclas - Véranne (prélèvement dans une retenue captant divers écoulements – 64 ha irrigués).
- ASA Plaine Chavanay - St Pierre de Bœuf (prélèvement dans le contre-canal du Rhône – 50 ha irrigués).
- ASA de la Couronne (SMHAR) à Condrieu (prélèvement dans une retenue collinaire à La Chapelle-Villars sur un affluent amont de l'Arbuel).

## C. LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

### 1) Cadre

**Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** est un outil non réglementaire qui regroupe les différentes réflexions et actions de gestion quantitative sur un territoire. Les PTGE doivent être établis pour les masses d'eau souterraines et les sous-bassins en déséquilibre et nécessitant la mise en place d'actions de préservation des équilibres quantitatifs, identifiés dans les cartes 7A-1, 7A-2 et 7B du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2022-2027).

L'objectif d'un PTGE est de :

- **Parvenir à un bon état quantitatif de la ressource en eau** par l'atteinte d'une situation d'équilibre entre la disponibilité de la ressource en eau et les prélèvements réalisés sur celle-ci.
- **Optimiser le partage de la ressource en eau** pour en assurer une gestion équilibrée et durable, au sens de l'article L.211-1 du code l'environnement, afin de respecter l'objectif de bon état des masses d'eau et d'assurer la pérennité des usages prioritaires au regard de la santé et de la sécurité publique. Tous les usages présents sur un territoire sont pris en compte ainsi que la qualité chimique et écologique des milieux et leur besoin d'adaptation à l'évolution des conditions climatiques.
- **Répondre aux effets du changement climatique** (OF0 du SDAGE 2022-2027 – s'adapter aux effets du changement climatique, disposition 0-01). Les territoires en déséquilibre quantitatif sont les plus vulnérables aux phénomènes de raréfaction de la ressource en eau. Avec l'objectif d'atteindre un équilibre quantitatif, le PGRE ou PTGE a pour ambition de réduire les risques liés au changement climatique sur les territoires et améliorer leur capacité de résilience vis-à-vis des épisodes de sécheresse, et de la raréfaction en eau.

Le PTGE définit un programme d'actions pour atteindre l'équilibre quantitatif et organise le partage des volumes prélevables entre les différents usagers.

Comme précisé précédemment, le territoire du Syndicat des Trois Rivières est identifié comme étant en déséquilibre quantitatif pour les eaux superficielles (SDAGE, 2011). Suite à l'Etude des Volumes Maximums Prélevables conduite entre 2011 et 2016, sur la base des données 2009, le Syndicat des Trois Rivières a été désigné en 2016 par le Préfet de Région comme étant la structure porteuse de l'animation et de la concertation d'un PGRE à l'échelle du territoire (Annexe 3).

### **2) Méthodologie**

#### **a) L'étude d'Estimation des Volumes Maximums Prélevables (EVMP)**

Une étude des volumes prélevables est à réaliser en amont de la rédaction des PGRE ou PTGE. Elle permet d'établir un état des lieux de la situation des prélèvements sur le territoire et de préciser l'ampleur du déficit quantitatif. Elle fait ressortir des objectifs de débits ou de niveaux piézométriques ainsi que des volumes prélevables, selon les ressources disponibles, sans perturber le fonctionnement des milieux naturels, et en satisfaisant l'ensemble des usages. Elle propose également des actions à mettre en œuvre pour résorber les déséquilibres quantitatifs.

Le Syndicat des Trois Rivières a réalisé cette étude entre 2011 et 2016 (EVMP – BRL 2011-2016). Les conclusions de l'étude ont été notifiées par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 15 juin 2016.

#### **b) La phase de concertation**

Le PTGE vise à optimiser le partage de la ressource afin d'en assurer une gestion équilibrée et notamment de respecter le bon état des masses d'eau et la pérennité des usages. Il doit en décliner les actions à mener par l'ensemble des usagers et acteurs du territoire pour optimiser ou réduire les prélèvements, partager, gérer et suivre la ressource en eau.

Dans ce contexte, il est primordial d'associer l'ensemble des acteurs du territoire dans le processus de concertation et d'élaboration autour du PTGE.

Le Syndicat des Trois Rivières est la structure désignée par le Préfet de Région pour mener l'animation, et la coordination de cette phase de concertation. Les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse accompagnent le Syndicat dans cette démarche d'élaboration concertée.

Cette phase de concertation s'articule autour de plusieurs instances :

- **Des commissions thématiques** organisées en fonction des différents usagers de l'eau :
  - Agricole.
  - Industrielle.
  - Alimentation en Eau Potable.
  - Collectivités.

Ces commissions thématiques se sont réunies à plusieurs reprises en ayant pour objectifs de présenter :

- Le diagnostic et les objectifs et enjeux du PTGE.
  - La phase de recueil des actions à intégrer dans la démarche.
  - Le programme d'actions des différents porteurs de projet.
  
- **Un comité technique (COTECH)** qui analyse et évalue les diagnostics et programmes d'actions pour soumettre une base de travail au comité de pilotage. Le comité technique est notamment composé des membres suivants : DREAL Auvergne Rhône-Alpes, DDT de l'Ardèche et de la Loire, Conseils Départementaux de l'Ardèche et de la Loire, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Office Français de la Biodiversité et Syndicat des Trois Rivières...
  
- **Un comité de pilotage (COPIL)** chargé de co-construire et de valider le PTGE. Il est composé des membres du COTECH, des 5 EPCI à fiscalité propre du bassin versant, des 59 communes du territoire et de l'ensemble des acteurs liés à la démarche du PTGE (Syndicats des eaux et gestionnaires de la compétence eau potable, chambres consulaires (agriculture, industrie et des métiers), des fédérations de pêche, associations...).

### c) La phase de recueil des actions

Suites aux commissions thématiques, **des questionnaires et des tableaux d'actions** ont été envoyés, en fin d'année 2021, aux différents usagers de l'eau pour référencer les actions d'économies d'eau et de préservation des ressources que souhaitaient mener les différents acteurs du territoire sur la période 2023-2029.

Un document de synthèse présentant des exemples d'actions (liste non exhaustive) pouvant être intégrées au programme d'actions du PTGE était également fourni afin d'assister les différents porteurs de projets.

En parallèle de cet envoi, le Syndicat a organisé des réunions de présentation et de concertation sur la démarche du PTGE et son programme d'actions associé.

Plusieurs réunions collectives ont ainsi été menées fin 2021 et courant 2022 sur les thématiques suivantes :

- Alimentation en eau potable.
- Industrie et artisanat.
- Agriculture et irrigation.
- Espaces verts et équipements publics.

Des réunions individuelles ont également été menées sur cette même période avec les principaux acteurs du territoire répartis dans les 4 thématiques d'usagers ci-dessus.

### d) La communication autour du processus d'élaboration

Durant cette phase d'élaboration du PTGE et de recueil des actions, plusieurs outils de communication ont été utilisés.

**Des outils de communication** ont été réalisés dans le but d'expliquer l'objet d'un PTGE et de mobiliser les acteurs de l'eau et les usagers du territoire afin qu'ils inscrivent leurs actions. Une plaquette de présentation de la démarche du PTGE a ainsi été élaborée en 2021 afin d'être adressée à l'ensemble des usagers et acteurs potentiellement concernés.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Des informations sur l'intérêt d'un PTGE ont été mises en ligne sur internet, à la fois sur le site internet du Syndicat des Trois Rivières mais aussi sur les réseaux sociaux (page Facebook du Syndicat des Trois Rivières).

Des points « presse » ont également été réalisés afin de faire connaître la démarche auprès du grand public.

## 2. LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES

### A. Caractéristiques géographiques et administratives

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières s'étend sur une superficie d'environ 640 km<sup>2</sup>. Il se situe au nord du département de l'Ardèche et au sud du département de la Loire, en rive droite du Rhône, entre Vienne et Valence (Figure 6).

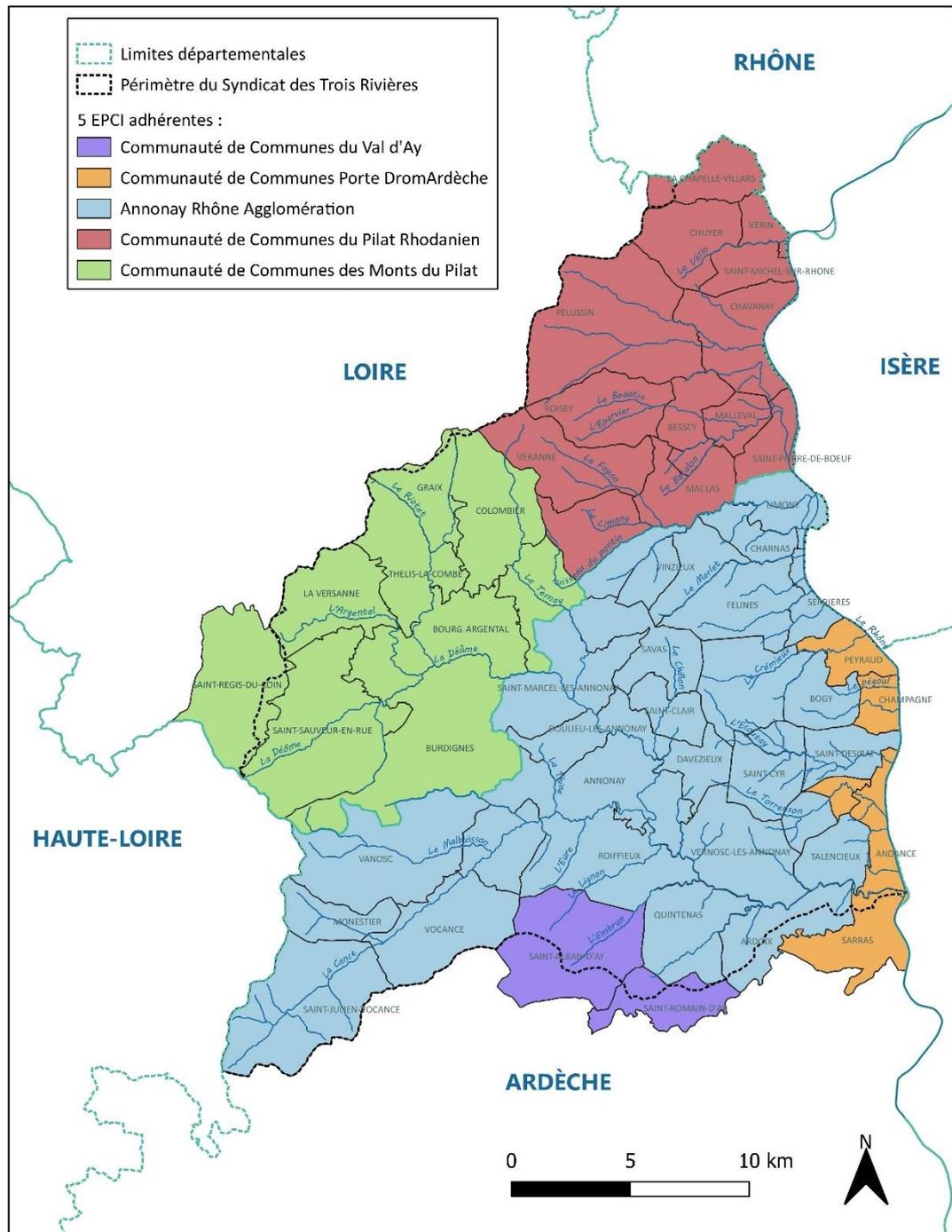


Figure 2 – Cartographie représentant les 5 intercommunalités adhérentes au Syndicat des Trois Rivières.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Le territoire d'intervention du Syndicat des Trois Rivières comprend 59 communes réunies au sein des 5 EPCI à fiscalité propre qui adhèrent au Syndicat des Trois Rivières :

- Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo (29 communes).
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (14 communes).
- Communauté de Communes des Monts du Pilat (8 communes).
- Communauté de Communes Porte DrômArdèche (5 communes).
- Communauté de Communes du Val d'Ay (2 communes).

La tableau suivant liste les **59 communes du territoire d'intervention du Syndicat** :

Département de l'ARDECHE	Département de la LOIRE
Andance	Bessey
Annonay	Bourg-Argental
Ardoix*	Burdignes
Bogy	Chavanay
Boulieu-lès-Annonay	Chuyer
Brossainc	Colombier
Champagne	Graix
Charnas	La Chapelle-Villars
Colombier-le-Cardinal	La Versanne
Davézieux	Lupé
Félines	Maclas
Limony	Malleval
Le Monestier	Pélussin
Peaugres	Roisey
Peyraud	Saint-Appolinard
Quintenas	Saint-Julien-Molin-Molette
Roiffieux	Saint-Michel-sur-Rhône
Saint-Alban-d'Ay*	Saint-Pierre-de-Boëuf
Saint-Clair	Saint-Régis-du-Coin*
Saint-Cyr	Saint-Sauveur-en-Rue
Saint-Désirat	Thélis-la-Combe
Saint-Etienne-de-Valoux	Véranne
Saint-Jacques d'Atticieux	Vérin
Saint-Julien-Vocance	* : Ces communes ont une partie de leur territoire hors zone d'intervention du Syndicat des Trois Rivières
Saint-Marcel-lès-Annonay	
Saint-Romain-d'Ay*	
Sarras*	
Savas	
Serrières	
Talencieux	
Thorrenc	
Vanosc	
Vernosc-lès-Annonay	
Villevocance	
Vinzieux	
Vocance	

Figure 3 – Liste des communes du territoire d'intervention du Syndicat des Trois Rivières.

Depuis une vingtaine d'années, le territoire du Syndicat des Trois Rivières a évolué passant ainsi de 28 communes à 59 communes ; communes constituant aujourd'hui l'ensemble du bassin versant.

Ainsi, le Syndicat des Trois Rivières, suite à l'élargissement de son périmètre, a vu sa démographie évoluer. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population du territoire du Syndicat de Trois Rivières s'élève à environ 77 800 habitants.

### **B. Caractéristiques climatiques, géologiques et hydrographiques**

#### **1) Situation climatique**

Le territoire est caractérisé par un climat continental avec une influence climatique méridionale remontant de la vallée du Rhône. Sur l'ensemble de l'année, la répartition des précipitations est assez irrégulière. En période estivale, cela se traduit par un déficit en eau important et des confrontations de masses d'air sur les crêtes. A contrario, en saison hivernale, les précipitations sont plutôt régulières. Deux pics sont notables en octobre et en mai.

Les cours d'eau du bassin versant, coulant presque au contact de la roche mère, n'ont pas de nappe d'accompagnement exploitable. Ils réagissent donc rapidement lors des périodes de précipitations ou d'assecs. Les étiages y sont marqués et les crues brutales et brèves.

En effet, les pluies sont principalement d'origines cévenoles avec des épisodes pluvieux violents responsables d'importantes crues. Bien que ce phénomène marqué ait une intensité qui s'estompe du Sud au Nord, il est toutefois accentué par les fortes pentes du bassin versant et l'absence de stockage par les nappes d'accompagnement. Les cours d'eau réagissent donc rapidement aux fortes précipitations, notamment lorsque les sols sont déjà imbibés, et particulièrement lors de crues dites cévenoles.

Les crues sont récurrentes sur le bassin versant du Syndicat des Trois Rivières. Parmi les plus récentes et les plus marquantes, on peut citer les crues de novembre 1996, de décembre 2003 et celles d'octobre et novembre 2014. En période estivale (voire hivernale), des étiages sévères ont été relevés avec un phénomène d'évapotranspiration plus ou moins marqué.

Le changement climatique étant avéré, en termes de hausses des températures et de fluctuation des périodes pluvieuses, des pressions plus préoccupantes sur la ressource en eau et sur les volumes d'eau disponibles sont observées depuis quelques années et pourraient s'accroître lors des années à venir.

Les données climatiques de pluviométrie sur notre territoire sont présentées sur la figure 8, elles tiennent compte des statistiques annuelles établies sur plusieurs années et sur plusieurs stations (source Météo France).

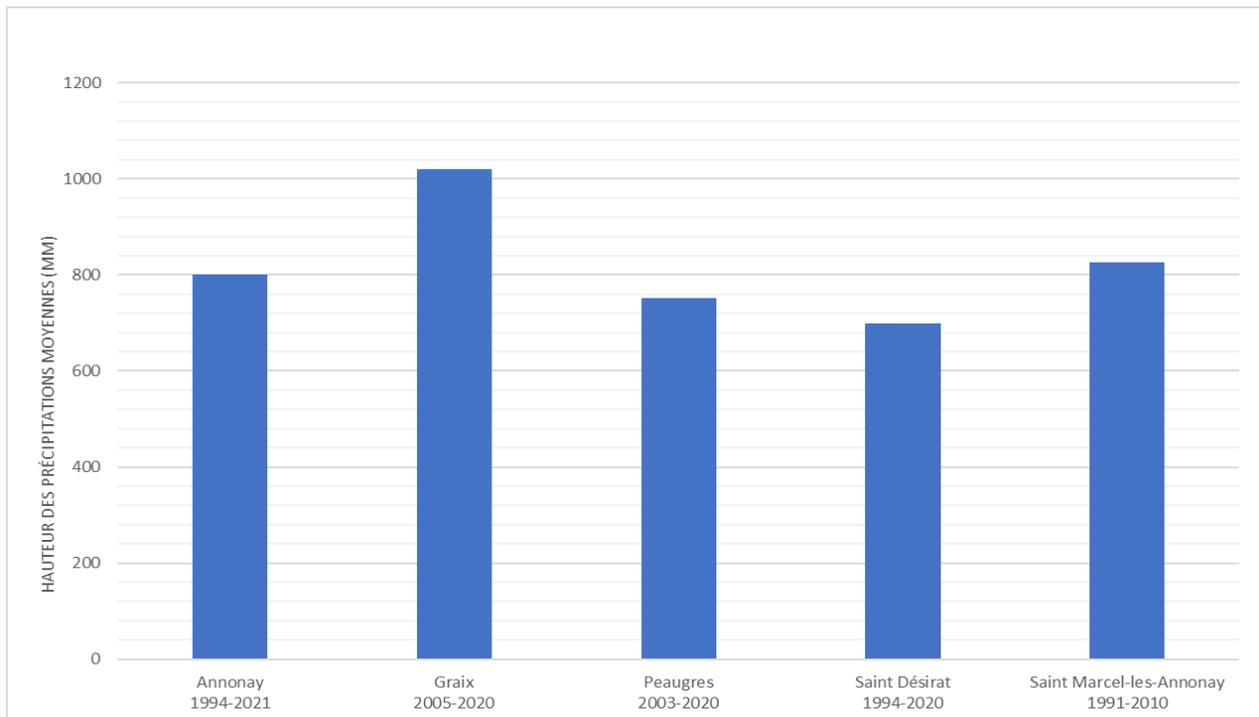


Figure 4 – Hauteur des précipitations moyennes (mm) sur plusieurs stations présentes sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières (source fiche climatologique MétéoFrance).

## 2) Situation géologique et hydrogéologique

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières s'étend d'Est en Ouest entre la rive droite du Rhône et les massifs du Haut-Vivarais, qui forment la bordure orientale du Massif Central. Il est bordé au nord par les Monts du Pilat. Il peut donc être divisé en trois entités topographiques distinctes, en suivant un axe Est-Ouest :

- **La Vallée du Rhône** : espace de faible altitude (140-150 mètres) et de très faibles pentes compris entre la rive droite du Rhône et les contreforts du plateau ardéchois. Cette entité ne représente qu'une superficie restreinte du territoire.
- **La Zone de piémont** : espace compris entre 300 et 400 mètres d'altitude, structuré en plateaux entaillés par des vallées d'abord peu profondes puis par des gorges très encaissées. Les affluents directs du Rhône y prennent leur source.
- **Les Contreforts du Massif Central** : espace montagneux caractérisé par des altitudes élevées (points culminants autour de 1 400 mètres d'altitude dans le massif du Pilat, et autour de 1 200 mètres dans les massifs du Haut-Vivarais) et des pentes moyennes à fortes. Il correspond aux têtes des bassins-versants de la Cance et de son principal affluent la Déôme/Deûme.

Le substratum du bassin versant de la Cance est majoritairement composé de roches métamorphiques (cristallophylliennes et éruptives) issues de l'orogénèse hercynienne. Ces roches sont très semblables dans leur comportement vis-à-vis de l'altération et dans leurs caractéristiques hydrogéologiques (peu perméables). Les vallées du territoire sont recouvertes par des alluvions récentes dans leurs parties les plus larges.

Par secteur, la géologie varie :

- **En amont du bassin versant**, ainsi que sur le piémont, le substrat est composé de granite à biotite et de granite métamorphique migmatitique et d'anatexies.
- **Au centre du bassin versant**, les roches métamorphiques du synclinal de Saint-Marcel-lès-Annonay – Roches des Vents affleurent.
- **Sur le bassin versant du Torrenson**, en rebord du piémont, subsistent des lambeaux de terrains sédimentaires éoliens quaternaires.
- **Dans la vallée du Rhône**, se sont accumulées, sur de grandes épaisseurs, les alluvions anciennes puis récentes du fleuve.

Le territoire ne présente pas de gros aquifères, mais un réseau de petits réservoirs, qui donne naissance à de nombreuses sources autrefois captées pour l'AEP mais qui aujourd'hui sont généralement remplacées par des pompages directs en rivière ou sur la nappe du Rhône.

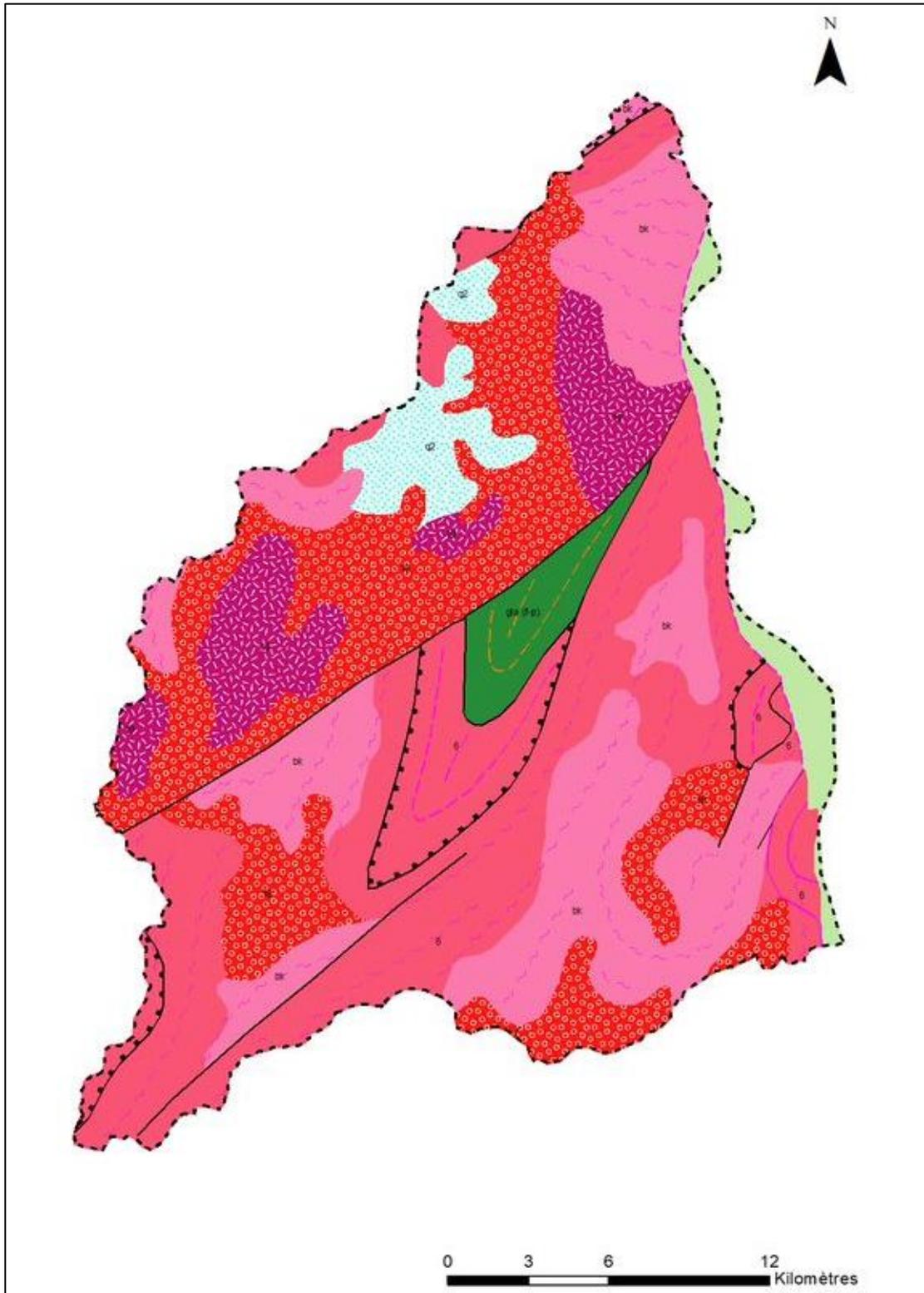
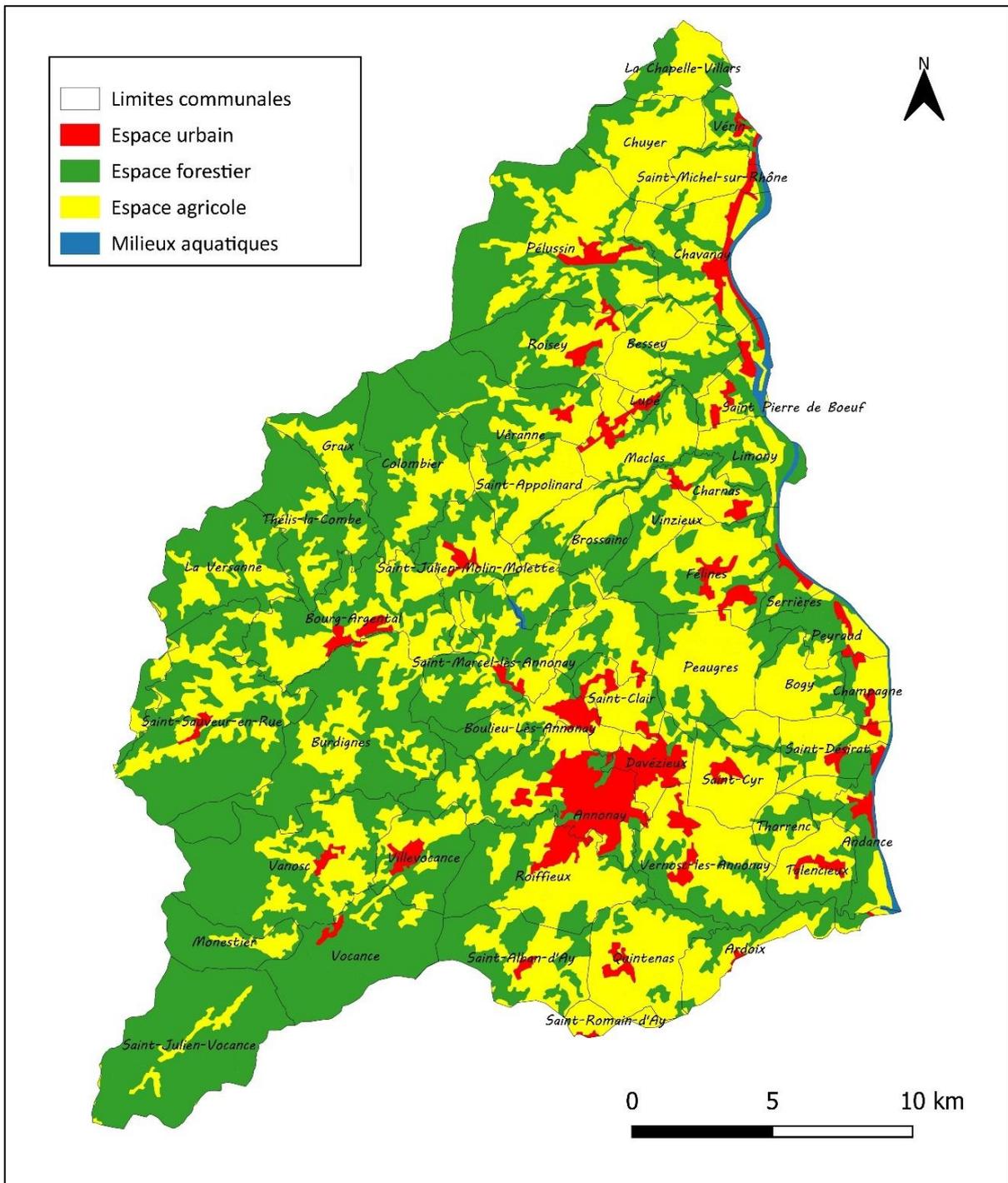


Figure 5 – Cartographie représentant les caractéristiques géologiques du territoire du Syndicat des Trois Rivières (pour la légende se référer aux pages annexes).

### 3) Occupation des sols

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières est en grande partie constitué de zones naturelles et agricoles (Figure 8). On constate cependant des variations territoriales marquées entre :

- **La moitié Ouest du territoire** qui s'appuie sur les contreforts du Pilat et le début du piémont qui est constitué de forêts, ponctuellement de zones agricoles et de manière minoritaire, de zones urbaines.
- **Le secteur du noyau urbain de l'agglomération d'Annonay** où les zones urbaines sont majoritaires et les zones agricoles et surtout naturelles sont résiduelles.
- **Le secteur de la partie Est du piémont et des coteaux**, où les zones agricoles sont les plus représentées, et où les zones naturelles sont réduites aux corridors alluviaux et à la zone de rupture piémont/coteaux. Les zones urbaines sont nombreuses et peu concentrées mais ne représentent pas une surface importante.



#### 4) Situation hydrographique

Le territoire représente un linéaire de 360 km de cours d'eau principaux. Il est composé de 8 entités hydrographiques principales, desquelles peuvent être distinguées le réseau hydrographique de la **Cance/Deûme** et les réseaux hydrographiques des **affluents directs du Rhône**.

##### a) Le bassin de la Cance et son affluent Déôme/Deûme

Le bassin Cance/Deûme représente 380 km<sup>2</sup>, soit près de la moitié de la superficie totale du territoire, avec des altitudes variant de plus de 1 200 m jusqu'au Rhône.

La Cance prend sa source au col des Baraques (1 072 m d'altitude), à la limite des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Elle conflue avec la Deûme à Annonay et rejoint le Rhône à Sarras. Ce bassin est en grande majorité recouvert par des forêts et des prairies.



La Cance amont



La Cance aval



La Déôme



La Deûme

## b) Les affluents directs du Rhône

Les autres unités hydrographiques sont formées par 7 principaux petits affluents directs du Rhône, de l'amont vers l'aval :

- Le Vérin.
- La Valencize.
- Le Batalon.
- Le Limony.
- Le Crémieux.
- L'Ecoutay.
- Le Torrenson.

Ils prennent leur source dans la zone dite de piémont du territoire. Il s'agit de petits cours d'eau, regroupés sous l'appellation de « ruisseaux ». Ces sept cours d'eau ont des bassins versants de taille relativement homogène (15 à 45 km<sup>2</sup> environ).

A ceux-ci se rajoutent une dizaine de petits affluents dont les bassins versants sont d'une superficie inférieure à 10 km<sup>2</sup>. L'ensemble de ces affluents directs totalisent une surface d'environ 260 km<sup>2</sup>.



Le Vérin



La Valencize



L'Ecoutay



Le Torrenson



Le Crémieux



Le Limony

Les affluents directs du Rhône ont des caractéristiques très diverses et peuvent être regroupés en trois catégories :

- **Les cours d'eau issus des combes du coteau rhodanien** : petits cours d'eau prenant leur source à faibles altitudes sur le rebord du plateau péluissinois, et dont les bassins versants sont de petites superficies et peu arrosés. Il s'agit de cours d'eau à sec la majeure partie de l'année.
- **Les cours d'eau du piémont ardéchois** : petits cours d'eau drainant des bassins versants de faibles altitudes et dont la majeure partie se trouve sur les plateaux. Il s'agit de cours d'eau peu arrosés et régulièrement à sec. Ils prennent leur source en zone agricole avant de traverser des zones de gorges dans le secteur des coteaux.
- **Les cours d'eau principaux** : cours d'eau présentant un réseau hydrographique complet (avec affluents et sous-affluents). Il s'agit de cours d'eau permanents. Ils prennent leur source à haute altitude, dans des secteurs de montagne et boisés. Ils s'écoulent dans des prairies avant de traverser des secteurs de gorges boisées.

La figure 7 présente le territoire du Syndicat des Trois Rivières et son réseau hydrographique.

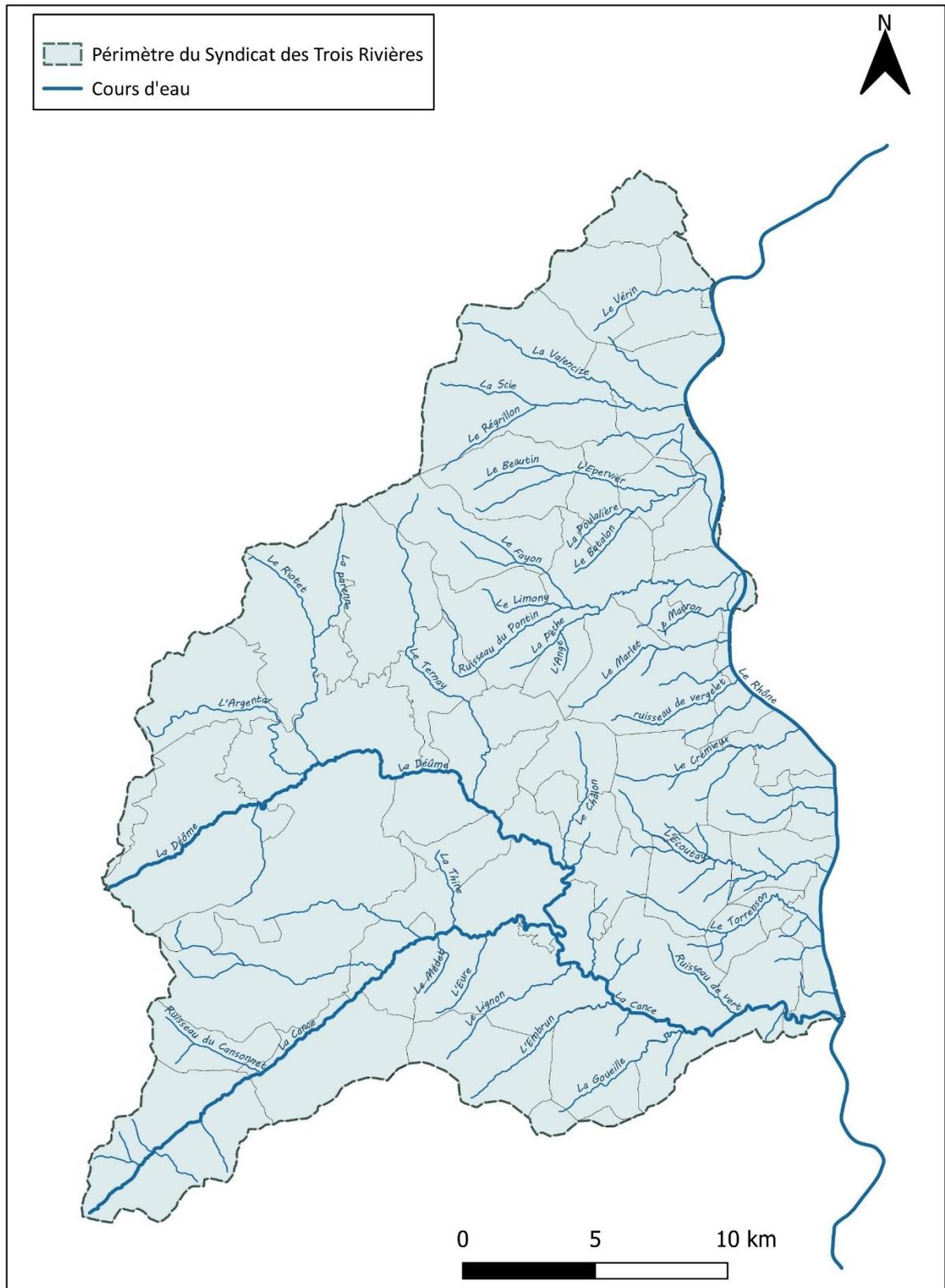


Figure 7 – Réseau hydrographique du territoire du Syndicat des Trois Rivières.

### c) Les zones humides

Le Syndicat des Trois Rivières s'est engagé dans une politique de préservation des zones humides sur son territoire, marquée notamment par la mise en place d'une première stratégie zone humide reposant sur différents axes :

- Information, diffusion, développement et suivi.
- Sensibilisation.
- Accompagnement dans les procédures réglementaires.
- Préservation, conservation et restauration.

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières compte environ 1 938 milieux humides inventoriés.

La répartition des milieux humides est très hétérogène sur les différentes communes du Syndicat de Trois Rivières, tant en termes de types de milieux (mares, retenues, étangs, prairies humides, etc.) qu'en termes d'effectifs et de surfaces.

**Les zones humides « naturelles »** sont surtout localisées en tête de bassin versant (zones de sources) et en bordure de cours d'eau permanents. La grande majorité des zones humides naturelles recensées est rattachée selon la classification du SDAGE RMC aux « zones humides de bas fond en tête de bassin versant ». Il s'agit pour beaucoup de prairies non boisées de fond ou de versant. D'une superficie modeste (inférieure à 1 ha en moyenne) et généralement alimentées par des sources ou des ruissellements, elles donnent souvent naissance à de petits ruisselets ou cours d'eau temporaires. Elles se situent principalement sur les communes des plateaux et massifs du vivarais ainsi que sur le massif du Pilat. Elles sont au contraire beaucoup moins nombreuses et étendues sur les communes des coteaux rhodaniens.

**Les retenues** sont largement concentrées au sud du Pilat Rhodanien ainsi qu'au sud-est du territoire où elles contribuent à l'irrigation des cultures fruitières.

**Les mares** sont particulièrement nombreuses au sud du territoire d'étude où elles constituent des points d'eau pour l'abreuvement du bétail.



**Zone humide de Gardache**



**Zone humide  
de Brezon**



**Zone humide des Guirenières**

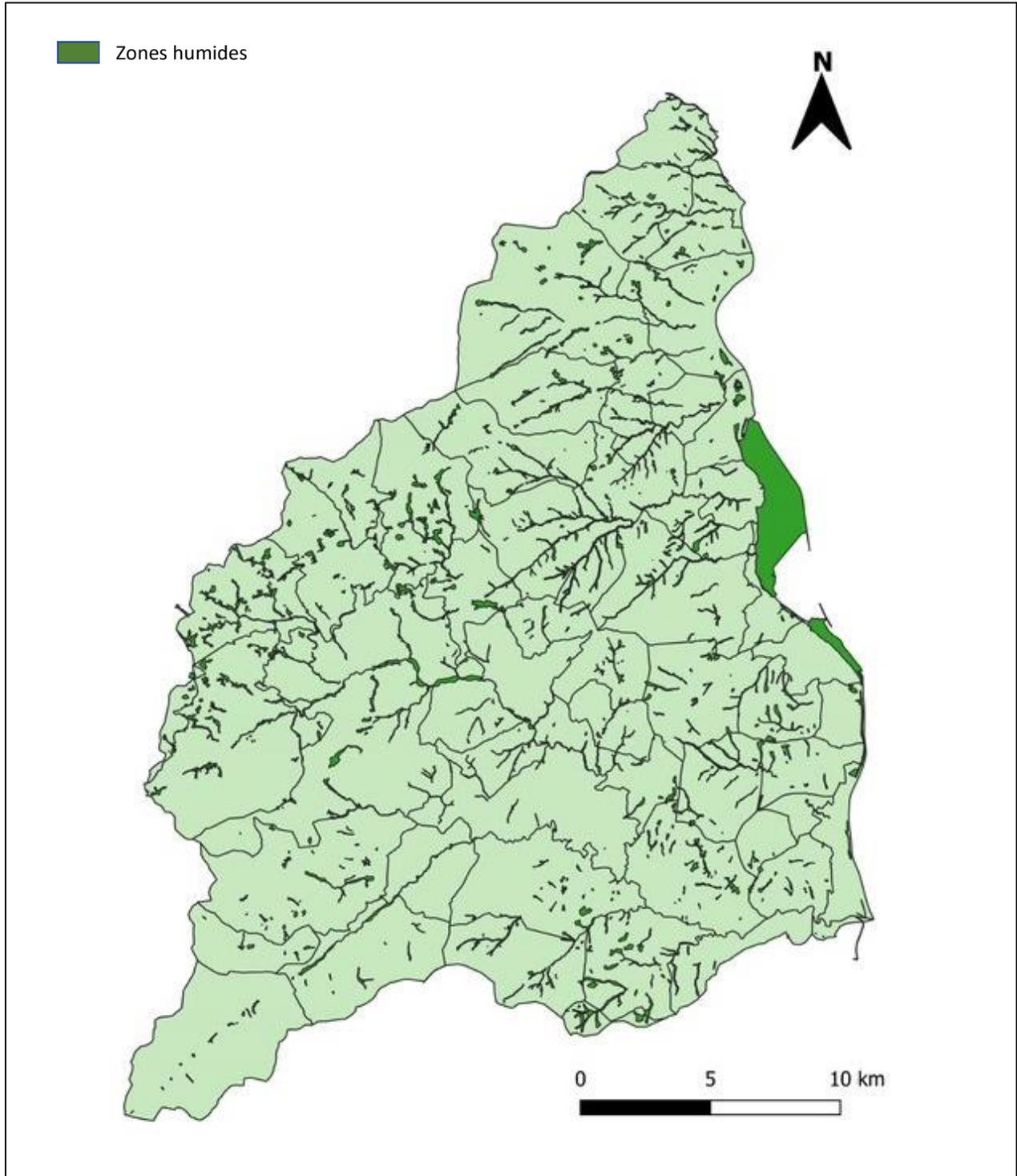


Figure 8 – Cartographie représentant les zones humides (hors mares, hors retenues) sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières

### d) Le suivi quantitatif à l'échelle du territoire

Le Syndicat des Trois Rivières dispose d'un système de surveillance des cours d'eau (SSCE) depuis 2019. Il permet de suivre l'évolution du débit et la pluviométrie grâce aux stations limnimétriques et pluviométriques positionnées au niveau ou à proximité des points stratégiques de référence et des points intermédiaires de gestion. Le SSCE comporte également des stations propriétés de la DREAL. La carte ci-après situe les différentes stations du système de surveillance des cours d'eau du territoire du Syndicat des Trois Rivières.

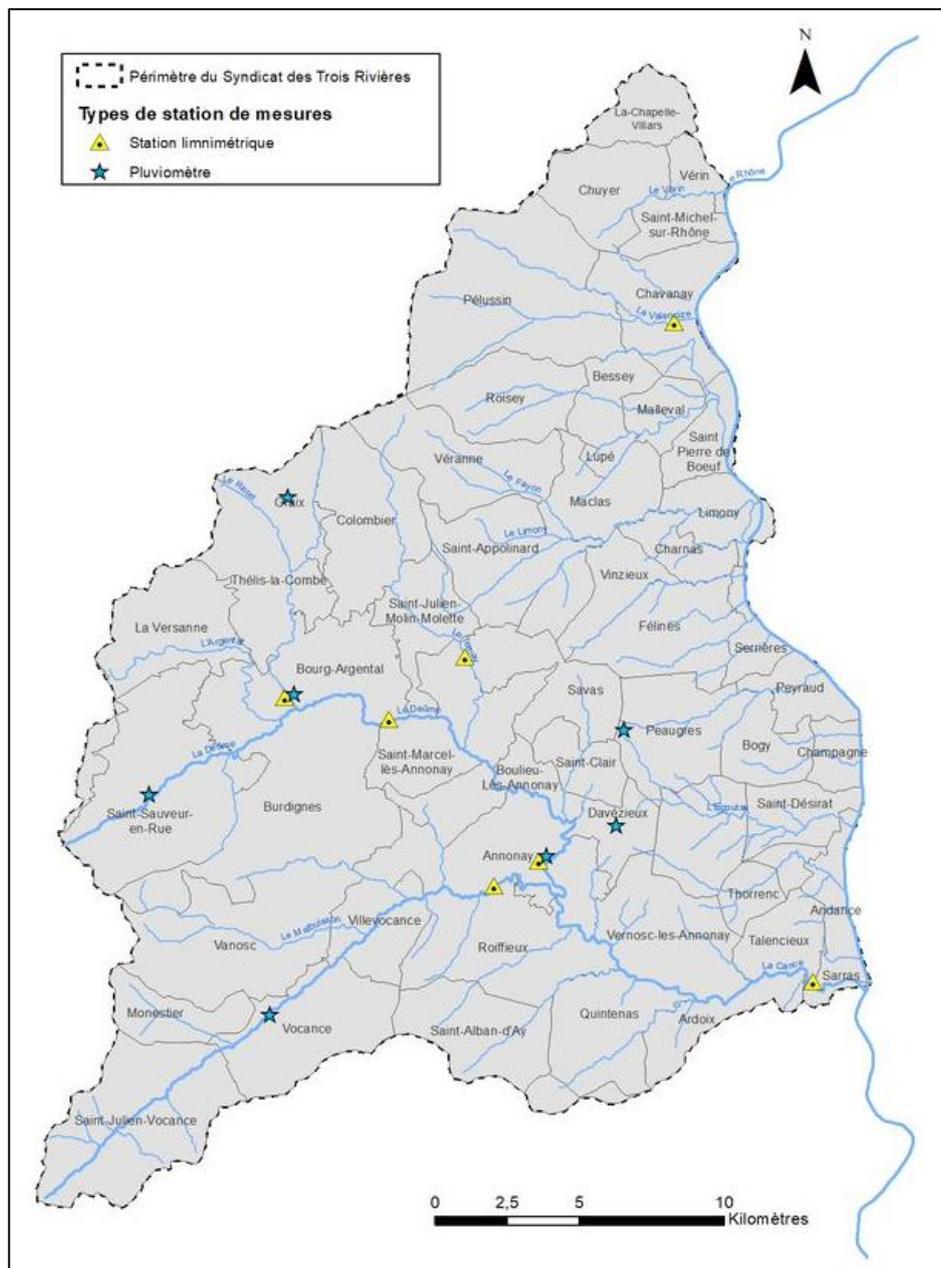


Figure 9 – Cartographie localisant les stations (limnimétriques et pluviométriques) du système de surveillance sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières

### e) Sectorisation du territoire pour l'étude EVMP

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières a été divisé en 18 sous-secteurs pour l'étude d'Estimation des Volumes Maximums Prélevables (Figure 3 et 4).

Nom du bassin-versant	Cours d'eau	Fermeture du BV	Secteur	Surface (km <sup>2</sup> )
Arg	L'Argental	Station hydrométrique à Bourg-Argental	Bassin Cance-Deûme	21
Can1	La Cance amont	Point de confluence à Villevocance	Bassin Cance-Deûme	56
Can2	La Cance intermédiaire	Station hydrométrique à Annonay	Bassin Cance-Deûme	43
Can3	La Cance aval	Station hydrométrique à Sarras	Bassin Cance-Deûme	73
Deu1	La Déôme amont	Point de confluence à Bourg-Argental	Bassin Cance-Deûme	38
Deu2	La Déôme intermédiaire	Station hydrométrique à Saint-Marcel - Annonay	Bassin Cance-Deûme	47
Deu3	La Deûme aval	Point de confluence à Annonay	Bassin Cance-Deûme	51
Mal	Le Malbuisson	Point de confluence à Villevocance	Bassin Cance-Deûme	26
Ter	Le Ternay	Station hydrométrique	Bassin Cance-Deûme	25
Bat	Le Batalon	Point de confluence	Affluents directs du Rhône	38
Cre	Le Crémieux	Point de confluence	Affluents directs du Rhône	13
Eco	L'Ecoutay	Point de confluence	Affluents directs du Rhône	22
Lim	Le Limony	Point de confluence	Affluents directs du Rhône	49
Mar	Le Marlet	Point de confluence	Affluents directs du Rhône	11
Tor	Le Torrenson	Point de confluence	Affluents directs du Rhône	14
Val	La Valencize	Station hydrométrique	Affluents directs du Rhône	38
Ver	Le Vérin	Point de confluence	Affluents directs du Rhône	14
Afflu	Autres affluents directs du Rhône		Affluents directs du Rhône	60
			<b>TOTAL</b>	<b>640</b>

Figure 10 – Liste des 18 sous-secteurs dans le cadre de l'étude EVMP.

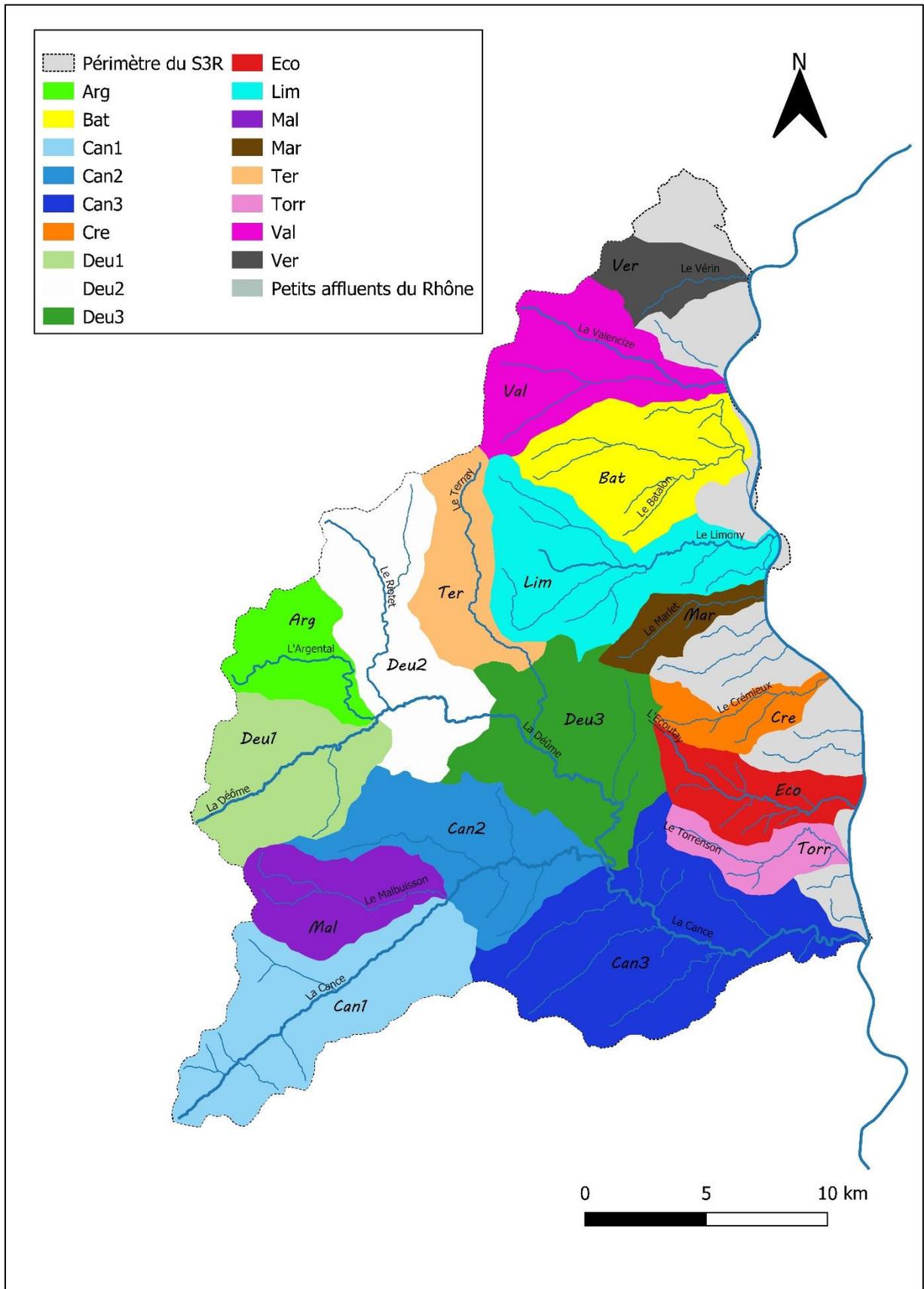


Figure 11 – Sectorisation du territoire pour l'étude EVMP.

## C. ETAT DES LIEUX DES USAGES DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

**L'étude d'Estimation des Volumes Maximums Prélevables (EVMP)** a été réalisée entre 2011 et 2014 par un bureau d'études, suite à l'identification d'une situation de déséquilibre quantitatif du territoire du Syndicat des Trois Rivières dans le SDAGE 2010-2015 du bassin Rhône-Méditerranée. Elle a permis de faire le bilan des prélèvements réalisés sur le territoire. Les données traitées dans cette étude sont celles de l'année 2009.

Suite à cette étude, une réactualisation des prélèvements a été menée par le Syndicat en 2019, en se basant sur les données des années 2016 et 2017, grâce à l'envoi et au retour d'une série de questionnaires à l'ensemble des usagers.

Pour rappel, l'année 2016 a été une année avec un bilan hydrique positif :

- P annuelle (924 mm) < P moyenne interannuelle (939 mm).
- ETP annuelle (849 mm) > ETP moyenne interannuelle (791 mm).
- Soit un bilan hydrique 2016 de +75 mm.

L'année 2017, quant à elle, a été une année avec un bilan hydrique négatif :

- P annuelle (632 mm) < P moyenne interannuelle (939 mm).
- ETP annuelle (965 mm) > ETP moyenne interannuelle (791 mm).
- Soit un bilan hydrique 2017 de - 333 mm.

Une moyenne concernant les prélèvements sur les années 2016 et 2017 est donc apparue pertinente afin d'analyser les prélèvements.

Les prélèvements en eau sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières sont associés à **trois principaux usages**, correspondant aux **gros consommateurs d'eau** :

- L'Alimentation en Eau Potable (AEP).
- L'agriculture.
- L'industrie.

Et **trois usages plus secondaires**, correspondant aux **petits consommateurs d'eau** sont également présents :

- Les usages domestiques.
- Les usages communaux.
- Les usages privés de loisirs.

Enfin, il faut aussi considérer un dernier type d'usage, non négligeable, lié à **l'évaporation dans les retenues** quels que soient leurs usages.

L'état des lieux des prélèvements qui suit repose sur la moyenne des prélèvements entre ces deux années 2016 et 2017. Ces données sont comparées aux données issues de l'EVMP pour l'année 2009.

## 1) L'usage Alimentation en Eau Potable

### a) Nature et origine des prélèvements

L'eau prélevée pour l'usage AEP sert à **alimenter les réseaux collectifs communaux ou intercommunaux.**

Les prélèvements correspondent à **différents points de captages** :

- Des puits et forages (56%).
- Du barrage du Ternay (27%).
- Des sources (10%).
- Des dérivations (7%).

Une majorité des prélèvements est issue des puits et des forages, la plupart sont effectués dans la nappe alluviale du Rhône.

Les prélèvements dans le barrage du Ternay permettent l'alimentation en eau potable des communes d'Annonay et de Villevoisance.

Le reste des captages provient des sources et des dérivations (prises d'eau en rivière).

### b) Les gestionnaires AEP

Avec la mise en place de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'organisation des gestionnaires AEP a évolué : la compétence « Eau et Assainissement » a été transférée aux communautés d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et elle doit être transférée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026 aux EPCI à fiscalité propre, les communautés de communes.

Sur le territoire, la compétence AEP est actuellement du ressort :

- Des intercommunalités à fiscalité propre : Annonay Rhône Agglo et Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Cette compétence peut ensuite être déléguée (pour tout ou une partie du périmètre de l'EPCI) à un syndicat intercommunal pré-existant avant la Loi NOTRE. Ce qui est le cas sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, avec les deux syndicats, le SIE Annonay Serrières et le SIE Cance Doux.
- Des communes (hors périmètre de la communauté d'agglomération d'Annonay) qui n'ont pas encore transféré la compétence à une EPCI pour le reste du territoire.

La gestion de cette compétence AEP est ensuite réalisée de différentes manières :

- Soit en régie : la collectivité gère elle-même la gestion et l'exploitation de ses infrastructures avec ses propres moyens (humains et financiers).
- Soit par délégation de service public (DSP) en contractualisant la gestion et l'exploitation des infrastructures AEP avec un organisme privé.

Sur le territoire, toutes les structures intercommunales ayant reçu la compétence AEP ont choisi la DSP pour la production et la distribution de l'eau potable, à l'exception de 3 communes de la vallée de la Vocance.

La carte qui suit présente les gestionnaires et exploitants AEP du territoire du Syndicat des Trois Rivières (Figure 12).

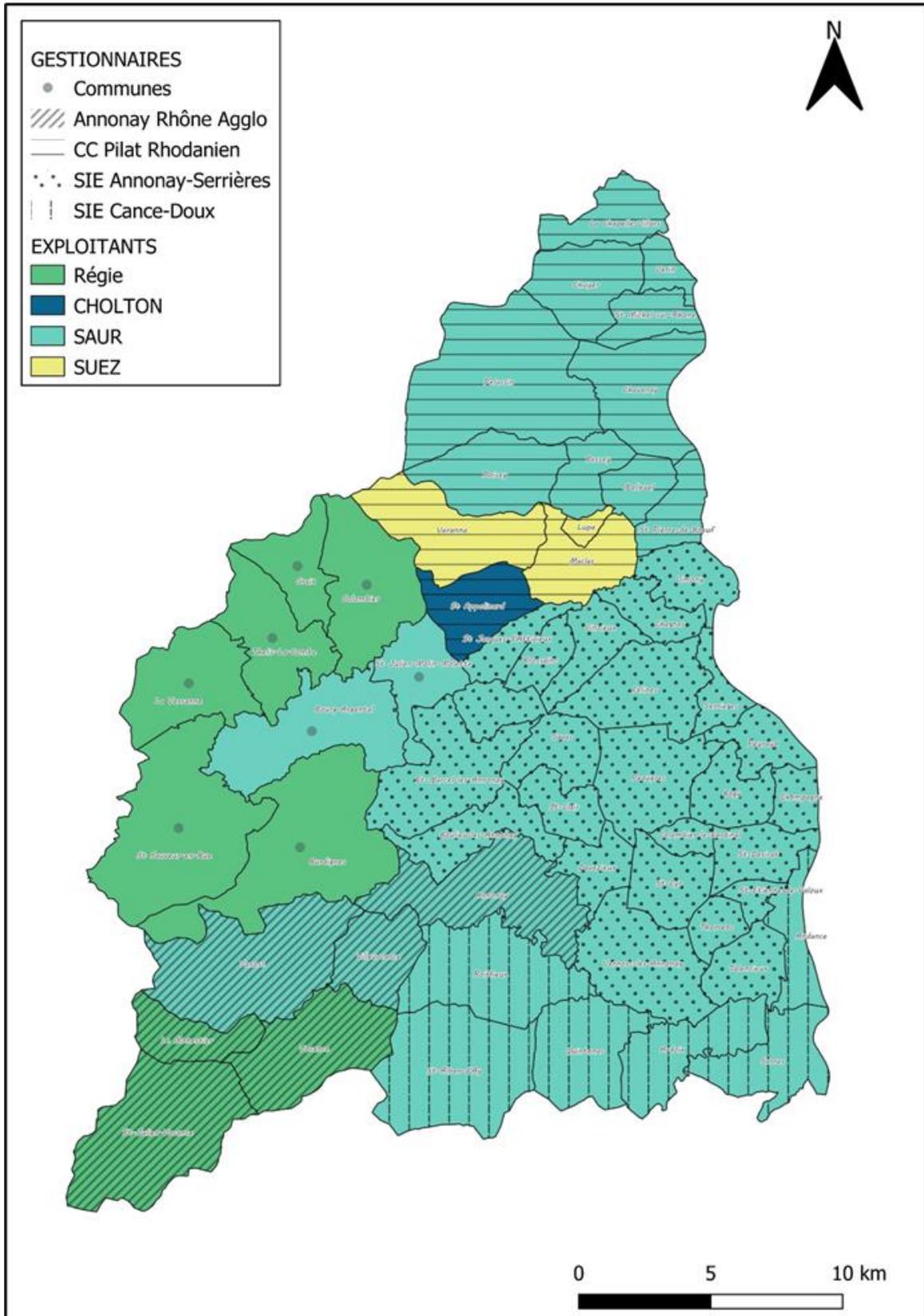


Figure 12 – Cartographie représentant les gestionnaires et exploitants AEP sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

### c) Les prélèvements AEP

Les volumes prélevés en moyenne sur les années 2016 et 2017 sur les ressources superficielles du territoire du Syndicat des Trois Rivières sur la période d'été (juin à octobre) concernant l'Alimentation en Eau Potable sont présentés dans les tableaux et figures suivantes.

Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermédiaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'AEP (barrage Ternay inclus)	30 220	76 309	722 247	46 914	875 689	21 354	23 210	0	0	920 253
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'AEP (barrage du Ternay inclus)	50 000	98 000	752 000	71 000	971 000	24 000	20 000	0	0	1 015 000

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémioux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'AEP (barrage du Ternay inclus)	67 307	8 641	91 360	0	0	0	0	0	167 308
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'AEP (barrage du Ternay inclus)	79 000	7 000	87 000	0	0	0	0	0	173 000

Figure 13– Volumes prélevés bruts (m<sup>3</sup>) en 2016-2017 (comparés à ceux de 2009) lors de la période d'été pour l'usage AEP à l'échelle des sous-bassins versants de la Deume, de la Cance et des affluents directs du Rhône

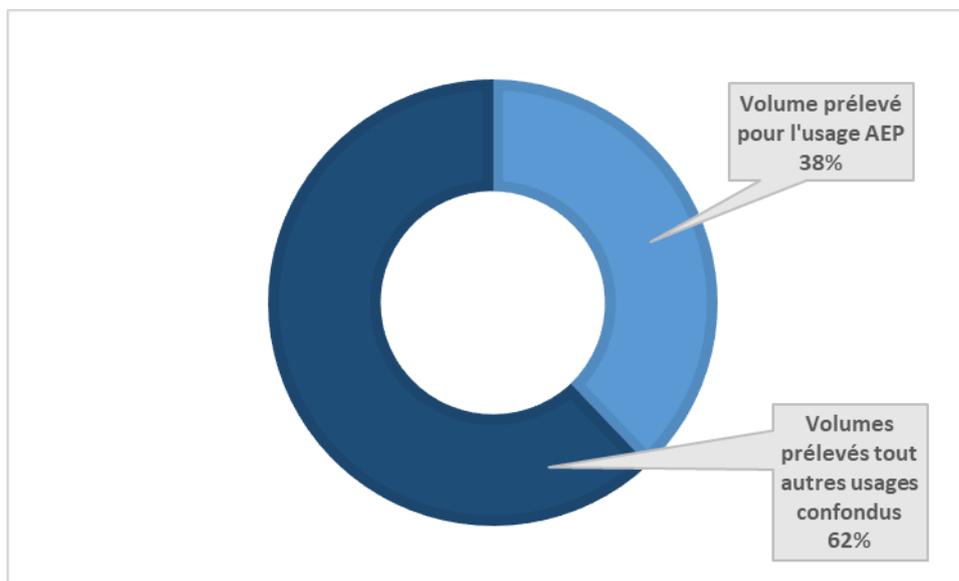


Figure 14– Part des volumes prélevés pour l'usage AEP par rapport à l'ensemble des volumes prélevés sur le territoire en période d'été pour les années 2016-2017.

### d) Pistes d'évolutions pour l'usage AEP

Le rendement moyen des réseaux sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières est d'environ 80 % (Figure 15).

Certaines communes comme Annonay possèdent un taux de rendement élevé (92,9 % en 2021 pour cette commune). En revanche, d'autres communes, plus rurales, bénéficient de rendements de l'ordre de 65% environ (les communes de Saint-Julien-Molin-Molette et de Vanosc notamment). S'agissant de données déclarées par les maîtres d'ouvrages, il est possible d'émettre quelques réserves sur la représentativité de ces données.

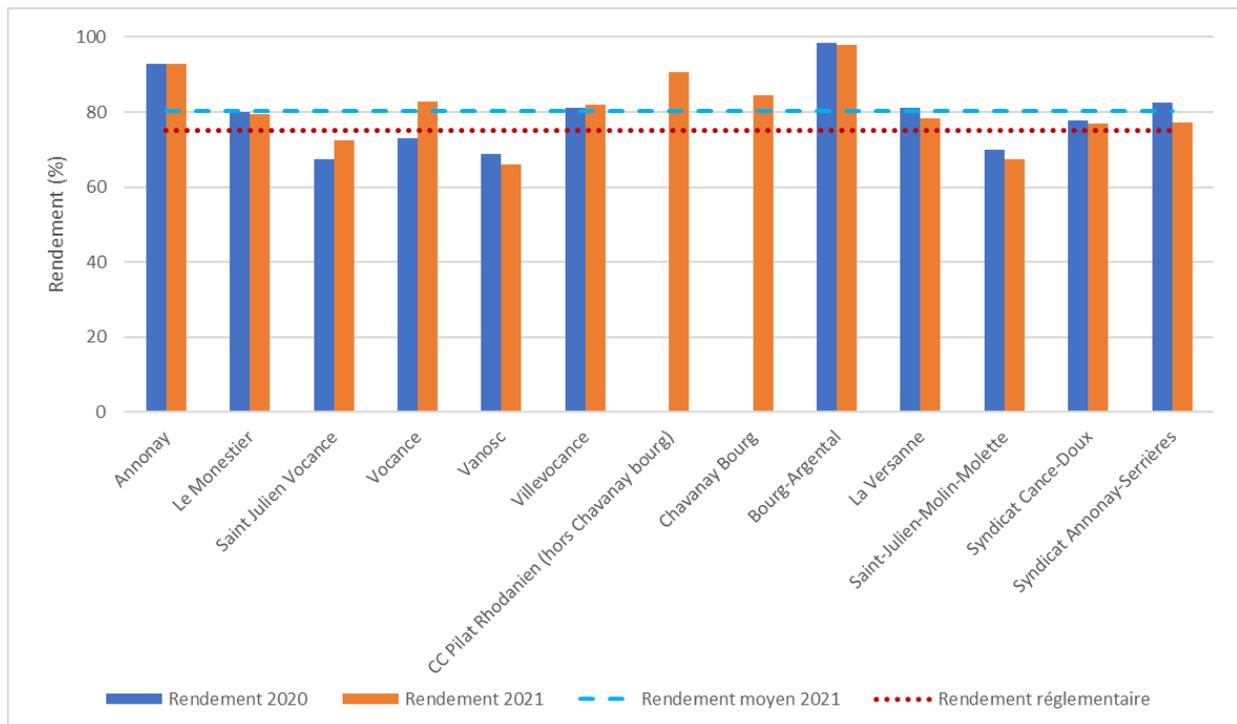


Figure 15 – Rendements évalués sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières pour les années 2020 et 2021

Les efforts à mener sont donc axés sur la responsabilisation des gestionnaires d'ouvrages pour engager le renouvellement et l'entretien des réseaux.

Grâce à la réalisation de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), les communes pourront établir un diagnostic des infrastructures et décider d'un programme de travaux hiérarchisé. Elles auront la possibilité de s'interroger de manière transversale tant sur des enjeux de qualité et de quantité que sur des enjeux de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable. Elles s'assureront également de la pertinence des solutions envisagées face aux pressions futures, comme les effets du changement climatique.

Pour que la gestion de l'eau soit réellement efficace, la sensibilisation et la responsabilisation des usagers vis-à-vis de l'eau, qui est un « bien commun », semble également primordiale.

Enfin, la recherche de ressources de substitution vers des ressources non déficitaires pourrait permettre de garantir l'approvisionnement en eau potable des réseaux tout en préservant les ressources fragilisées.

## 2) L'usage Agricole

En agriculture, l'eau est utilisée pour :

- **L'irrigation** individuelle grâce à des ressources privées ou à l'irrigation collective via des Associations Syndicales Agréées (ASA) d'irrigation.
- **L'abreuvement des troupeaux** (avec en plus pour certaines exploitations raccordées ou non à l'AEP collectif, un usage de transformation fromagère et d'AEP domestique).

Les volumes prélevés en moyenne sur les années 2016 et 2017 sur les cours d'eau du territoire en période d'étiage (juin à octobre) concernant l'usage agricole (irrigation et abreuvement) sont présentés sur les figures ci-dessous.

BASSINS VERSANTS DE LA CANCE - DEUME/DEOME											
Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermediaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'agriculture (irrigation et abreuvement, hors retenue)	5 560	9 625	7 488	3 479	26 152	200	0	1 447	57 000	84 799
2009	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'agriculture (irrigation et abreuvement, hors retenues)	0	1 000	0	54 000	55 000	0	0	0	36 000	91 000

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémieux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'agriculture (hors retenues)	800	0	1 667	0	0	0	0	0	2 467
2009	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'agriculture (hors retenues)	79 000	59 000	37 000	0	0	0	0	0	175 000

Figure 16 – Volumes bruts prélevés (m<sup>3</sup>) en moyenne pour les années 2016-2017 à l'étiage sur les bassins versants de la Cance et de la Deûme/Déôme et sur les petits affluents du Rhône pour l'usage Agricole (sans retenues).

BASSINS VERSANTS DE LA CANCE - DEUME/DEOME											
Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermédiaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage agricole (avec retenues)	0	5 336	76 909	826	83 071	2 818	6 531	930	357 305	450 654
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage agricole (avec retenues)	0	1 000	11 000	0	12 000	0	5 000	1 000	207 000	225 000

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémieux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage agricole (avec retenues)	61 698	211 334	91 701	12 829	85 102	68 952	14 030	23 650	569 297
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage agricole (avec retenues)	10 000	38 000	18 000	1 000	15 000	24 000	3 000	10 000	119 000

Figure 17 – Volumes bruts prélevés (m<sup>3</sup>) en moyenne pour les années 2016-2017 à l'été sur les bassins versants de la Cance et de la Deûme/Déôme et sur les petits affluents du Rhône pour l'usage Agricole (avec retenues).

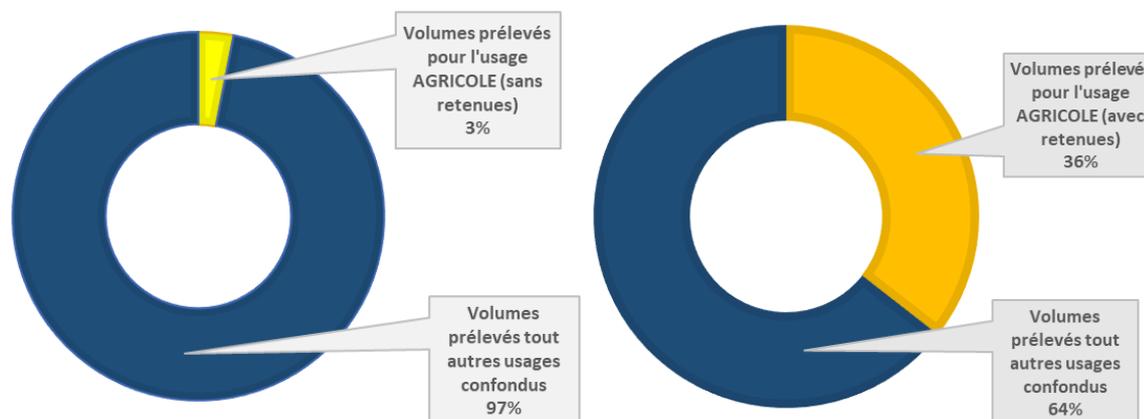


Figure 18 – Part des volumes prélevés pour les années 2016-2017 pour l'usage AGRICOLE (avec ou sans retenues) par rapport à l'ensemble des volumes prélevés sur le territoire en période d'été.

### a) L'irrigation

Les réponses issues des questionnaires adressés aux exploitants agricoles, ainsi que les rencontres avec les professionnels du secteur et les ASA, ont permis de mieux appréhender le contexte de l'irrigation pour cet usage. Toutefois, il est important de souligner le manque de connaissance vis-à-vis des prélèvements agricoles. Le PTGE tendra à améliorer les connaissances sur ces prélèvements.

Les exploitations utilisent majoritairement l'eau pour :

- **L'arboriculture** afin d'irriguer des vergers (de mai à septembre et dès mars parfois pour la lutte antigel). La micro-irrigation est majoritairement utilisée dans ce secteur. Si l'exploitation n'est pas raccordée à une ASA, les prélèvements d'eau se font principalement sur les retenues.
- **L'élevage avec l'irrigation de cultures fourragères** (maïs, sorgho, luzerne, dactyle, tournesol et trèfle) et des prairies (de mai à septembre, par canon enrouleur, ou aspersion en couverture intégrale). Les prélèvements d'eau se font généralement sur les retenues ou par les béalières.
- **Le maraichage**, avec un type d'irrigation qui est assez diversifié (micro-irrigation ou asperseur à grand jet). Les prélèvements dans ce secteur se font essentiellement via des pompages en rivière et dans les canaux/béalières.

Si environ 1 500 ha sont irrigués sur le territoire, plus de la moitié l'est à partir d'eau de forage dans la nappe alluviale du Rhône. Ces prélèvements peuvent être considérés comme peu impactant sur la ressource superficielle du territoire.

Il est estimé qu'environ 670 ha des surfaces irriguées le sont à partir de ressource du territoire, dont près de 570 ha à partir de retenues et une centaine d'hectares directement à partir d'eaux de surfaces (pompage ou dérivation). On note que peu d'agriculteurs utilisent le réseau collectif AEP.

Le volume prélevé pour l'irrigation en étiage (juin à octobre inclus) sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières a été estimé à 3 215 893 m<sup>3</sup> en moyenne pour les années 2016 et 2017 (tous types de ressource en eau confondus **dont celle du Rhône**, hors réseau AEP). Le volume d'eau prélevé sur le réseau AEP n'est pas comptabilisé car il est assimilé à l'abreuvement et à la transformation fromagère.

Le volume prélevé uniquement à partir des ressources du territoire (hors Rhône, hors réseau AEP) pour l'usage agricole lié à l'irrigation est estimé à 1 116 634 m<sup>3</sup> en moyenne pour les années 2016 et 2017 en période d'étiage.

## b) L'abreuvement

Les prélèvements pour cet usage sont principalement issus des retenues, mais ils peuvent également provenir des sources, des canaux/béalières et plus marginalement de pompage en rivière.

Les troupeaux sont des bovins viandes et laitiers, des ovins, des caprins, des volailles et des chevaux. Certaines exploitations font aussi de la transformation fromagère. L'eau utilisée provient des infrastructures AEP collectives ou de sources.

L'estimation du volume prélevé (hors réseaux AEP et ASA) pour l'usage d'abreuvement sur l'ensemble du territoire est de **24 374 m<sup>3</sup> en moyenne pour les années 2016 et 2017 en période d'été**.

La répartition des prélèvements pour cet usage par bassin versant est listée sur la figure 19.

BV	Estimation du volume prélevé pour l'abreuvement en été (hors consommations sur réseau AEP et ASA) en m <sup>3</sup>
Afflu	1 952
Arg	512
Bat	694
Can1	200
Can2	836
Can3	11 943
Cre	86
Deu1	200
Deu2	980
Deu3	2 381
Lim	1 916
Ter	1 452
Tor	422
Val	800
<b>Total</b>	<b>24 374</b>

Figure 19 – Volumes prélevés pour l'abreuvement lors de l'été 2016-2017 (m<sup>3</sup>, hors consommations réseau AEP et ASA) sur le territoire.

### c) Pistes d'évolutions des pratiques agricoles

**Pour l'irrigation**, plusieurs pistes d'évolutions sont envisageables voire déjà mises en place afin de diminuer les prélèvements :

- Une diversification des cultures pour tendre vers des cultures moins gourmandes en eau.
- Pour l'arboriculture, un changement de type d'aspersion serait favorable avec un remplacement de l'aspersion sous/sur frondaison vers une aspersion avec des distributeurs de type micro-jet ou vers du goutte à goutte.
- Pour l'arboriculture, des économies d'eau pourraient être obtenues grâce à la généralisation du pilotage de l'irrigation plus précis via l'utilisation de tensiomètres pour mesurer l'humidité du sol et les besoins de l'arbre.
- La reprise de parcelles ayant la possibilité d'être irriguée par une ASA ou ayant déjà accès à une ressource en eau.
- La transparence hydraulique à l'étiage des retenues avec respect du débit réservé.

**Pour l'abreuvement**, l'évolution des pratiques agricoles envisagées pour diminuer les prélèvements en eau est la récupération de l'eau de pluie via des cuves enterrées.

**Les freins évoqués au changement des pratiques agricoles sont les suivants :**

- L'installation en goutte à goutte nécessite une alimentation en électricité constante et pose un problème (en partie financier) pour les parcelles éloignées des exploitations. Elle représente également un coût conséquent.

### 3) L'usage industriel

#### a) Etat des lieux

Sur le territoire, la plupart des industries consommatrices d'eau sont classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Les usages industriels et artisanaux sont considérés comme de gros consommateurs (consommations supérieures ou égales à 1 000 m<sup>3</sup>/an ou > 6 000 m<sup>3</sup>/an selon les gestionnaires). Ils sont répartis dans deux catégories :

- **Industrielles** : industries pharmaceutiques, industries automobiles, papeteries, industries agroalimentaires, métallurgie, béton, BTP, scieries.
- **Artisanales** : lavages automobiles, carrosseries, commerces/supermarchés, microbrasseries...

Sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières :

- Deux industries du secteur de la papeterie prélèvent de l'eau directement dans le milieu superficiel, par des prélèvements directs en cours d'eau (pompes ou canal). En étiage, le prélèvement se fait sur une retenue pour l'une d'elle en remplacement du prélèvement en rivière.
- Une tannerie prélevait sur la nappe de la Cance aval en 2009 mais aucun prélèvement n'est recensé en 2017. Suite à une dégradation du forage lors de la crue de 2014, ce prélèvement n'est plus en activité. Cette entreprise effectue désormais ses prélèvements via un prélèvement sur la Deûme et également sur le réseau AEP.
- Une distillerie et une entreprise de fabrication de pièces en plastique prélèvent sur la nappe de l'aval de l'Ecoutay : 2 393 m<sup>3</sup> pour 2016 et 3 170 m<sup>3</sup> pour 2017.

L'eau prélevée pour l'hydroélectricité n'est pas comptabilisée car restituée au cours d'eau.

L'eau consommée par les industries est utilisée à diverses fins :

- Process industriel (séchage, dilution, pression hydraulique).
- Refroidissement.
- Chauffage.
- Lavage.
- Alimentation des sanitaires / de la restauration collective.
- Défense incendie / arrosage des espaces verts.

### b) Les prélèvements industriels

En 2009, le prélèvement brut total sur les eaux superficielles pour l'usage industriel s'élevait à 1 230 000 m<sup>3</sup> (soit l'équivalent de 40 l/s).

Compte tenu des rejets importants liés à l'activité industrielle, le prélèvement net global à l'échelle du territoire pour l'usage industriel correspond à un apport d'eau.

Sur la Deûme aval, le prélèvement net industriel s'élève à 4 l/s, et sur la Cance médiane, à 2 l/s. Il est nul ou négatif du fait de l'apport d'eau sur les autres sous-bassins.

La figure ci-dessous présente les volumes prélevés en moyenne pour les années 2016-2017 pour l'usage industriel lors de la période d'étiage.

Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermédiaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'industrie (barrage Vidalon et nappe alluviale de la Deûme inclus)	515	0	302 413	1 503	304 430	0	0	0	0	304 430
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'industrie (barrage Vidalon inclus, nappe alluviale de la Deûme non comprise)	0	0	248 000	0	248 000	0	0	27 000	0	275 000

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémieux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'industrie (nappe alluviale Ecoutay incluse)	0	0	0	0	2 782	0	0	0	2 782
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'industrie (nappe alluviale Ecoutay non comprise)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Figure 20 – Volumes bruts prélevés (m<sup>3</sup>) à l'étiage pour les années 2016-2017 sur les bassins versants de la Cance et de la Deûme/Déôme et sur les petits affluents du Rhône pour l'usage Industriel.

La cartographie qui suit localise les gros consommateurs industriels présents sur le territoire du Syndicat et leurs types de prélèvements.

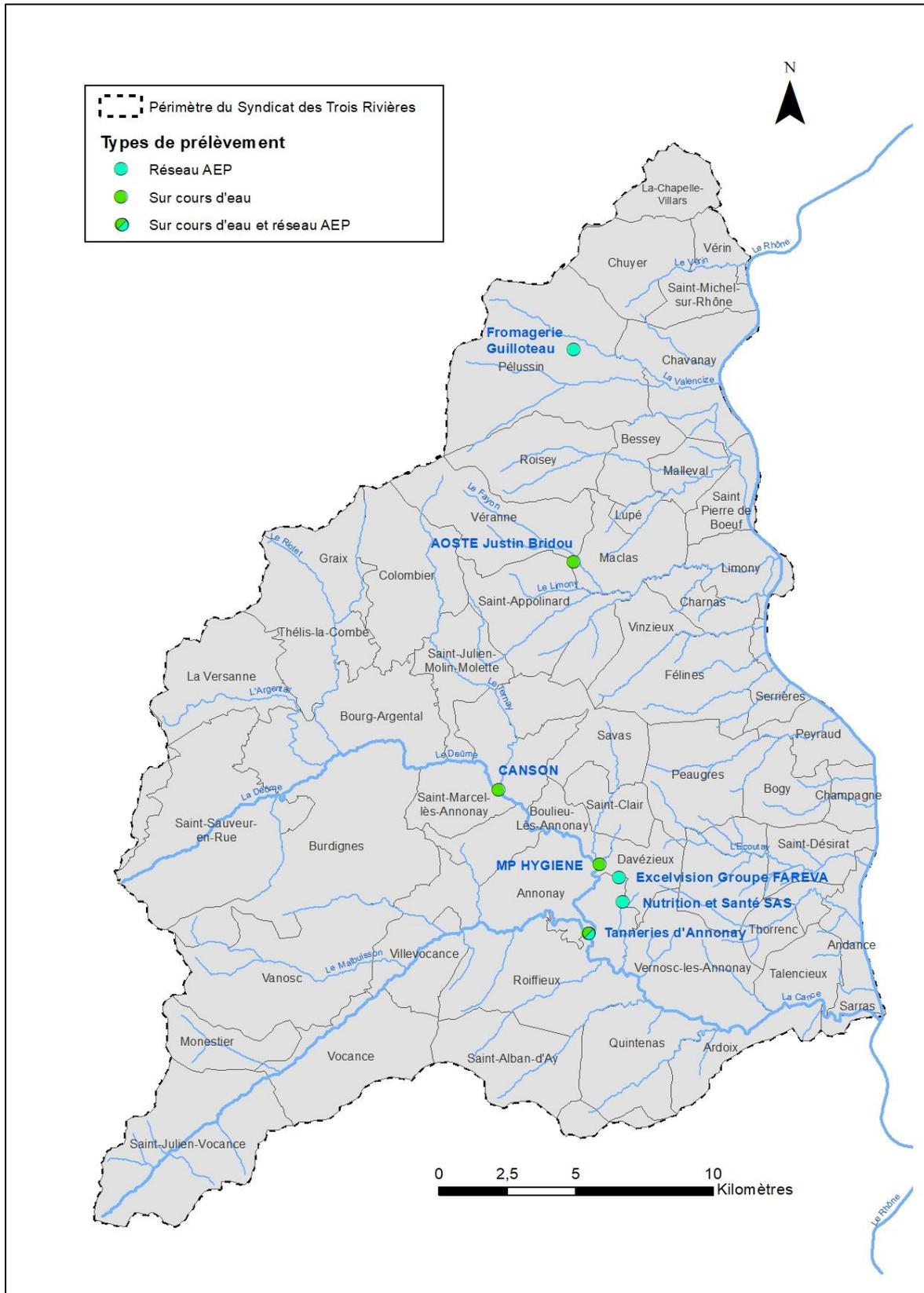


Figure 21 – Cartographie présentant les différents types de prélèvements réalisés par les gros consommateurs industriels du territoire du Syndicat des Trois Rivières.

Les prélèvements bruts totaux en moyenne sur les années 2016 et 2017 en période d'été pour l'usage industriel s'élèvent à 307 211 m<sup>3</sup> (hors réseau AEP, hors Rhône, hors hydroélectricité).

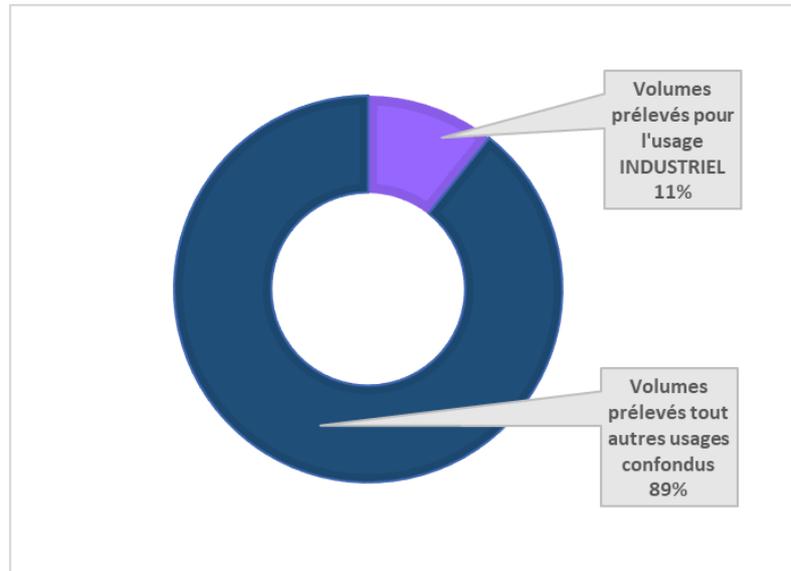


Figure 22 – Part des volumes prélevés en moyenne pour 2016-2017 pour l'usage industriel par rapport à l'ensemble des volumes prélevés sur le territoire en période d'été.

### c) Pistes d'évolution pour l'usage industriel

Plusieurs pistes d'évolution sont envisageables dans le secteur industriel. En fonction des différents secteurs, de façon générale, les efforts à mener peuvent être axés sur :

- La sensibilisation du personnel au sein de l'entreprise.
- L'installation de matériel hydro-économiques.
- La mise en circuit fermé de certains procédés.
- L'optimisation du lavage des machines.
- Le changement de technologie.
- La réutilisation des eaux de différents process (mise en circuit fermé).
- La réutilisation des eaux de pluies.
- La réutilisation des eaux usées.

Parmi les freins identifiés figurent notamment l'aspect financier (investissement et fonctionnement) et le coût énergétique supplémentaire à déployer pour effectuer des économies d'eau.

#### 4) L'usage domestique

##### a) Etat des lieux des usages

###### Alimentation en Eau Potable des habitations non raccordées au réseau

Les prélèvements liés à l'Alimentation en Eau Potable des habitations non raccordées au réseau collectif public n'ont pas été chiffrés dans l'Etude des Volumes Maximums Prélevables. Cependant, le nombre de hameaux non raccordés au réseau collectif public et le nombre de foyers que cela représente a été estimé pour chaque commune en réponse au questionnaire PTGE « usage de l'eau des collectivités ». La localisation de certaines sources servant à l'AEP privée est disponible dans la BDD de l'ARS, mais le nombre d'habitations raccordées ou le volume annuel prélevé n'est pas connu.

En considérant qu'un foyer consomme en moyenne 120 m<sup>3</sup> par an, chaque foyer consommerait donc 50 m<sup>3</sup> en période d'été, soit à l'échelle du territoire 33 684 m<sup>3</sup> en moyenne pour les années 2016-2017 (Figures 24).

Nom BV	Volume prélevé en été concernant l'usage AEP non raccordé au réseau collectif public (m <sup>3</sup> )
Arg	2 750
Bat	900
Can1	1 604
Can2	3 750
Can3	1 630
Deu1	3 300
Deu2	9 900
Deu3	150
Lim	1 100
Mal	3 150
Ter	350
Val	4 800
Ver	300
Total	33 684

Figure 23 – Volume prélevé en été pour l'AEP non raccordé au réseau collectif public sur le territoire pour l'année 2016 et l'année 2017.

**Les usages domestiques (arrosage des potagers, ...)**

Ces prélèvements domestiques correspondent principalement à l'arrosage des potagers chez les particuliers. L'eau est captée via des puits, des sources ou des forages mais aussi par des prélèvements directs en cours d'eau ou par le stockage des eaux de toitures.

En reprenant les hypothèses de l'étude EVMP, un prélèvement permet d'arroser un potager de 200 m<sup>2</sup> sur les mois de juin à août inclus avec une irrigation moyenne de 870 m<sup>3</sup>/ha multipliée par un coefficient de surconsommation de 1,35. Le volume consommé par potager pendant la période d'été est alors de 23 m<sup>3</sup>.

On estime à 1 656 m<sup>3</sup>, le volume d'eau prélevé en période d'été pour les années 2016 et 2017 sur les eaux superficielles. Ces estimations seront à affiner et préciser dans le cadre du PTGE.

Bassin versant	Nombre de prélèvements	Volume consommé en été en m <sup>3</sup>
Arg	1	23
Bat	4	92
Can1	11	253
Can2	7	161
Can3	11	253
Deu2	2	46
Deu3	1	23
Eco	1	23
Lim	1	23
Mal	18	414
Tor	2	46
Val	13	299
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>1 656</b>

Figure 24 – Volume prélevé en été pour l'arrosage des potagers sur le territoire en moyenne sur les années 2016 et 2017.

## b) Les prélèvements liés à l'usage domestique

On estime à 35 340 m<sup>3</sup>, le volume d'eau brut consommé en période d'été pour les années 2016 et 2017 (Figure 25) pour l'usage domestique des habitations non raccordées au réseau d'eau potable et pour l'arrosage des potagers.

BASSINS VERSANTS DE LA CANCE - DEUME/DEOME											
Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermédiaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage domestique (AEP privé et arrosage jardin)	3 300	12 719	173	350	16 542	1 857	3 564	3 911	1 883	27 757
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage domestique (arrosage jardin uniquement)	23	506	69	161	759	230	437	161	0	1 587

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémioux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage domestique (AEP privé et arrosage jardin)	5 099	992	1 123	0	23	46	0	300	7 583
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'été (juin-octobre) pour l'usage domestique (arrosage jardin uniquement)	253	92	0	0	46	23	0	0	414

Figure 25 – Volume prélevé bruts (m<sup>3</sup>) en moyenne pour les années 2016-2017 pour l'usage domestique sur le territoire pendant la période d'été.

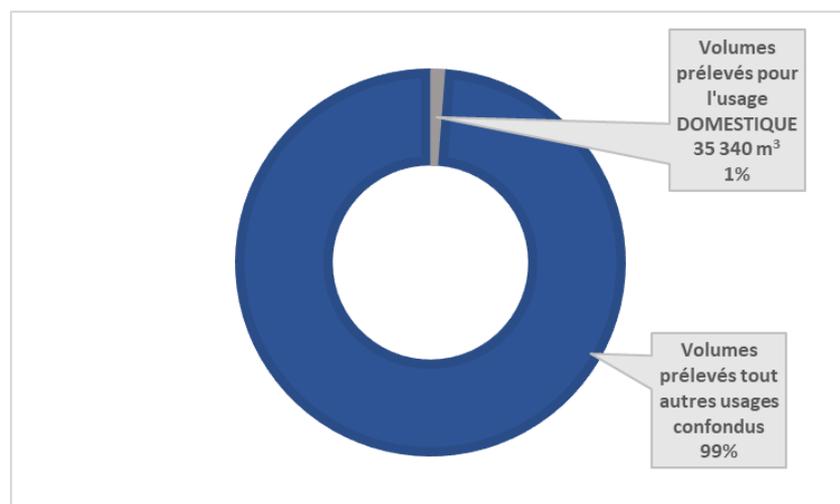


Figure 26 – Part des volumes prélevés en moyenne pour 2016-2017 pour l'usage domestique par rapport à l'ensemble des volumes prélevés sur le territoire en période d'été.

### c) Pistes d'évolutions pour l'usage domestique

Considéré comme petit consommateur, l'usage domestique ne représente qu'une faible part des prélèvements au regard des autres usages mais lorsque les prélèvements sont instantanés, ils peuvent s'avérer très impactant pour le milieu.

Certaines pistes d'évolution sont envisageables :

- La sensibilisation des usagers pour les inciter à adopter des bonnes pratiques au jardin (paillage, zone d'ombres, etc.) et à l'intérieur même du domicile.
- L'installation de matériel hydro économe chez les particuliers.
- L'installation de cuves récupératrices des eaux pluviales.

### 5) L'arrosage des espaces de loisirs privés

Sur le territoire, les usages privés de loisirs correspondent à :

- Un golf, dont l'arrosage du green se fait grâce aux prélèvements issus à la fois d'une retenue (qui est insuffisante) et au réseau d'Alimentation en Eau Potable.
- Un safari parc, pour l'alimentation en eau des bassins des animaux, pour lequel l'eau est prélevée dans des retenues.

Sont également comptabilisés dans l'usage privé de loisirs, les retenues ou les plans d'eau pour l'usage récréatif lié à la pêche ou à la chasse, mais ces usages ne consomment pas d'eau directement, il s'agit seulement d'évaporation.

On estime à 4 422 m<sup>3</sup>, le volume d'eau consommé en moyenne pour les années 2016-2017 pour l'usage privé de loisirs en période d'étiage (Figure 27 et 28).

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

BASSINS VERSANTS DE LA CANCE - DEUME/DEOME											
Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermediaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour un usage de loisir privé (retenue du golf incluse)	0	0	1 114	0	1 114	0	0	0	0	1 114
2009	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour un usage de loisir privé (pris en compte dans l'EVMP comme retenue agricole)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémieux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour un usage de loisir privé (retenue du safari incluse)	0	0	0	0	3 308	0	0	0	3 308
2009	Volumes <b>prélevés bruts</b> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour un usage de loisir privé (retenue du safari non prise en compte dans l'EVMP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Figure 27 – Volume prélevé brut (m<sup>3</sup>) en moyenne sur 2016-2017 pour l'usage de loisir privé sur le territoire pendant la période d'étiage.

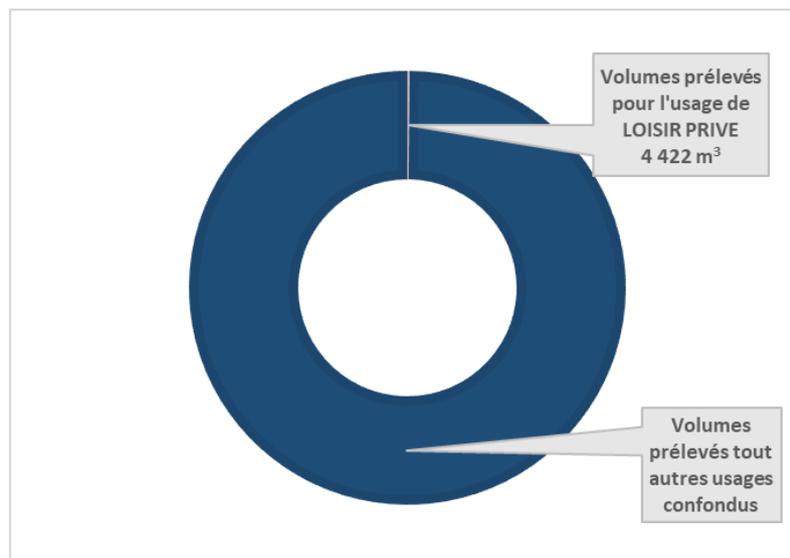


Figure 28 – Part des volumes prélevés en moyenne pour 2016-2017 pour l'usage de loisir privé par rapport à l'ensemble des volumes prélevés sur le territoire en période d'étiage.

## 6) Les usages communaux

Les usages communaux correspondent à :

- L'arrosage des espaces verts et des cimetières.
- Les espaces publics de loisirs (stades, campings, piscines, etc.).
- Les bâtiments (bureaux, services techniques, logements collectifs, écoles ...).
- Les établissements de santé (hôpitaux, maisons de retraite).

Les prélèvements sont effectués à partir des ressources du territoire via des pompages directs en cours d'eau ou via des retenues. La majorité des arrosages liés aux espaces verts se fait via le réseau collectif : AEP ou ASA dans une moindre mesure.

En moyenne pour les années 2016 et 2017, l'estimation des volumes prélevés sur les ressources superficielles (hors réseau AEP) pour cet usage correspond à un volume global de 8 620 m<sup>3</sup> en étiage (Figure 29 et 30).

Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermédiaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'usage communal (arrosage hors AEP, retenue St Alban d'Ay comprise)	0	0	4 800	1 800	6 600	0	0	0	2 000	8 600
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'usage communal (arrosage hors AEP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémieux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'usage communal (arrosage hors AEP)	0	20	0	0	0	0	0	0	20
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) pour l'usage communal (arrosage hors AEP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Figure 29 – Volume prélevé bruts (m<sup>3</sup>) en moyenne sur 2016-2017 pour l'usage communal en période d'étiage (hors réseau AEP).

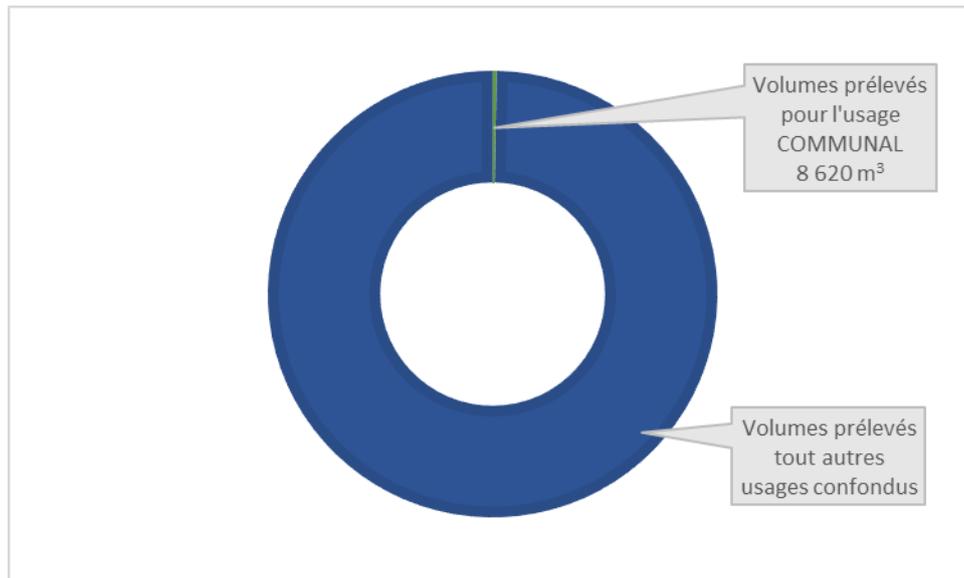


Figure 30– Part des volumes prélevés en moyenne sur 2016-2017 pour l'usage communal par rapport à l'ensemble des volumes prélevés sur le territoire en période d'été.

**Plusieurs pistes d'évolutions** sont possibles concernant l'usage de l'eau des collectivités :

- La récupération des eaux pluviales des bâtiments communaux pour l'arrosage.
- Le changement du type d'irrigation et l'arrosage avec pilotage automatique.
- La plantation d'arbustes ou de plantes vivaces plus résistantes à la sécheresse.
- La mise en circuit fermé des fontaines.
- Le renouvellement des équipements dans les sanitaires et l'installation de matériel hydro économe.
- La formation et la sensibilisation des collectivités aux bonnes pratiques.

## 7) Les prélèvements dans les barrages et les retenues

Il existe plus de 630 retenues sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières. A ces retenues sont associés différents usages sur le territoire :

- Réserve pour l'Alimentation en Eau Potable (pour le barrage du Ternay).
- Agricoles (irrigation).
- Loisirs (pêche, notamment au Lac de Vert).
- Techniques (bassin d'infiltration).
- Industriels (procédés industriels).
- Sans usage voire à l'abandon.

### Evaluation de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques :

Au cours des dernières décennies, de nombreuses retenues d'eau ont été créées de manière à satisfaire les différents usages. La multiplication de ces ouvrages pose aujourd'hui la question de leur impact cumulé à l'échelle des bassins versants, que ce soit sur le plan de l'hydrologie, de la physico-chimie ou encore de l'écologie.

Face à ces questions, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a financé une expertise collective ayant conduit à l'élaboration d'un rapport méthodologique proposant une démarche et des outils d'évaluation de l'impact cumulé des retenues et plans d'eau.

De manière à conforter cette méthode et proposer des recommandations opérationnelles, l'OFB a lancé un appel à projet afin de tester la démarche et les outils sur différents territoires.

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières, dans le cadre de cet appel à projet, a été retenu et fait actuellement l'objet d'une étude du cumul des impacts des retenues d'eau sur les milieux aquatiques.

Cette étude a ainsi permis de dresser un état des lieux sur le bassin versant vis-à-vis de la thématique des retenues d'eau. Un travail d'inventaire complémentaire des retenues ainsi qu'une analyse des pressions et des enjeux a été engagé afin de hiérarchiser les sous-bassins versants devant faire l'objet d'une expertise plus poussée.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Les sous-bassins versants cibles retenus ont ensuite donné lieu à des investigations poussées sur différentes variables afin d'étudier les impacts potentiels des retenues : hydrologie, hydromorphologie, physico-chimie, biologie, thermie.

Les résultats provisoires tendent à conclure à une incidence de la présence des retenues d'eau sur l'hydrologie et la thermie.

L'étude va également permettre de préconiser des orientations de stratégie et d'actions relatives à la gestion ou la création de nouvelles retenues d'eau sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

L'ensemble des résultats et préconisations de cette étude servira de socle de travail pour tendre vers une gestion cohérente des retenues d'eau dans l'objectif du respect et de l'amélioration des milieux aquatiques.



L'Heume (Quintenas)



Les Gunches (Talencieux)



Sagnemorte (Roisey)



Barrage Vidalon (Davézieux)



Lac de Vert (Vernosc-Lès-Annonay)



Barrage du Ternay  
(Savas/St Marcel-lès-Annonay)

La cartographie ci-dessous localisent les retenues recensées sur le territoire en fonction de leur fonctionnement hydrographique.

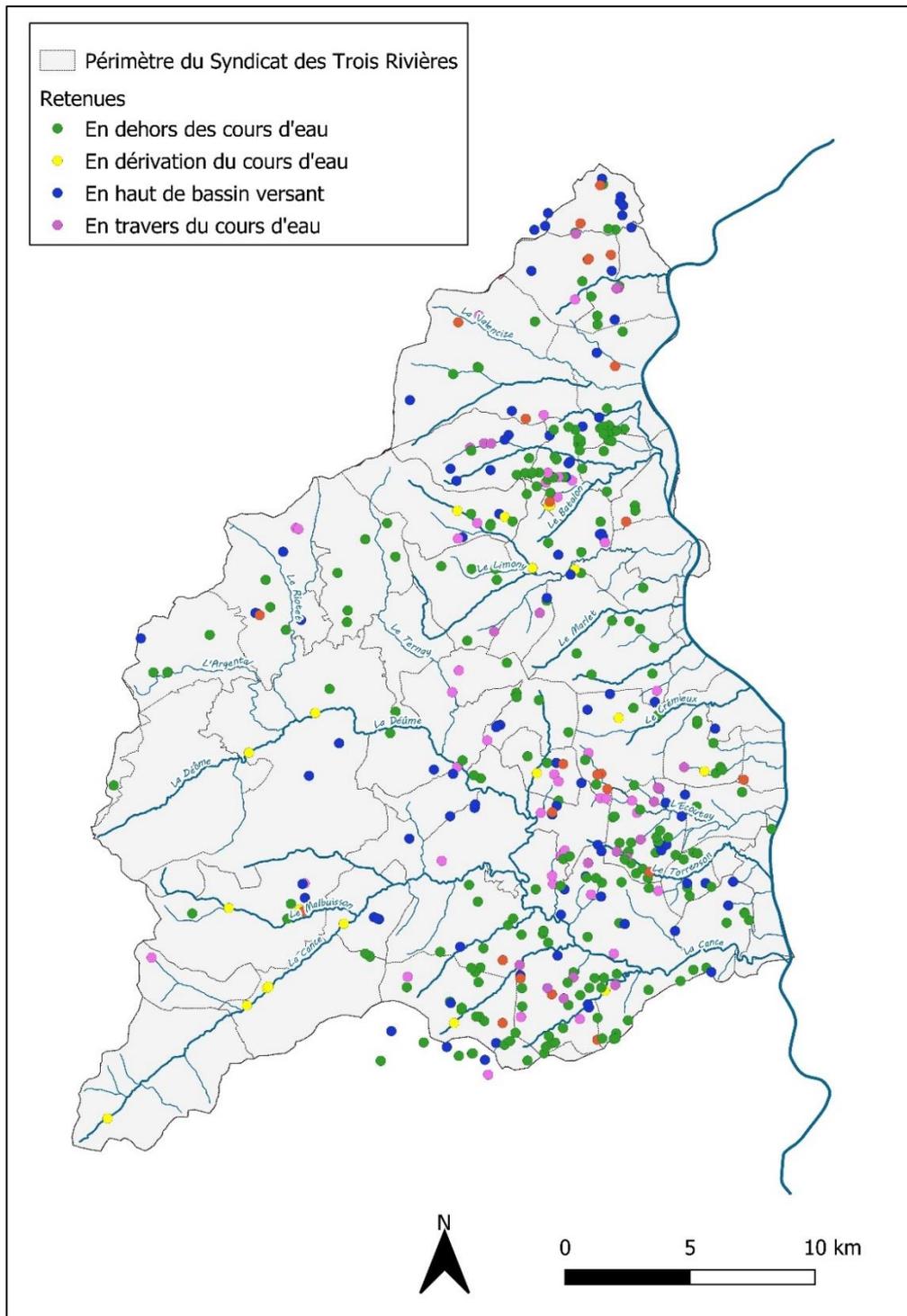


Figure 31– Cartographie des retenues présentes sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

À ces ouvrages ont été associés des prélèvements correspondants à :

- **L'usage de ces retenues pour l'irrigation et l'abreuvement** (les prélèvements pour l'alimentation en eau potable réalisés sur le barrage du Ternay sont inclus dans la catégorie eau potable), qui a été estimé à environ 1 115 000 m<sup>3</sup>/an (soit l'équivalent d'un débit continu de 35 l/s) (se référer à la Figure 17).
- **L'évaporation** à la surface des plans d'eau, qui a été estimée, pour toutes les retenues quelques soit leur usage, en période d'étiage à 316 236 m<sup>3</sup> en moyenne pour les années 2016-2017 (Figure 32 et 33).

BASSINS VERSANTS DE LA CANCE - DEUME/DEOME											
Année	Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermediaire Deu2	La Deume Deu3	Le Ternay Deu2bis	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can2	La Cance Can3	TOTAL BV de la CANCE
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) lié à l'évaporation tous usages confondus	1 861	5 019	107 615	594	115 090	3 236	4 307	1 496	78 984	203 113
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) lié à l'évaporation tous usages confondus	0	1 000	71 000	0	72 000	2 000	2 000	0	44 000	120 000

AFFLUENTS DU RHÔNE										
Année	Usage	La Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémieux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône
Moyenne 2016 2017	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) lié à l'évaporation des retenues tous usages confondus	9 287	32 472	14 535	2 446	26 288	15 485	4 083	8 527	113 123
2009	Volumes <u>prélevés bruts</u> (en m <sup>3</sup> ) à l'étiage (juin-octobre) lié à l'évaporation des retenues tous usages confondus	4 000	12 000	5 000	0	7 000	6 000	1 000	4 000	39 000

Figure 32 – Volume prélevé bruts (m<sup>3</sup>) en moyenne sur les années 2016-2017 lié à l'évaporation en période d'étiage.

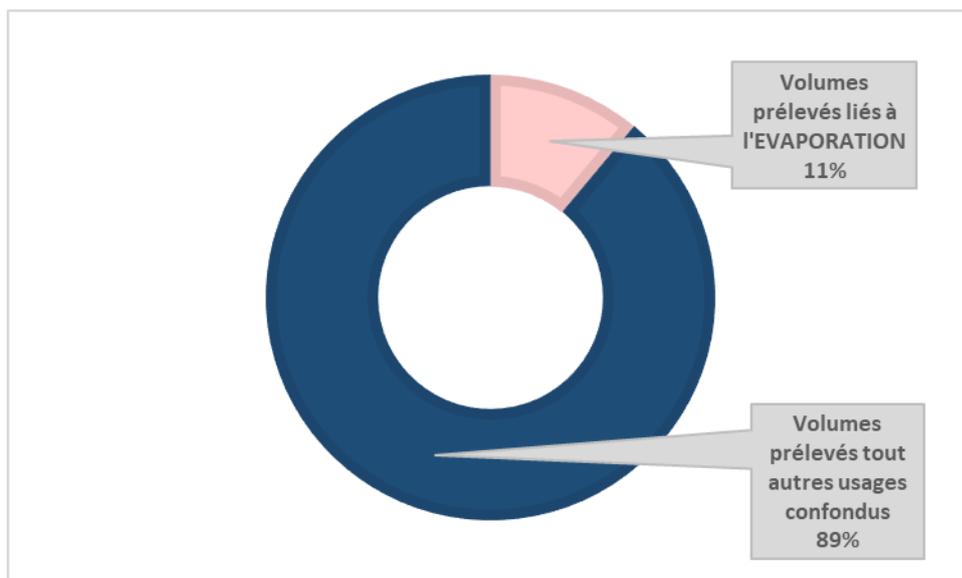


Figure 33 – Part des volumes prélevés lié à évaporation en moyenne sur 2016-2017 par rapport à l'ensemble des volumes prélevés sur le territoire en période d'étiage.

## D. Etat des lieux des volumes prélevés sur le territoire

L'estimation des prélèvements concerne uniquement les prélèvements bruts superficiels et souterrains sur les ressources en eau du bassin versant (BV) de la Cance et des petits affluents directs du Rhône.

Les prélèvements bruts en eau sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières correspondent aux :

- ✓ Prélèvements superficiels : canaux/béalières, pompages, retenues et sources.
- ✓ Prélèvements souterrains : forages ou puits, notamment dans la nappe alluviale de la Deûme (Deu3\_sout), de la Cance (Can3\_sout) et de l'Ecoutay (Eco\_sout).

Bien qu'ils aient été recensés, les prélèvements sur le Rhône ou sa nappe alluviale ne sont pas considérés comme des prélèvements sur le territoire.

**Les volumes prélevés en étiage** correspondent aux **volumes bruts prélevés entre juin et octobre inclus**.

**Les prélèvements nets** correspondent aux prélèvements bruts auxquels sont soustraits les éventuels retours de l'eau prélevée au milieu naturel par les rejets de STation d'EPuration (STEP).

Les données chiffrées de ce PTGE sont issues de :

- L'Etude de détermination des Volumes Maximums Prélevables (EVMP - BRL 2011-2014), dont les données sont reprises dans la notification préfectorale du 15 juin 2016. Les volumes prélevés, qui apparaissent dans l'étude EVMP, la notification préfectorale et le PTGE, sont une moyenne des volumes prélevés en 2009 tels qu'ils étaient connus en 2010.
- La réactualisation des données réalisée en 2019, par le Syndicat des Trois Rivières, en se basant sur les données des années 2016 et 2017, et pour lesquelles une moyenne des prélèvements a été réalisée sur ces deux années.

## 1) Bilan des prélèvements suite à l'étude EVMP

La dynamique des prélèvements du territoire du Syndicat des Trois Rivières est particulière.

Une importante partie de l'eau utilisée sur le bassin (que ce soit pour l'alimentation en eau potable ou pour l'irrigation) est prélevée sur la nappe alluviale du Rhône et n'impacte donc pas directement les débits des cours d'eau du territoire.

Une partie de l'eau prélevée sur la nappe alluviale du Rhône est rejetée vers le milieu superficiel, et représente ainsi un apport d'eau pour les rivières.

Le prélèvement brut sur le territoire s'élève à l'équivalent de 210 l/s en pointe (mois de juillet) et le prélèvement net (une fois les retours pris en compte) est estimé à 50 l/s.

Ce fonctionnement est illustré sur la figure suivante :

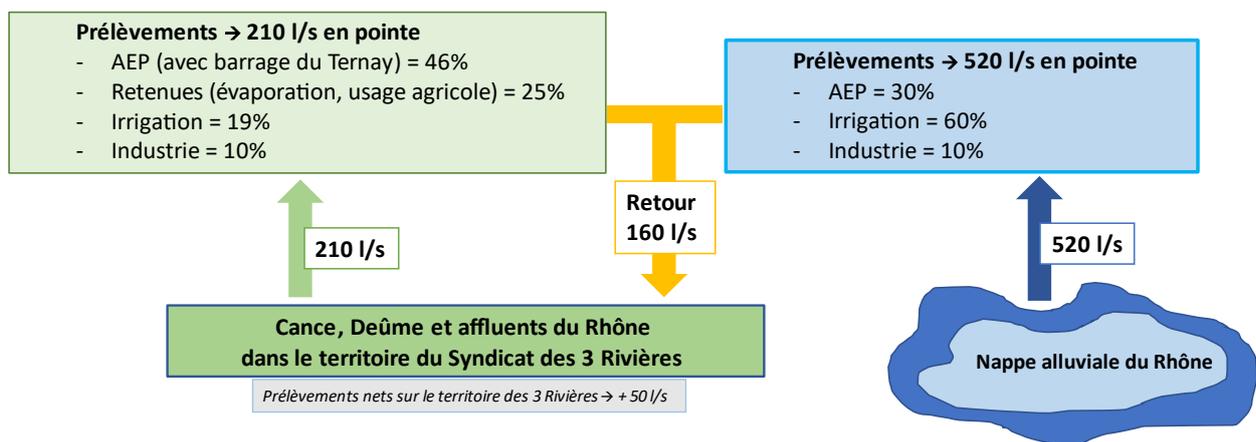


Figure 34 – Bilan schématique des prélèvements à l'échelle du territoire du Syndicat des Trois Rivières (mois de juillet, débits arrondis à 10 l/s près).

La répartition des volumes prélevés sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières entre les usages, issues de l'Etude des Volumes Maximums Prélevables, est la suivante :

BASSINS VERSANTS CANCE - DEUME - AFFLUENTS DU RHÔNE					
Ensemble du territoire d'étude de l'EVP : Syndicat des trois rivières ; synthèse des prélèvements considérés					
	Toutes ressources confondues (BV 3 rivières, le Rhône et sa nappe) en milliers de m3		Prélèvement sur les bassins versants des 3 rivières en milliers de m3		
	Volumes bruts annuels connus DDT AE	Volumes bruts annuels (irrigation : approx brut-net)	Volumes bruts annuels (irrigation : approx brut-net)	Volumes bruts étiage (juin à octobre) (irrigation : approx brut-net)	Volumes nets étiage (juin à octobre) (irrigation : approx brut-net)
<b>Volumes prélevés totaux (en milliers de m3)</b>	<b>10 959</b>	<b>11 791</b>	<b>4 862</b>	<b>2 233</b>	<b>32</b>
dont :					
AEP (2009) hors nappe du Rhône	2816	2816	2816	1 197	-408
AEP(2009) nappe Rhône	3538	3538			
Agricole prélèvements dans le Rhône (nappe et canal)	1930	1866			
Agricole prélèvements hors nappe du Rhône hors retenues	15	240	240	240	240
total irrigation hors retenues	1945	2106			
Retenues agricoles	480	1151	1151	522	522
Industriel (2009) esout et esup	2180	2180	655	274	-322
<b>Volumes prélevés totaux (en milliers de m3) hors retenues</b>			<b>3 471</b>	<b>1 711</b>	<b>-490</b>
			Volumes prélevables	2 165	
			Volumes prélevables hors retenues	1 701	

Figure 35 – Répartition des volumes prélevés et des volumes prélevables en période d'étiage en fonction des usages (m³) (tableau issu de l'étude EVMP – données 2009).

## 2) Bilan des prélèvements 2016-2017

La réactualisation des données réalisée en 2019 par le Syndicat des Trois Rivières en se basant sur les données des années 2016 et 2017 a permis de faire un bilan des prélèvements par usages pendant la période d'étiage.

Les figures 36, 37 et 38 illustrent les résultats pour le bassin de la Cance/Déôme-Deûme et les figures 39, 40 et 41 pour les petits affluents du Rhône.

a) Cance et Deûme

Usage	La Deume amont Deu1	La Deume intermediaire (Arg inclus) Deu2	La Deume Deu 3	Le Ternay en amont du barrage	TOTAL SS-BV de la DEUME	La Cance Can 1	Le Malbuisson Mal	La Cance Can 2	La Cance Can 3	TOTAL BV de la CANCE
<b>AEP (barrage Ternay inclus)</b>	30 220	76 309	722 247	46 914	875 689	21 354	23 210	0	0	920 253
<b>Industriel (barrage Vidalon et nappe alluviale Deûme inclus)</b>	515	0	302 413	1 503	304 430	0	0	0	0	304 430
<b>Loisir privé (retenue golf incluse)</b>	0	0	1 114	0	1 114	0	0	0	0	1 114
<b>Agricole (irrigation + abreuvement, hors retenue)</b>	5 560	9 625	7 488	3 479	26 152	200	0	1 447	57 000	84 799
<b>Communal (arrosage hors AEP, retenue St Alban d'Ay inclus)</b>	0	0	4 800	1 800	6 600	0	0	0	2 000	8 600
<b>Tous usages hors retenue et hors usages domestiques</b>	36 294	85 934	1 038 061	53 695	1 213 985	21 554	23 210	1 447	59 000	1 319 196
<b>Agricole (irrigation et abreuvement, avec retenue)</b>	0	5 336	76 909	826	83 071	2 818	6 531	930	357 305	450 654
<b>Tous usages domestiques (AEP privé et arrosage jardin)</b>	3 300	12 719	173	350	16 542	1 857	3 564	3 911	1 883	27 757
<b>Evaporation tous usages confondus</b>	1 861	5 019	107 615	594	115 090	3 236	4 307	1 496	78 984	203 113
<b>Tous usages et types confondus</b>	41 456	109 008	1 222 758	55 466	1 428 688	29 465	37 611	7 784	497 172	2 000 720

Figure 36– Bilan des volumes prélevés en moyenne sur les années 2016-2017 par usage à l'étiage (m<sup>3</sup>) à l'échelle des sous-bassins versants de la Deûme et de la Cance.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

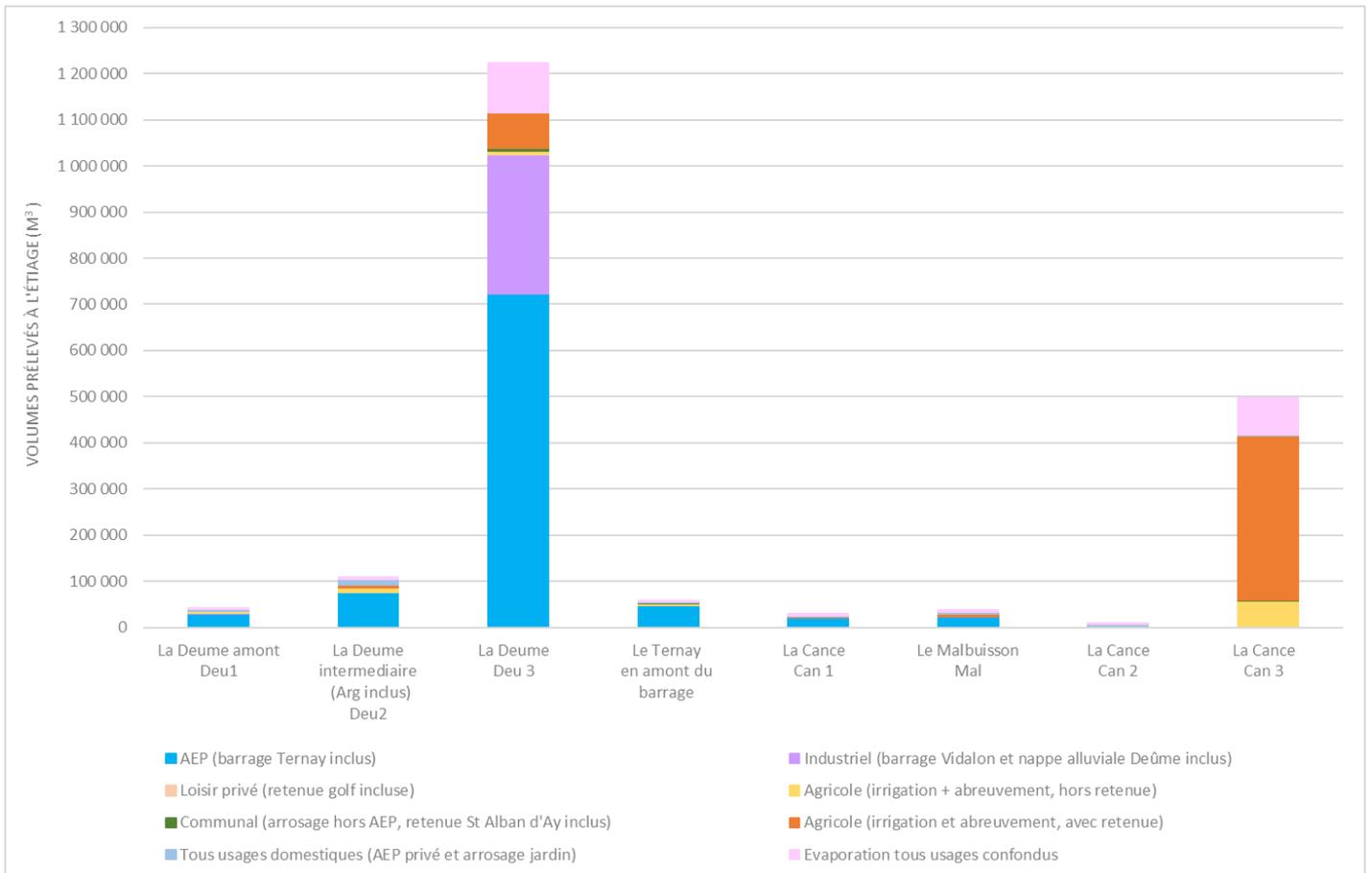


Figure 37 – Volumes prélevés en moyenne sur les années 2016 -2017 par usage à l'étiage (m³) à l'échelle des sous-bassins versants de la Deûme et de la Cance.

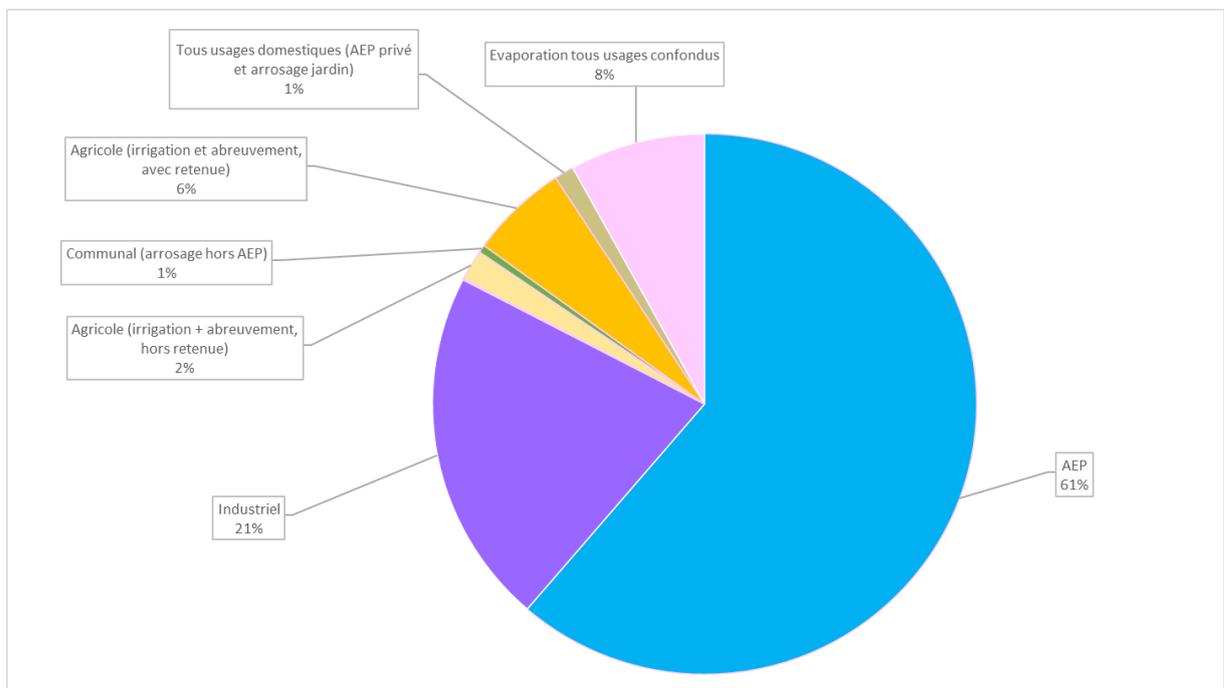


Figure 38 – Part des volumes prélevés en moyenne sur les années 2016 -2017 par usage à l'étiage (m³) à l'échelle du sous-bassin versant de la Deûme.

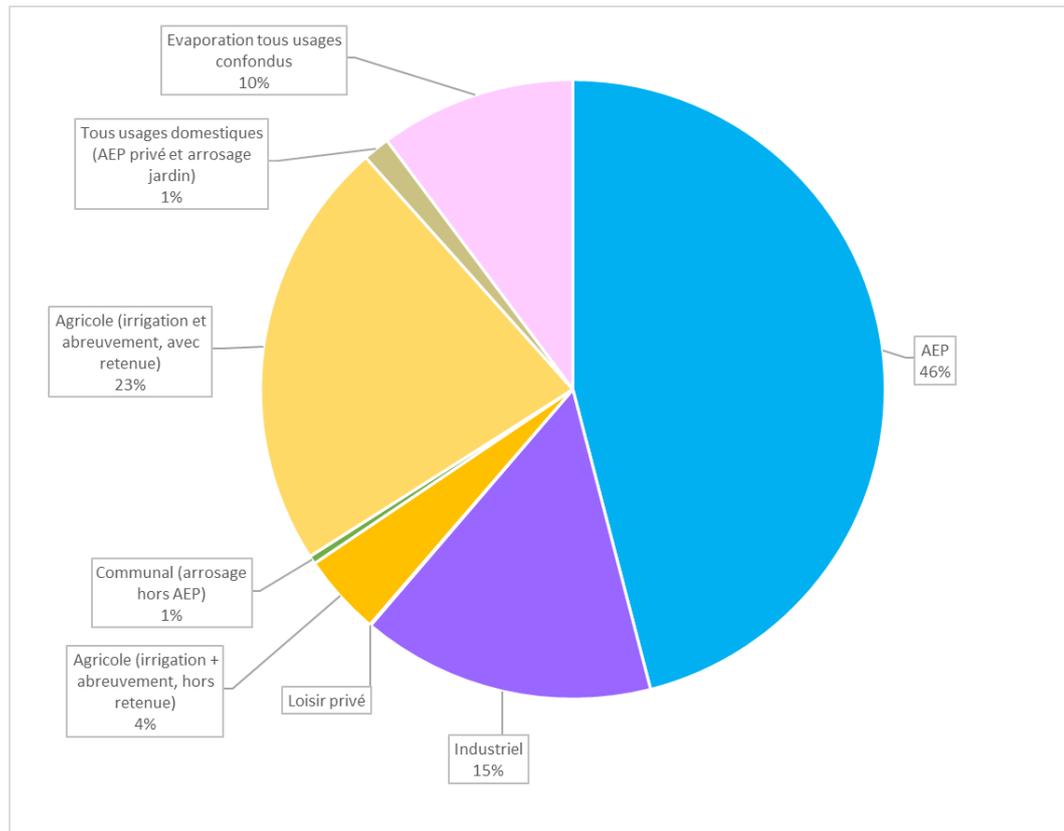


Figure 39 – Part des volumes prélevés en moyenne sur les années 2016 -2017 par usage à l'étiage (m<sup>3</sup>) à l'échelle du sous-bassin versant de la Cance.

## b) Affluents du Rhône

Données par bassin (= tronçon)	La Valencize	Le Batalon	Le Limony	Le Crémieux	L'Ecoutay	Le Torrenson	Le Marlet	Le Vérin	TOTAL affluents directs du Rhône principaux
<b>AEP</b>	67 307	8 641	91 360	0	0	0	0	0	<b>167 308</b>
Industriel (nappe alluviale Ecoutay comprise)	0	0	0	0	2781,5	0	0	0	2 782
Loisir privé (retenue safari incluse)	0	0	0	0	3 308	0	0	0	3 308
Agricole hors retenue	800	0	1 667	0	0	0	0	0	2 467
Communal (arrosage hors AEP)	0	20	0	0	0	0	0	0	20
<b>Tous usages hors retenue et hors usages domestiques</b>	68 107	8 661	93 027	0	6 090	0	0	0	<b>175 884</b>
Agricole (irrigation et abreuvement, avec retenue)	61 698	211 334	91 701	12 829	85 102	68 952	14 030	23 650	<b>569 297</b>
Tous usages domestiques (AEP privé et arrosage jardin)	5 099	992	1 123	0	23	46	0	300	7 583
Evaporation des retenues tous usages confondus	9 287	32 472	14 535	2 446	26 288	15 485	4 083	8 527	<b>113 123</b>
<b>Tous usages et types confondus</b>	<b>144 190</b>	<b>253 459</b>	<b>200 386</b>	<b>15 276</b>	<b>117 503</b>	<b>84 484</b>	<b>18 112</b>	<b>32 478</b>	<b>865 887</b>

Figure 40 – Volumes prélevés en moyenne pour les années 2016-2017 par usage à l'étiage (m<sup>3</sup>) à l'échelle des affluents directs du Rhône.

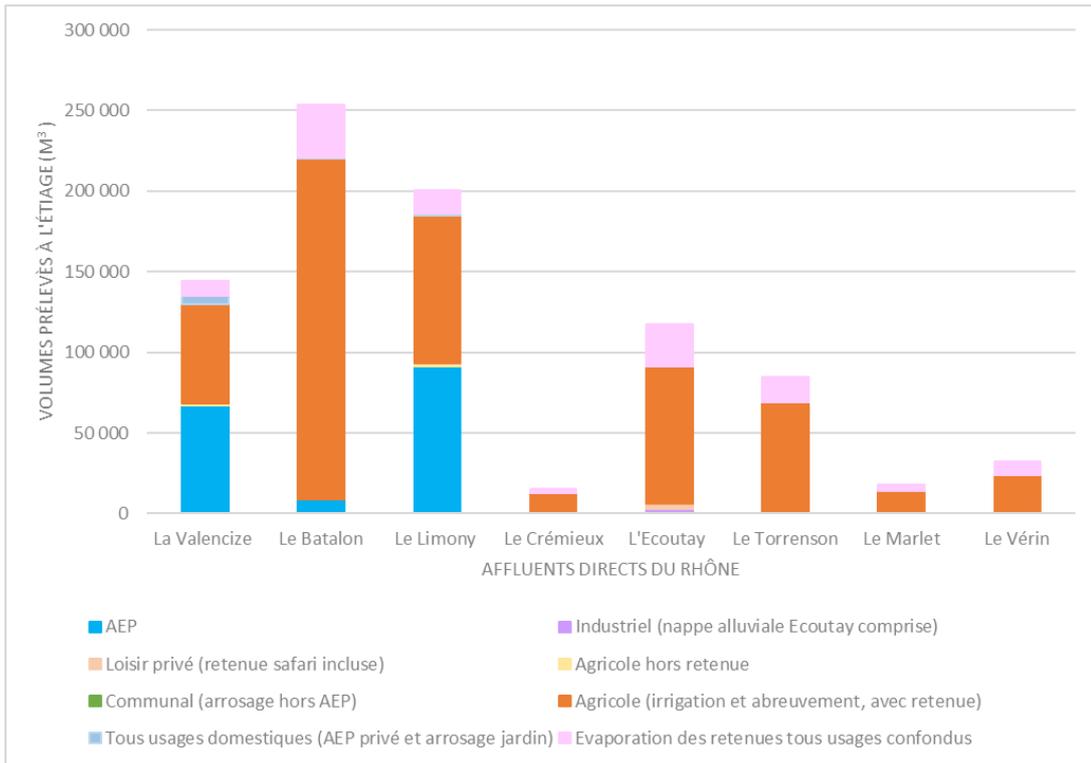


Figure 41 – Volumes prélevés en moyenne sur les années 2016-2017 par usage à l'étiage (m³) par tronçon pour les affluents directs du Rhône.

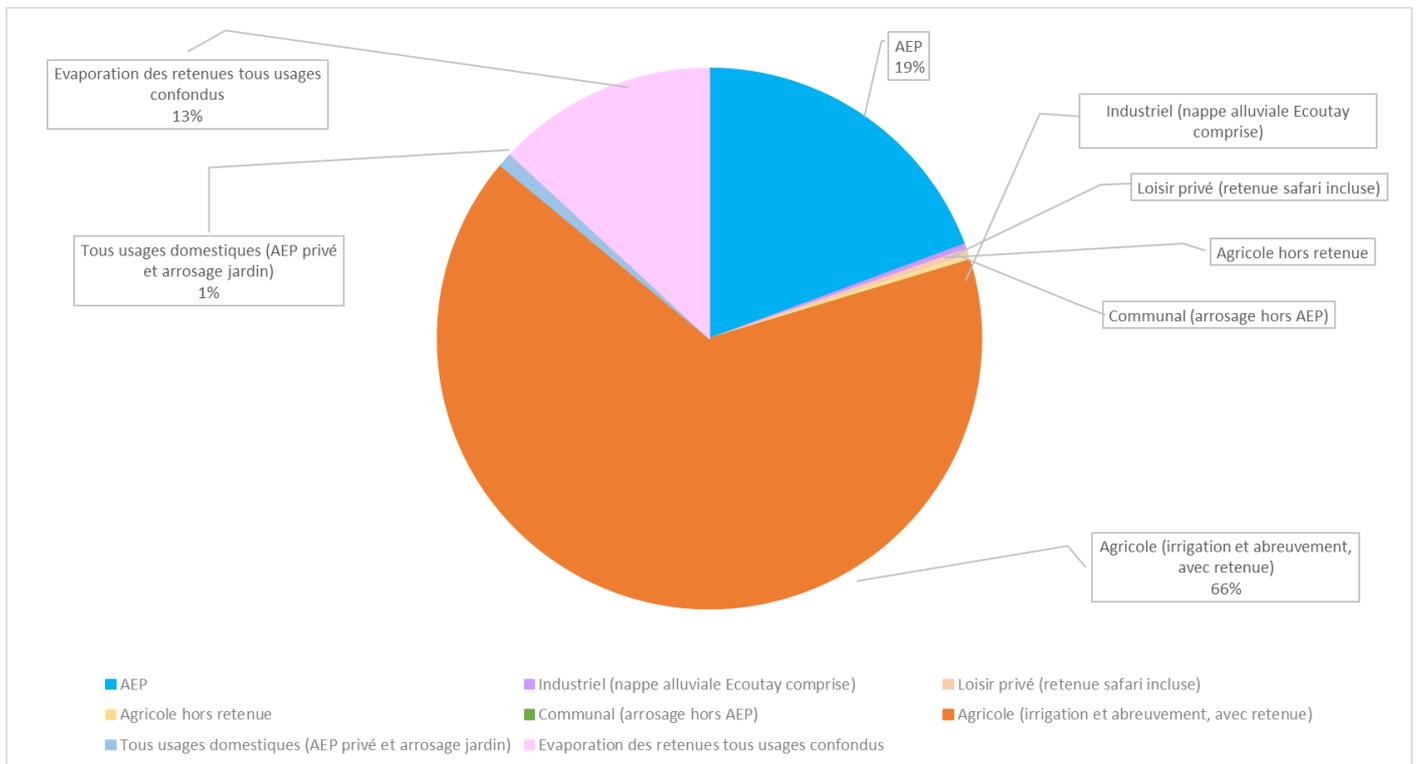


Figure 42 – Volumes prélevés en moyenne sur les années 2016-2017 par usage à l'étiage (m³) à l'échelle de l'ensemble des affluents directs du Rhône.

c) Sur l'ensemble du territoire

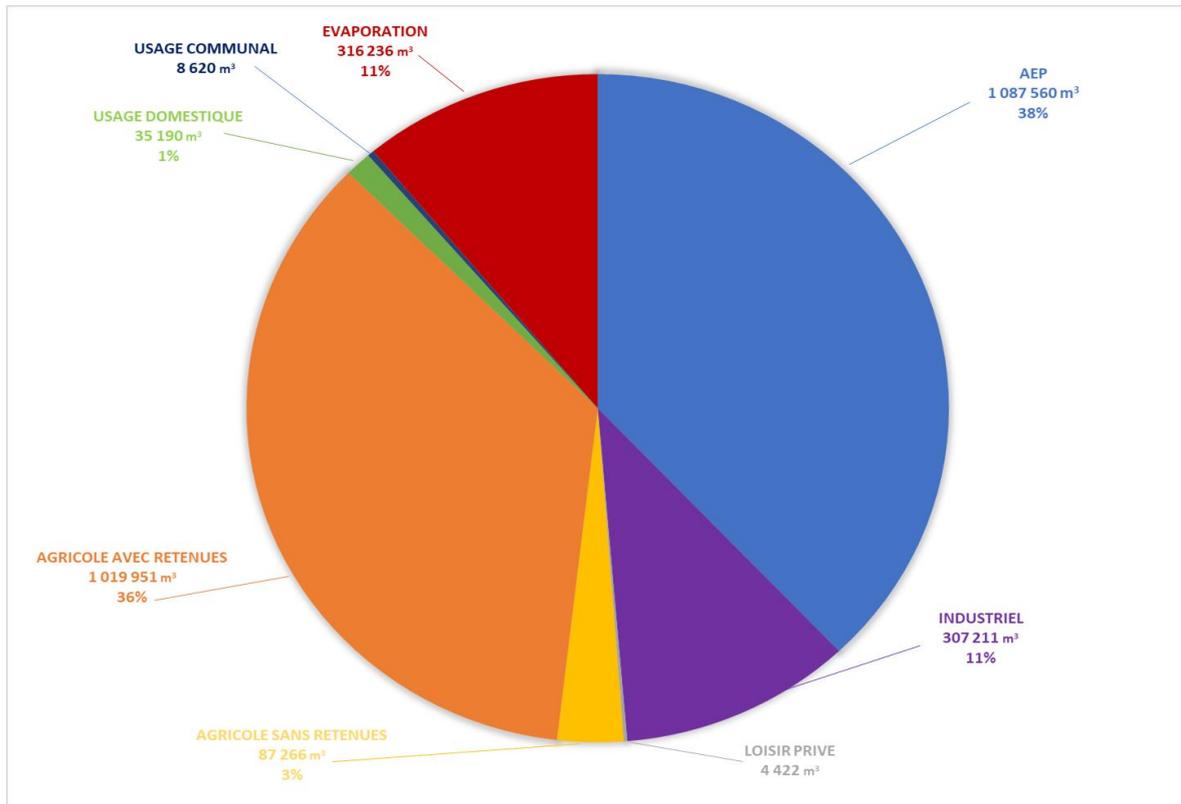


Figure 43 – Part des volumes prélevés en moyenne pour les années 2016-2017 par usage à l'été (m³) sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

Les prélèvements représentent un total d'environ **2 870 000 m³** sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Trois Rivières en considérant la moyenne des années 2016-2017.

Ce volume comprend en majorité les prélèvements destinés à l'Alimentation en Eau Potable (environ 38%), puis les prélèvements agricoles (hors retenues, environ 36%), puis les prélèvements industriels (environ 11%) et les prélèvements liés à l'évaporation (environ 11%).

### 3) L'amélioration des connaissances depuis 2009

L'augmentation des prélèvements sur les bassins versants déficitaires par rapport à 2009 peut s'expliquer en partie par le fait que l'année 2017 est une année plus sèche que 2009. Mais l'année 2016 qui est une année plutôt moyenne au niveau des quantités de précipitations, connaît aussi une augmentation des prélèvements.

L'augmentation des volumes prélevés semble davantage provenir de l'amélioration de la connaissance des prélèvements.

En effet, lors de l'étude Estimation des Volumes Maximums Prélevables (EVMP), un certain nombre de prélèvements sur les ressources propres en étiage (hors réseau AEP) liés à certains usages n'ont pas été pris en compte. Ils sont listés ci-après :

- Les petits prélèvements liés à l'usage domestique (hameaux non raccordés au réseau AEP et arrosage des potagers) ont été estimés à un volume global de 33 684 m<sup>3</sup>.
- L'abreuvement et la transformation fromagère ont été estimés à un volume global de 24 374 m<sup>3</sup> sur le territoire.
- Les 2 prélèvements sur la nappe alluviale des cours d'eau du territoire pour un usage industriel (sur la nappe de la Deûme et sur la nappe de l'Ecoutay) ont été pris en compte.
- L'estimation des volumes prélevés pour l'usage « arrosage des espaces verts communaux » a également été appréciée via les réponses au questionnaire « usage de l'eau des collectivités ».

L'amélioration de la connaissance des prélèvements s'est également faite en rectifiant le nombre d'ouvrages de prélèvements recensés :

- L'augmentation du nombre de retenues : 192 retenues avaient été prises en compte dans l'étude EVMP. Depuis, 637 retenues ont été identifiées par photo-interprétation, sur lesquelles, l'estimation des prélèvements a été faite pour toutes celles dont l'usage préleveur d'eau est connu via les bases de données.
- L'évaporation issue de la surface en eau totale de ces 637 retenues (106 ha au lieu de 78 ha estimés dans l'étude EVMP), qui correspond à une augmentation de la surface en eau de 25%.

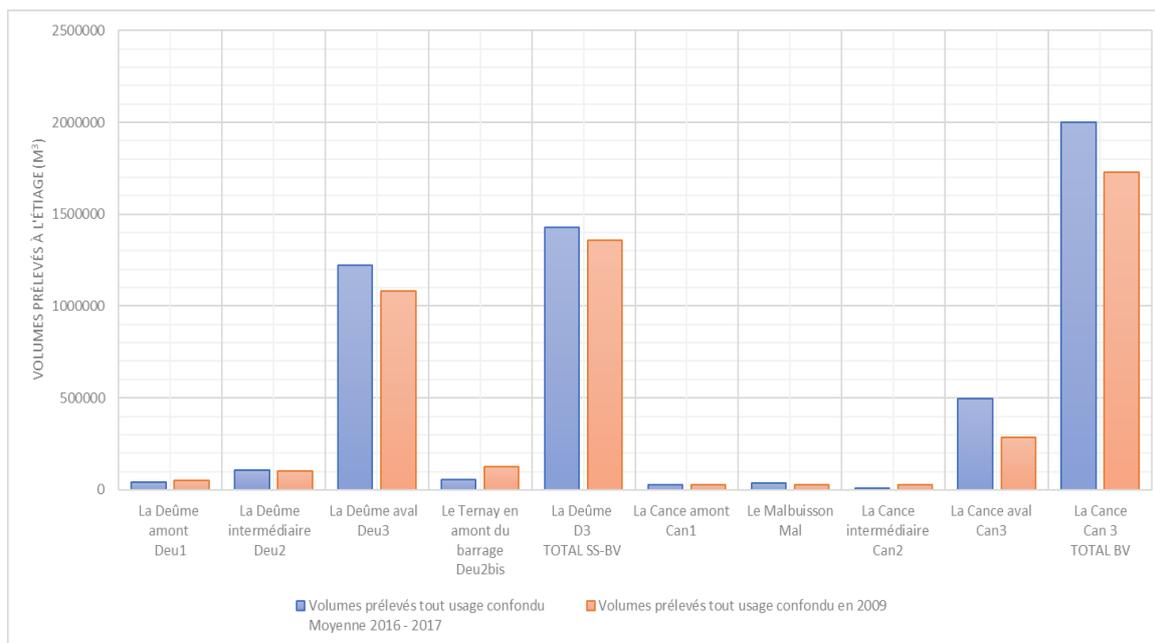


Figure 44 – Comparaison de la moyenne des volumes prélevés entre 2016 et 2017 et des volumes prélevés en 2009 (m³) pour les sous-bassins de la Deume et de la Cance.

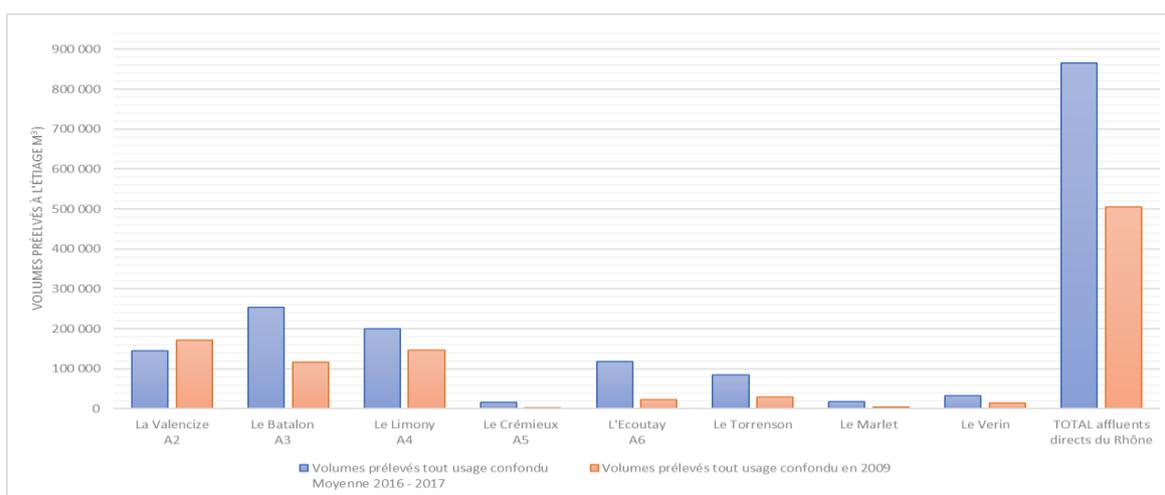


Figure 45 – Comparaison de la moyenne des volumes prélevés entre 2016 et 2017 et des volumes prélevés en 2009 (m³) pour les affluents du Rhône.

On notera que les volumes prélevables à l'étiage sont ceux notifiés dans le courrier du Préfet de Région par sous-bassin versant et qu'ils peuvent être sensiblement différents de la somme des volumes prélevables mensuels de l'étiage sur le sous-bassin versant.

De même, le sous-total des volumes prélevables pour le bassin versant de la Deume et de la Cance sont légèrement différents du cumul des volumes prélevables sur chaque tronçon car le scénario « gel » ou « diminution de 20% » des prélèvements a été affecté à l'ensemble du Bassin Versant (BV) ou sous-BV alors que des scénarios différents ont été appliqués aux différents tronçons.

### 3. LES OBJECTIFS QUANTITATIFS SUR LE TERRITOIRE

L'étude d'estimation des volumes maximums prélevables (EVMP) sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières a été menée entre 2011 et 2014 sur la base des données de l'année 2009. Elle a fait le constat que le milieu est fortement contraint naturellement et que la situation est aggravée par les prélèvements et les altérations morphologiques. Les volumes prélevables ont donc été fixés grâce à une analyse de l'impact d'une réduction des prélèvements sur le milieu.

Cette méthode consiste à définir plusieurs scénarios de prélèvements (situation naturelle, prélèvements actuels, réduction de 20% et de 50% des prélèvements) et d'estimer quels sont les gains ou les pertes de fonctionnalité des milieux, associés à chacun de ces scénarios.

Les résultats ont servi de base à la réflexion pour les propositions de volumes prélevables et de débits objectifs d'étiage. L'idée étant de retenir le scénario de réduction des prélèvements « permettant le meilleur compromis entre le gain pour le milieu et les efforts de réduction ».

#### A. Les volumes prélevables

L'étude a conclu que **les prélèvements nets** (c'est-à-dire les prélèvements bruts auxquels sont soustraits les éventuels retours de l'eau prélevé au milieu naturel par les rejets de stations d'épuration) **devraient être maintenus ou réduits, en moyenne durant l'étiage**, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre, afin de diminuer l'impact sur les milieux aquatiques selon la répartition figurant sur le tableau qui suit (Figure 46).

**Les prélèvements doivent être gelés sur les bassins versants suivants (Figure 46 et 47) :**

- La Cance amont à Villevocance (C1).
- Le Malbuisson à Villevocance (C1bis).
- La Cance Médiane à Annonay (C2).
- La Deûme amont (D1).
- La Deûme médiane (D2).
- La Cance aval (C3).
- Le Crémieux (A5).
- L'Écoutay (A6).
- Le Vérin, le Marlet et le Torrenson.

**Les prélèvements doivent être réduits sans objectif de taux de réduction sur les bassins versants suivants (Figures 46 et 47) :**

- La Valencize (A2).
- Le Ternay (en amont du barrage, D2bis).

**Les prélèvements doivent être réduits de 20% sur les bassins versants suivants (Figures 46 et 47) :**

- Le Batalon (A3).
- Le Limony (A4).
- La Deûme aval (D3).

Secteurs	Malbuisson	Cance amont	Cance médiane	Cance aval	Ternay (amont barrage)	Deûme amont	Deûme médiane	Deûme aval	Valencize	Batalon	Limony	Crémieux	Ecoutay	Torrenson	Marlet	Vérin
<i>Part de la ressource mobilisée par des prélèvements (année sèche, mois le plus pénalisant)</i>	8%	5%	10%	16%	38%	5%	5%	31%	28%	37 à 78%	34 à 49%	Débit soutenu par des rejets	Débit soutenu par des rejets	28 à 39%	-	5 à 65%
<i>Perte d'habitat sous l'effet des prélèvements (en % par rapport à la situation naturelle, année sèche, QMNA5)</i>	< 5%	< 5%	< 5%	< 5%	< 11%	< 5%	< 5%	13%	8%	14 à 39%	12 à 45%			-	-	-
<i>Volumes prélevables</i>	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Réduction non chiffrée	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Réduction de 20%	Réduction non chiffrée	Réduction de 20%	Réduction de 20%	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Réduction de 20%	-	Réduction de 20%
<i>Volumes bruts prélevables à l'étiage (de juin à octobre en m³)</i>	27 300	26 600	27 700	287 400	< 126 200	50 000	101 700	864 900	< 172 300	91 500	117 800	1000	22 000	30 000	4 000	14 000

Figure 46 – Impact des prélèvements et proposition de volumes prélevables (données issues de l'EVMP).

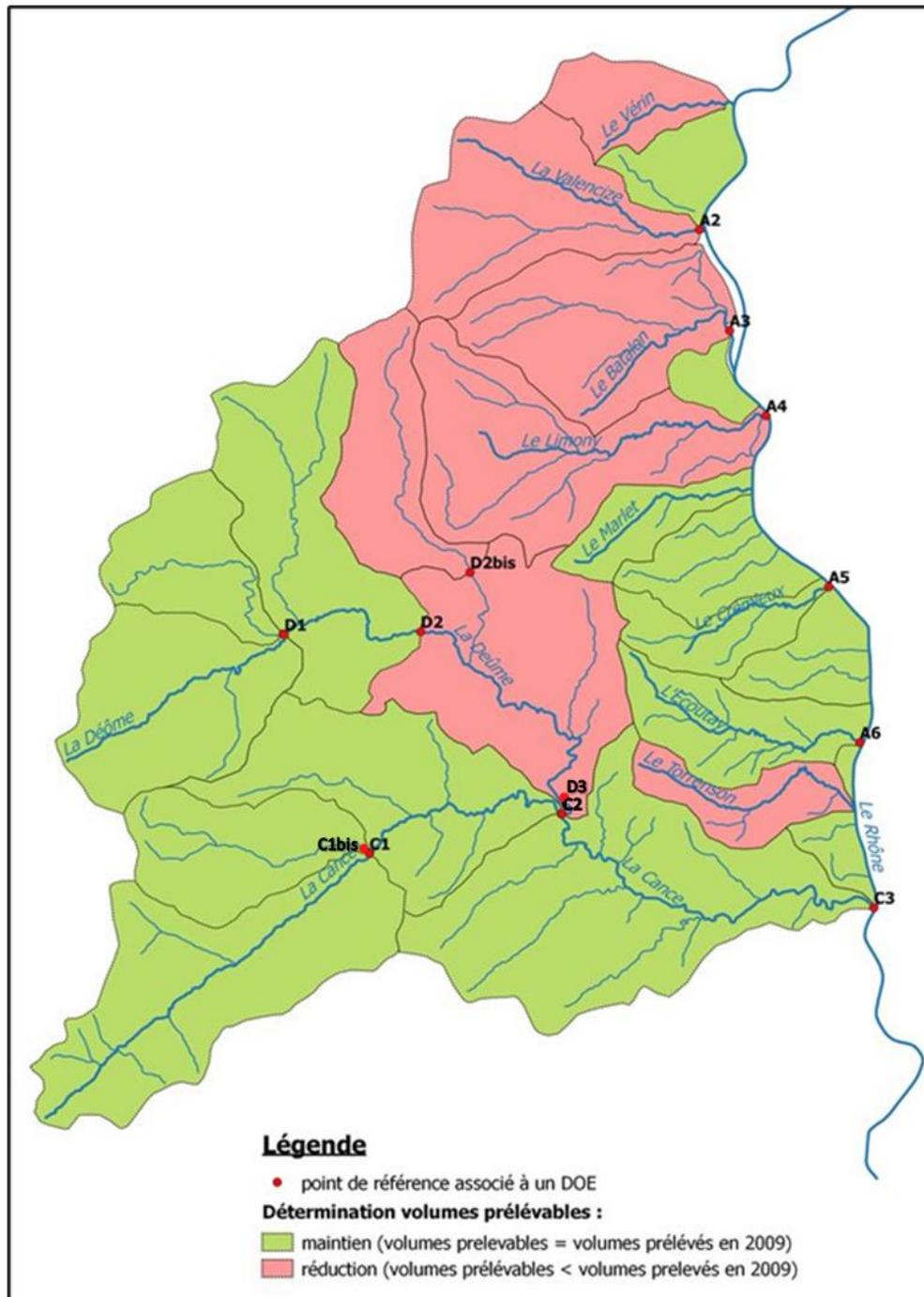


Figure 47 – Détermination des volumes prélevables sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

**Il faut noter que la répartition des volumes prélevables entre les différents usages n'a pas été chiffrée dans le cadre de l'étude EVMP.** Les règles de partage de l'eau entre usages seront négociées à partir du volume prélevable global avec la détermination du :

- **Volume alloué à chaque usage** (intégration dans le temps des besoins en débits).
- **Débit instantané maximal de prélèvement** (peut être différent selon les périodes de l'année).

Les **conclusions et préconisations** issues de l'étude EVMP figurent dans le tableau suivant :

Point de référence	Volumes prélevables	Proposition de répartition des volumes prélevables
<b>C1</b> La Cance amont	<b>Gel des prélèvements</b> (Volumes prélevables équivalents aux prélèvements nets actuels)	Une répartition équivalente à la répartition des prélèvements actuels est préconisée.
<b>C1bis</b> Le Malbuisson		
<b>C2</b> La Cance médiane		
<b>C3</b> La Cance aval		
<b>D1</b> La Deûme		
<b>D2</b> La Deûme		
<b>D2bis</b> Le Ternay en amont du barrage	<b>Réduction non chiffrée</b> (Volumes prélevables inférieurs aux prélèvements actuels)	Une réduction de l'ordre de 10-15% des prélèvements AEP, et un effort complémentaire à fournir de la part de l'usage irrigation sont préconisés. <i>A discuter en fonction des prélèvements agricoles avérés.</i>
<b>D3</b> La Deûme aval	<b>Réduction de 20%</b> (Volumes prélevables inférieurs aux prélèvements actuels)	Les prélèvements par évaporation pouvant difficilement être réduits, <b>c'est principalement l'usage AEP sur lequel des économies d'eau pourront être réalisées.</b> Les prélèvements industriels sont également à réduire.
<b>A2</b> La Valencize	<b>Réduction non chiffrée</b> (Volumes prélevables inférieurs aux prélèvements actuels)	<b>Un partage de l'effort entre l'AEP et l'irrigation est préconisé. A discuter en fonction des prélèvements agricoles avérés.</b>
<b>A3</b> Le Bâtalon	<b>Réduction de 20%</b> (Volumes prélevables inférieurs aux prélèvements actuels)	<b>L'irrigation est le principal usage existant sur le bassin et donc celui sur lequel des économies d'eau devront porter en priorité.</b> La substitution de la source captée pour l'AEP sur le bassin permettrait également de réaliser des économies, et de diminuer les prélèvements de l'ordre de 10%.
<b>A4</b> Le Limony	<b>Réduction de 20%</b> (Volumes prélevables inférieurs aux prélèvements actuels)	<b>Un partage de l'effort à part égale entre l'AEP et l'irrigation est préconisé.</b>
<b>A5</b> Le Crémieux	<b>Gel des prélèvements</b> (Volumes prélevables équivalents aux prélèvements nets actuels)	Une répartition équivalente à la répartition des prélèvements actuels est préconisée.
<b>A6</b> L'Ecoutay		

Figure 48 – Tableau des préconisations issues de l'étude EVMP.

## B. Les Débits Biologiques (DB) et Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE)

**Le Débit Biologique (DB)** est un indicateur de la sensibilité des habitats piscicoles aux baisses de débit. Il satisfait en étiage les fonctionnalités biologiques du milieu (le « bon état des eaux »).

La finalité du débit biologique est d'apporter des éléments de connaissance pour le calcul des Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE).

**Le Débit Biologique de Survie (DBS)** satisfait, en étiage sévère, les fonctionnalités biologiques du milieu en situation de survie à tout moment. Il est estimé sur la base d'un débit journalier. Le débit biologique de survie est à maintenir sur un temps très court afin de ne pas engendrer d'impacts non réversibles sur les milieux.

Le tableau suivant récapitule les propositions de débits biologiques et de débits biologiques de survie sur les stations d'études au regard des débits caractéristiques que sont le QMNA5sec, le 1/10<sup>ème</sup> du module et le VCN 10 sec.

Cours d'eau	Gamme de débits biologiques proposées (L/s)	Débit Biologique de suivie proposé (L/s)
Deûme amont	100-150	30
Deûme médiane	300-400	65
Ternay	50-100	10
Deûme aval	450-750	110
Cance amont	150-200	20
Malbuisson	80-150	8
Cance médiane	200-300	40
Cance aval	1000-1500	200
Valencize	100-200	7
Batalon	100-150	-
Limony	100-150	-
Crémieux	30-50	-
Ecoutay	30-50	-

Figure 49 – Synthèse des DB et des DBS sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

Concernant le Débit d'Objectif d'Etiage (DOE), le SDAGE indique la définition suivante (disposition 7-02) :

**Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) :** les DOE sont établis sur la base de moyennes mensuelles et sont les débits pour lesquels sont simultanément satisfaits le bon état des eaux et l'ensemble des usages, en moyenne huit années sur dix. Les DOE peuvent être définis à partir des débits de référence.

La note technique du SDAGE donne également les éléments suivants pour le DOE :

**DOE = Débit Biologique + Débit prélevables par l'ensemble des usagers**

*« Il satisfait en étiage les fonctionnalités biologiques du milieu. Il est visé en moyenne mensuelle chaque année. »*

*« Débit correspondant au volume prélevable par tronçon de cours d'eau. L'objectif général visé est la satisfaction des usages 8 années sur 10. »*

*Le volume prélevable est lui-même déterminé de façon à « garantir le respect du débit biologique, sans recours aux premières restrictions de la gestion de crise, 8 années sur 10 ».*

Pour chacun des points de référence, les DOE ont été calculés en fonction des volumes prélevables proposés (Figure 50) :

- **Pour les sous-bassins dont le gel des prélèvements est préconisé**, les DOE sont égaux aux débits influencés quinquennaux secs.
- **Pour les sous-bassins où les volumes prélevables sont inférieurs aux prélèvements actuels**, les DOE sont estimés au pas de temps mensuel tel que  $VP = Q_{nat} - DOE$ .
- **Pour les sous-bassins où les volumes prélevables sont inférieurs aux prélèvements actuels mais où la réduction de prélèvement n'a pas été chiffrée**, les DOE sont supérieurs aux débits influencés actuels. Leur valeur exacte dépendra des réductions appliquées aux prélèvements actuels.

Secteur	La Cance C3	La Deûme D3	Le Ternay D2bis	Le Valencize A2	Le Batalon A3	Le Limony A4	Le Crémieux A5	L'Ecoutay A6	Le Torrenson	Le Marlet	Le Verin
Objectif visé	Gel des prélèvements	20% de réduction	Réduction	Réduction	20% de réduction	20% de réduction	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	20% de réduction	/	20% de réduction
DOE (l/s)	384	283	> 19	> 32	10 à 20	14 à 32	2 à 8	2 à 9	Non défini	Non défini	Non défini

Figure 50 – Détermination des DOE sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

### C. La notification préfectorale suite à l'étude EVMP

Faisant suite à l'Etude des Volumes Maximum Prélevables sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières, une notification des résultats a été transmise par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux Préfets des Départements de l'Ardèche et de la Loire (Annexe 3) afin de préciser les principales conclusions et préconisations de l'étude.

La notification stipule qu'un PGRE doit être élaboré à l'échelle du territoire et que le Syndicat des Trois Rivières semble être la structure la plus adaptée pour mener l'animation et la coordination de ce travail de concertation visant à élaborer un PGRE ou PTGE et à mettre en œuvre le programme d'actions qui en découle.

Dorénavant, le fait d'avoir inclus un volet adaptation au changement climatique dans le programme d'actions implique que le présent document de gestion ne s'intitulera plus PGRE mais bien PTGE pour Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

La partie suivante détaille le programme d'actions ainsi que le travail de coordination menés par le Syndicat des Trois Rivières dans le cadre de ce PTGE.

## 4. LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PTGE

### A. Axes stratégiques du PTGE

L'objet de ce PTGE est d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre des actions ayant pour but de rétablir et de préserver l'équilibre quantitatif des cours d'eau.

L'étude EVMP a permis d'estimer les **volumes prélevables** sur le territoire qui s'élèvent à **2 165 000 m<sup>3</sup>**. Au vu de l'ensemble des volumes prélevés en 2017, le **volume d'eau à économiser** sur le territoire est estimé à **733 584 m<sup>3</sup>**.

Vis-à-vis de cet objectif, les gains potentiellement attendus sur la ressource du territoire en période d'étiage, issus des 175 actions inscrites dans ce PTGE, sont estimés à **49% en termes de volumes économisés et à 24% en termes de volumes substitués**. Ces chiffres ne tiennent pas compte des actions dont les gains potentiels ne sont pas quantifiables à ce jour.

Ce PTGE n'étant qu'une première étape, il convient que l'ensemble des acteurs du territoire se mobilise encore davantage pour amplifier le niveau d'ambition des actions proposées afin d'atteindre les objectifs fixés et de répondre aux effets du changement climatique.

Ce PTGE se construit selon 3 axes stratégiques déclinés en 8 sous-objectifs :

1. Améliorer les connaissances sur la ressource en eau du territoire et sur les prélèvements.
2. Rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, préserver les milieux aquatiques et réaliser des économies d'eau sur les ressources superficielles du territoire.
3. Mieux communiquer et sensibiliser aux enjeux de préservation de la ressource en eau et aux économies d'eau.

1. Amélioration des connaissances sur la ressource en eau du territoire et sur les prélèvements.

*Ce premier axe est un préalable indispensable.*

*Le manque de connaissance et le niveau d'incertitudes en matière de prélèvements sur le territoire, notamment les prélèvements sur les retenues dont l'irrigation est le principal usage, représentent une réelle problématique.*

*L'un des objectifs principaux de ce PTGE sera donc d'acquérir la meilleure donnée disponible.*

Pour ce faire, l'axe se décline en plusieurs sous-objectifs :

○ **Améliorer les connaissances sur les prélèvements.**

>> Il s'agira de créer un observatoire des prélèvements sur le territoire.

>> Il sera nécessaire d'acquérir une meilleure connaissance des prélèvements agricoles.

>> Il faudra également améliorer les connaissances sur les infrastructures du territoire et notamment les réseaux d'irrigation des ASA et les réseaux AEP en encourageant les structures à réaliser des études diagnostics permettant d'aboutir à un programme hiérarchisé d'actions visant l'amélioration des infrastructures.

○ **Améliorer les connaissances sur les cours d'eau du territoire.**

>> Les suivis existants (débit, pluviométrie) seront pérennisés. Le suivi des débits et de la thermie, qui est un paramètre structurant des milieux aquatiques, viennent agrémenter les réflexions dans le cadre de la mise en place de mesures de restrictions. De nouveaux suivis seront mis en place dans le cadre de ce PTGE :

- Suivi des débits sur 2 à 3 stations supplémentaires (Malbuisson, Valencize, Limony notamment).
- Suivi de la thermie notamment sur les cours d'eau où le débit fait déjà l'objet suivi.

>> La poursuite et l'amélioration du recensement des retenues avec ou sans usages, aux normes ou non, sera un des objectifs de ce PTGE.

○ **Anticiper l'avenir et réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.**

>> L'un des objectifs principaux sera également de trouver des mesures d'adaptation pertinentes au changement climatique, via notamment la réalisation d'une étude prospective. Cette étude sera l'une des premières actions engagées, dans le cadre de ce PTGE, de façon à ce que les résultats qui en découlent puissent être intégrés dès le bilan à mi-parcours de ce PTGE et viennent enrichir le programme d'actions.

**2. Rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, préserver les milieux aquatiques et réaliser des économies d'eau sur les ressources superficielles du territoire.**

*Les PTGE mobilisent tous les leviers pour limiter les prélèvements sur la ressource en déséquilibre quantitatif après avoir étudié les impacts socioéconomiques des différentes solutions envisagées. Dans l'objectif d'atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant, ce PTGE encourage à mettre en place des mesures de sobriété dans tous les secteurs d'activité.*

*Pour ce faire, l'axe se décline en plusieurs sous-objectifs :*

○ **Réduire les prélèvements.**

*>> Ce PTGE incitera à réduire les prélèvements sur les ressources superficielles :*

- *Adoption des mesures de sobriétés pour l'ensemble des usagers : baisse du niveau des consommations, notamment grâce à l'adoption de gestes adaptés, l'optimisation des infrastructures et l'installation de matériels hydro-économes (opération de distribution de matériel hydro-économes à destination des particuliers et des collectivités). Ces actions représenteraient un gain prévisionnel pour les milieux aquatiques s'élevant à hauteur de 5 821 m<sup>3</sup>.*
- *Développement de procédés industriels novateurs économes en eau ou permettant de réutiliser l'eau, afin de réduire les prélèvements sur les ressources superficielles. Les actions inscrites dans ce PTGE permettraient de réaliser 129 564 m<sup>3</sup> d'économies d'eau pour les milieux aquatiques.*
- *Développement de pratiques agricoles plus économes en eau et plus résilientes face au changement climatique, notamment via la plantation de haies, l'amélioration des techniques d'arrosages, etc. Ces actions permettraient de réaliser 6 825 m<sup>3</sup> d'économies d'eau pour les milieux aquatiques.*

○ **Faire des économies d'eau.**

*>> Il s'agira également de mobiliser les différents secteurs afin d'améliorer les rendements des infrastructures (réseaux d'irrigation, réseaux AEP) via la recherche et la réduction des fuites sur les réseaux (renouvellement canalisation, réduction de la pression, mise en place de compteurs, etc.). Pour le secteur AEP, les actions inscrites représentent un volume d'eau économisé estimé à 220 816 m<sup>3</sup>.*

○ **Respect de la réglementation.**

*>> Dans le cadre de ce PTGE, les services de l'Etat veilleront au respect des débits réservés. Un travail sera mené avec les services de l'Etat pour prioriser et mettre aux normes des ouvrages tels que les retenues ne respectant pas le débit réservé ou les prises d'eau en rivière. Une méthodologie de travail sera bâtie de concert, en ce sens, par les services de l'Etat et le Syndicat des Trois Rivières.*

*>> Les services de l'Etat veilleront au respect de la réglementation afférente aux prélèvements (comptage, respect de arrêtés de prescriptions). Une concertation sera menée avec l'Etat pour réviser les autorisations de prélèvements, afin de les définir au plus égal aux volumes prélevables et que cela puisse bénéficier aux milieux aquatiques.*

*>> La mise en concordance des arrêtés ICPE avec les arrêtés cadres sécheresse sera l'un des objectifs poursuivis dans le cadre de ce PTGE. Sur le secteur, ce sont principalement les industriels CANSON, MP HYGIENE, les Tanneries d'Annonay et AOSTE Justin Bridou qui sont concernés.*

*>> Il faudra améliorer la gestion des périodes de sécheresse via différentes actions. Un travail doit être engagé afin que la ou les stations de référence des arrêtés cadres sécheresse soient représentatives du territoire et améliorent ainsi la gestion de crise.*

*Le travail de veille et de suivi régulier des cours d'eau en période de sécheresse ainsi que la transmission d'informations aux services de l'Etat seront pérennisés.*

- **Recourir à des ressources de substitution** (*transferts depuis un autre bassin ou une autre nappe, stockage ou accroissement de la réserve des aquifères par recharge artificielle*).

*>> La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les secteurs les plus sensibles ou connaissant déjà des problèmes d'approvisionnement en eau potable (notamment sur le secteur de la vallée de la Vocance - Saint-Julien-Vocance, Vocance, Le Monestier - ou les communes de Bourg-Argental et Saint-Julien-Molin-Molette) sera l'une des priorités de ce PTGE afin de résorber les déséquilibres sur les masses d'eau concernées et mettre en place une meilleure gestion de la ressource. Cela représente, de façon prévisionnelle, un volume substitué de l'ordre de 67 240 m<sup>3</sup> pour le secteur AEP. Pour le secteur agricole, les actions d'interconnexion inscrites dans ce PTGE représentent, quant à elles, de façon prévisionnelle, un volume substitué de 100 000 m<sup>3</sup>.*

*>> Un travail de concertation sera à mettre en œuvre avec les Chambres d'Agriculture de l'Ardèche et de la Loire, la DREAL et les DDT de l'Ardèche et de la Loire pour les retenues non utilisées. L'objectif sera d'envisager, selon une méthodologie adaptée, une réutilisation selon les besoins (sous condition d'une mise en transparence hydraulique à l'étiage et éventuelle mise aux normes) voire une suppression si les retenues sont inutilisées et ne respectent pas la transparence hydraulique à l'étiage.*

*>> Concernant la création de nouvelles ressources, les services de l'Etat veilleront au respect des protocoles départementaux, notamment la transparence hydraulique à l'étiage de l'ouvrage.*

**3. Mieux communiquer et sensibiliser aux enjeux de préservation de la ressource en eau et aux économies d'eau.**

L'évolution des comportements individuels et collectifs est essentielle pour faciliter et appuyer les actions en faveur du bon état des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Afin d'informer, de sensibiliser et de convaincre de la nécessité de réaliser des économies d'eau, diverses actions en faveur de l'ensemble des usagers du territoire seront réalisées.

L'axe se décline en plusieurs sous-objectifs :

- **Mise en œuvre du plan de communication stratégique sur le territoire.**
  - >> *Un plan de communication définissant la stratégie de communication à mener vis-à-vis de la gestion quantitative sur le territoire pour l'ensemble des acteurs sera mis en œuvre.*
  
- **Communiquer et sensibiliser auprès de l'ensemble des usagers.**
  - >> *Un important travail de communication et de concertation avec les propriétaires usagers de l'eau et les collectivités sera mené afin de sensibiliser à la réglementation et les restrictions en vigueur.*
  
  - >> *La sensibilisation des scolaires permet de développer la capacité d'agir, nécessaire pour répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain. Les actions de sensibilisation du public dès le plus jeune âge par le biais des animations scolaires seront à pérenniser.*
  
  - >> *L'industrie entretient une relation étroite voire vitale avec l'eau. Les activités industrielles exercent une pression sur la ressource en eau. Afin d'informer, de sensibiliser et de convaincre de la nécessité de réaliser des économies d'eau, des temps d'échanges et de concertation inter-entreprises seront organisés afin de favoriser les retours d'expériences en matière d'économies d'eau et d'échanger autour de sujets tels que les solutions existantes, les problématiques, etc.*

*>> Vis-à-vis du secteur agricole, la filière doit être plus transparente en matière de prélèvements, il sera nécessaire de communiquer sur l'amélioration des pratiques agricoles et des modes de cultures afin de permettre une adaptation résiliente au changement climatique.*

*>> Des temps d'échanges avec et entre les collectivités du territoire seront organisés pour évoquer et échanger sur les actions d'économies d'eau (déjà portées ou à développer).*

*>> Par l'intermédiaire d'une opération de distribution de matériel hydroéconomes aux usagers du territoire, une large communication ayant pour objet de faire évoluer les habitudes de consommation en eau potable sera mise en place.*

## B. Le plan d'actions

L'ensemble des actions identifiées par les usagers du territoire et regroupées par le Syndicat des Trois Rivières sont listées dans le programme d'actions du PTGE. Ces actions sont à mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre quantitatif sur le territoire.

Comme précisé en partie 1, ce programme d'actions résulte d'un travail de concertation mené en collaboration avec les usagers et le Syndicat des Trois Rivières, par la réalisation de réunions de concertation inter-usage et/ou par des entretiens individuels avec les différents usagers des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'alimentation en eau potable et des collectivités (espaces verts, bâtiments communaux).

Il est important de noter que le présent PTGE s'applique au bassin hydrographique de la Cance ainsi qu'aux petits affluents directs du Rhône : le Vérin, la Valenzice, le Batalon, le Limony, le Marlet, le Crémieux, l'Ecoutay et le Torrenson.

Le programme d'actions a pour objectif principal de permettre l'atteinte et le respect des objectifs quantitatifs fixés afin d'assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources disponibles tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

Les actions devront permettre de réaliser des économies d'eau en apportant un gain pour les milieux aquatiques, c'est-à-dire une réduction effective des prélèvements en période d'étiage, de garantir un état quantitatif acceptable pour les différentes masses d'eau et de sensibiliser la population locale et les différents usagers de l'eau aux enjeux quantitatifs de la ressource en eau.

Le tableau page 95 présente le programme d'actions synthétique de ce PTGE.

Ce programme comporte 175 actions réparties autour de 9 volets thématiques :

- Alimentation en Eau Potable (AEP).
- Agricole.
- Industriel.
- Collectivités - Espaces Verts.
- Communication – Sensibilisation.
- Milieux Aquatiques.
- Amélioration des connaissances.
- Coordination du PTGE.
- Réglementaire.

Comme précisé dans la stratégie de ce PTGE, les actions identifiées visent à :

- Améliorer les connaissances sur la ressource et des prélèvements sur le territoire.
- Réduire les prélèvements par les usagers du territoire en période de basses eaux.
- Substituer les ressources déficitaires.
- Limiter les fuites et améliorer les rendements.
- Sécuriser les usages de l'eau.
- Communiquer de façon adaptée afin de sensibiliser sur la sobriété de usages de l'eau dans tous les secteurs.
- Préserver les milieux aquatiques et favoriser le bon état quantitatif de la ressource.

Le programme d'actions est ensuite détaillé sous la forme de fiches actions à mettre en œuvre sur le territoire. Les fiches actions sont classées par catégorie d'usage.

Celles-ci présentent :

- Un résumé et une description de l'action.
- Le/les maîtres d'ouvrages / porteurs de projets concernés.
- Une estimation du coût de l'action.
- Un indice de priorité (1, 2 ou 3).
- Une échéance pour la réalisation de l'action.
- L'estimation des volumes d'eau économisés ou substitués (s'il s'agit de volume substitué, les chiffres sont marqués d'un astérisque).

A noter que le terme « **volume d'eau économisé** » correspond un prélèvement en moins sur les milieux aquatiques, ce qui bénéficie aux milieux aquatiques et les rend moins sensibles à la raréfaction de la ressource.

*A contrario*, le terme « **volume d'eau substitué** » correspond à un prélèvement dans des ressources non déficitaires, et qui évite un prélèvement dans les milieux déficitaires. Il faut toutefois que ce prélèvement de substitution ne dégrade pas le fonctionnement de la ressource nouvellement prélevé. S'il s'agit de volume substitué, les chiffres sont marqués d'un astérisque dans les différents tableaux.

Les indices de priorités relatives aux fiches actions sont définis de la façon suivante :

- **Indice de priorité 1** : Les fiches actions classées en priorité 1 correspondent à des actions emblématiques dont les objectifs figurent dans la stratégie de ce PTGE, ce sont des actions qui bénéficient fortement aux milieux aquatiques en termes d'économies d'eau (gain pour le milieu), d'amélioration des connaissances ou de communication.
- **Indice de priorité 2** : Les fiches actions classées en priorité 2 correspondent aux actions dont les objectifs répondent à la stratégie de ce PTGE, qui bénéficient aux milieux aquatiques en termes d'économies d'eau (gain pour le milieu) ou de substitution, d'amélioration des connaissances ou de communication.
- **Indice de priorité 3** : Les fiches actions classées en priorité 3 correspondent aux actions dont les objectifs répondent partiellement à la stratégie de ce PTGE, mais bénéficient aux milieux aquatiques.

Le recueil des fiches actions figure dans un document annexe au PTGE. Un tableau synthétique des actions par sous-bassins versants figure entre les pages 96 et 110.

En annexe figurent également les tableaux synthétiques par volets d'actions.

Comme décrit dans la partie suivante, le Syndicat des Trois Rivières sera chargé de veiller à la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE.

L'application de ces actions sera essentielle à la réussite de ce projet de territoire, en termes de partage et de disponibilité de la ressource. Ce PTGE participera à garantir un développement du territoire en cohérence avec la disponibilité de sa ressource.

Enfin, le tableau page 94 présente, par sous-secteur, la différence entre les volumes prélevés à l'étiage (2009 et 2016-2017) et les volumes prélevables. Les prélèvements des années 2016-2017 sont plus importants que pour l'année 2009. Sur une part importante de sous-secteurs, en 2016-2017, la différence entre les prélèvements et le volume prélevable est positif, hormis pour la Valencize, le Ternay, la Cance médiane et la Déûme amont.

Ces chiffres peuvent être comparés aux volumes qui devraient être économisés ou substitués à l'étiage grâce aux différentes actions inscrites dans le PTGE. Pour chacune des opérations inscrites dans le cadre du programme d'actions, une estimation prévisionnelle a été effectuée par les différents maîtres d'ouvrages et/ou par le Syndicat des Trois Rivières.

Pour certaines opérations, les gains potentiels en période d'étiage ne sont pas quantifiables à ce jour ou ne sont pas encore estimés.

Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà constater que les économies prévisionnelles prévues par sous-secteur suivent plutôt une tendance positive puisqu'elles tendent à réduire la différence entre les volumes prélevables et les volumes prélevés. Des efforts supplémentaires seront à prévoir sur l'ensemble du territoire et notamment au niveau des affluents du Rhône ainsi que sur la Cance aval.

Comme précisé précédemment dans l'axe stratégique, ce présent PTGE est une première étape vers la restauration de l'équilibre quantitatif sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières et des efforts complémentaires devront être faits par l'ensemble des usagers en vue de l'atteinte de l'équilibre quantitatif des ressources en eau du territoire.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Secteur	Malbuisson	Cance amont	Cance médiane	Cance aval	Ternay (amont barrage)	Deûme amont	Deûme médiane	Deûme aval	Valencize	Batalon	Limony	Crémieux	Ecoutay	Torrenson	Marlet	Vérin	Afflu	
<b>Volumes prélevables</b>	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Réduction non chiffrée	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Réduction de 20%	Réduction non chiffrée	Réduction de 20%	Réduction de 20%	Gel des prélèvements	Gel des prélèvements	Réduction de 20%	Réduction non chiffrée	Réduction de 20%		
<b>Volumes bruts prélevables à l'étiage (de juin à octobre en m<sup>3</sup>)</b>	27 300	26 600	27 700	287 400	126 200	50 000	101 700	864 900	172 300	91 500	117 800	1000	22 000	30 000	4 000	14 000		
<b>Volumes bruts prélevés à l'étiage (m<sup>3</sup>) 2009</b>	27 437	26 230	28 161	287 000	125 161	50 023	101 506	1 082 069	172 300	116 000	147 000	1 000	21 900	30 000	4 000	14 000		
<b>Différence entre le volume prélevé en 2009 et le volume prélevable (en m<sup>3</sup>)</b>	137	-370	461	-400	-1 039	23	-194	217 169	0	24 500	29 200	0	-100	0	0	0		
<b>Volumes bruts prélevés à l'étiage (m<sup>3</sup>) 2016-2017</b>	37 611	29 465	7 784	497 172	55 466	41 456	109 008	1 222 758	144 190	253 459	200 386	15 276	117 503	84 484	18 112	32 478		
<b>Différence entre le volume brut prélevé en 2016-2017 et le volume prélevable (en m<sup>3</sup>)</b>	10 311	2 865	-19 916	209 772	-70 734	-8 544	7 308	357 858	-28 110	161 959	82 586	14 276	95 503	54 484	14 112	18 478		
<b>Volume économisé à l'étiage prévisionnel</b>	2 292	7 500		3 249	3 004	2 417	4 710	273 272	14 880	12 100	36 413	0	0	0	0	0	3189	<b>363 026</b>
<b>Volume substitué à l'étiage prévisionnel</b>	0	0		0	23 015	30	43 600	5 020	880	100 350	3 000	0	0	0	0	0	0	<b>175 895</b>

**Total**    % par rapport  
à l'objectif de  
733 584 m<sup>3</sup> à  
économiser

Figure 51 – Différence entre les volumes prélevés à l'étiage (2009 et 2016-2017) et les volumes prélevables par sous-secteurs, et gains prévisionnels estimés grâce aux actions inscrites dans ce PTGE sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Volet	Numéro	Nom de l'action	Nombre d'action	Porteur(s) de projet	Code Priorité
<b>AEP</b>	AEP1	Interconnexion AEP	8	Collectivités	1
	AEP2	Lutte contre les fuites - Amélioration des rendements	33	Collectivités	1
	AEP3	Réduction de la pression	3	Collectivités	1
	AEP4	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	15	Collectivités	1
	AEP5	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	1	Collectivités	1
	AEP6	Régularisation des captages et prélèvements	1	Collectivités	3
	AEP7	SDAEP / Diagnostic patrimoine AEP	8	Collectivités	1
	AEP8	Sécurisation AEP hors interconnexion	4	Collectivités	2
<b>AGRICOLE</b>	AGR1	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	4	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	2
	AGR2	Infiltration des eaux pluviales	2	Irrigants	2
	AGR3	Interconnexion Agricole	4	ASA	2
	AGR4	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	8	Irrigants	2
	AGR5	Réduction de la pression	1	Irrigants	2
	AGR6	Récupération des eaux pluviales	6	Irrigants	2
	AGR7	Accompagnement technique des propriétaires d'ouvrages	2	Propriétaires d'ouvrages, Syndicat des Trois Rivières	1
<b>INDUSTRIEL</b>	IND1	Remplacement / modification de la prise d'eau industrielle en rivière	1	Canson	2
	IND2	Changement de technologie permettant de réduire ou supprimer l'usage de l'eau	4	Industriels	1
	IND3	Diminution de la consommation en eau, réutilisation des eaux usées	4	Industriels	1
	IND4	Diagnostic et plan d'actions d'économie d'eau	2	Excelvision	2
	IND5	Soutien d'étiage au milieu naturel	1	AOSTE-Justin Bridou	2
<b>COLLECTIVITES ESPACES VERTS</b>	EV1	Désimperméabilisation	4	Communes	1
	EV2	Matériels hydro-économes et récupérateurs d'eau de pluie	4	Communes, Syndicat des Trois Rivières	1
	EV3	Mise en circuit fermé des fontaines	1	Commune	3
	EV4	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	2	Collectivités	3
	EV5	Pilotage et Amélioration des techniques d'arrosage	2	Communes	3
	EV6	Plantation d'espèces végétales économes en eau	3	Communes	3
	EV7	Récupération des eaux pluviales	12	Communes	1
	EV8	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuites	1	Communes	2
	EV9	Gestion des eaux pluviales	1	Syndicat des Trois Rivières	2
<b>COMMUNICATION SENSIBILISATION</b>	COM1	Création d'une charte de communication	1	Syndicat des Trois Rivières	1
	COM2	Sensibilisation du grand public	7	Syndicat des Trois Rivières, Collectivités	1
	COM3	Sensibilisation des collectivités, élus, services en charge de l'urbanisme	2	Syndicat des Trois Rivières, Collectivités	2
	COM4	Sensibilisation du secteur industriel	2	Syndicat des Trois Rivières, Industriels	2
	COM5	Sensibilisation du secteur scolaire	4	Syndicat des Trois Rivières, Collectivités	2
	COM6	Sensibilisation du secteur agricole	1	Syndicat des Trois Rivières	2
<b>MILIEUX AQUATIQUES</b>	AQ1	Zones humides	3	Syndicat des Trois Rivières	1
	AQ2	Réduction du ruissellement	1	Syndicat des Trois Rivières	2
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES</b>	CON1	Etude prospective de résilience du territoire au changement climatique	1	Syndicat des Trois Rivières	1
	CON2	Suivi des débits d'étiage	1	Syndicat des Trois Rivières	1
	CON3	Suivi thermique	1	Syndicat des Trois Rivières	1
<b>ANIMATION PTGE</b>	ANI1	Coordination du PTGE	3	Syndicat des Trois Rivières	1
	ANI2	Observatoire des prélèvements	1	Syndicat des Trois Rivières	1
<b>REGLEMENTAIRE</b>	REG1	Révision des autorisations de prélèvements par les services de l'Etat	1	Etat	1
	REG2	Mise en conformité réglementaire des retenues vis-à-vis du débit réservé en concertation avec les services de l'Etat	3	Etat, Syndicat des Trois Rivières	1

Synthèse des actions sur l'ARGENTAL									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Commune de La Versanne	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-08	Mise en place d'un SDAEP sur la commune de La Versanne.	Arg	30 000	1			2025-2027
<b>Synthèse Actions sur le Batalon</b>					<b>30 000 €</b>		<b>Vol. Economisés à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
							<b>Vol. Substitués à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

*% par rapport à l'objectif  
de 733 584 m<sup>3</sup> à  
économiser*

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur le BATALON									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-21	Etanchement du réservoir de Limone à Roisey - action inscrit au SDAEP	Bat	160 000	1	26 300	12 100	2026 - 2027
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-01	Création d'un nouveau réservoir à Thorée (commune de Maclas) : Réservoir 350 m <sup>3</sup> et démolition de l'ancien et Raccordement DN 350 - 35ml + raccordement. L'économie d'eau est liée au renouvellement de l'ancien réservoir fuyard et au renouvellement de la canalisation d'adduction. L'objectif étant de sécuriser une partie de l'alimentation du réseau de l'ASA Maclas-Véranne (Batalon) par le réseau de l'ASA Sud Pilat (Rhône)	Bat	272 000	2	20 000 *	20 000 *	2024 - 2025
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-02	Remise de la station de Lionnard (Rhône) sur ses caractéristiques : Entretien des pompes (dévannage des pompes) + installation d'une batterie de condensateur. L'objectif étant de distribuer plus d'eau à l'instant T pour que les pompes ne lachent pas lorsqu'une partie l'ASA de Maclas-Véranne sera intégrée (Batalon).	Bat	162 000	2			2024 - 2025
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-03	Protection des pompes d'exhaures sur la nappe du Rhône (à Lionnard, commune de St Pierre de Bœuf) : Installation de 3 stabilisateurs amonts DN 200 (3 forages avec chacun une pompe). L'objectif étant d'éviter une usure prématurée des pompes.	Bat	80 000	2			2024 - 2025
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-04	Interconnexion permanente (et non de secours) de l'ASA de Maclas-Véranne avec l'ASA Sud-Pilat par alimentation gravitaire avec la mise en place d'un débitmètre et d'un robinet à flotteur dans le réservoir du Buisson à Maclas. Action qui dépend de la réalisation en amont des actions AGR3.01,02,03. L'objectif étant de substituer complètement toute l'alimentation de l'ASA de Maclas-Véranne (Batalon) par l'ASA Sud Pilat (Rhône).	Bat	17 000	2	80 000 *	80 000 *	2029 - 2030
Commune de Roisey	Récupération des eaux pluviales	EV7-03	Installation dans la cours de l'école de Roisey une cuve de récupération des eaux pluviales en provenance de la toiture des bâtiments pour alimenter ensuite l'ensemble des sanitaires (WC) de l'école	Bat	14 000	1	350 *	350 *	2023

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur le BATALON	705 000 €	Vol. Economisés à l'étiage (m <sup>3</sup> )	12 100	2%
		Vol. Substitués à l'étiage (m <sup>3</sup> )	100 350	14%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur la CANCE									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Annonay Rhône Agglo	Interconnexion	AEP1-02	Etude interconnexion Vallée de la Vocance	Can1 et Deu3	50 000	1			2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-09	Renouvellement canalisation adduction 1720 ml Charpentier / Frappat	Can1	200 000	1	3 000	1 250	2025
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-18	Renouvellement conduite 300 ml Village de St Julien Vocance	Can1	50 000	1	8 000	3 333	2026
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-20	Renouvellement canalisation AEP 351 ml d'eau brute prélevé sur captage de Font du loup et Grangette	Can1	30 000	1	3 000	1 250	2022
Annonay Rhône Agglo	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-01	Inventaire du patrimoine / acquisition logiciel HPO	Can1 et Deu3	200 000	1			2024
Annonay Rhône Agglo	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-02	Pose de compteurs de prélèvement et de distribution sur le réseau AEP de Vocance, le Monestier et St Julien-Vocance	Can1	10 000	1			2023
Annonay Rhône Agglo	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-03	Pose de compteurs de sectorisation sur le réseau AEP d'Annonay et Vocance	Can1 et Deu3	10 000	1			2022
Annonay Rhône Agglo	Régularisation des captages et prélèvements	AEP6-01	Priorisation du prélèvement sur la source du Champ du Bosc par rapport à la prise d'eau de Barbelle sur le Malbuisson	Can1	65 000	3			pour mémoire
Annonay Rhône Agglo	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-01	SDAEP régie intercommunale/schéma de desserte en eau potable/schéma de couverture incendie	Can1 - Deu3	300 000	1			2022 - 2025
Annonay Rhône Agglo	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-01	Réhabilitation réservoir 2 <sup>ème</sup> cuve de Vanosc	Can1	30 000	2	4 000	1 667	2024
Domaine d'Emile	Pilotage et amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-01	Investissement dans un ordinateur centralisateur muni d'un logiciel pour la gestion de l'irrigation sur 3 points de prélèvement dont 32492 m <sup>3</sup> prélevés sur l'ASA du ruisseau de Vert en 2020	Can3	12 049	2	3 249	3 249	2022 - 2023
Commune de Roiffieux	Matériels hydro-économes et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-03	Acquisition / installation de 20 mousseurs aux robinets et de 17 robinets temporisés dans les bâtiments communaux de l'école publique et de l'espaces des Termes	Can2 - Can3	1 300	1	en cours	en cours	2023
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du grand public	COM2-05	Poursuivre et amplifier des actions de sensibilisation aux économies d'eau : l'eau et nous : grand public, mais aussi à destination des collectivités pour leur patrimoine, etc.	Can1 - Deu3	15 000	1			2023
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du grand public	COM2-06	Poursuivre des défis Eau en famille, avec des temp forts et ateliers en partenariat avec le CPIE.	Can1 - Deu3	Partenariat CPIE	1			2023-2025
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du grand public	COM2-07	Dans le cadre de l'appel à projet Eau et participation citoyenne 2023 – 2024. - Mobiliser les habitants autour des enjeux liés à l'eau. Partager aux élus les retours des usagers faire évoluer les politiques publiques. - Accompagner les changements de pratiques des jeunes sur les questions de l'eau et de transition écologique. - Appuyer les collectivités, leurs agents dans la mise en place de démarches plus économes en eau. - Communiquer, diffuser, et valoriser auprès du plus grand nombre les projets et actions mis en œuvre.	Can1 - Deu3	33 500	1			2023-2025
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation des collectivités, élus, services en charge de l'urbanisme	COM3-02	Mettre en place un groupe de travail avec les agents communaux pour partager sur différents sujets (amendements des sols, espèces à planter, déconnexion des eaux pluviales, arrosage et entretien, etc.).	Can1 - Deu3	1 000	2			2023
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-03	Sensibilisation des élèves de maternelles et primaires sur les économies d'eau et d'énergie via le programme WATTY.	Can1 - Deu3	36 000	2			2023-2025
Commune de Roiffieux	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-04	Mise en place d'actions de sensibilisation (ex : journée de l'eau) auprès du public scolaire en faveur de la préservation de la ressource en eau	Can1 - Deu3	700	2			2023 puis chaque année

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

<b>Synthèse Actions sur la CANCE</b>	<b>1 044 549 €</b>	<b>Vol. Economisés à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>10 749</b>	<b>1%</b>
		<b>Vol. Substitués à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur la DEUME									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Commune de Bourg Argental	Interconnexion	AEP1-07	Sécurisation de la ressource en eau potable des services de distribution d'EP de Bourg-Argental et de Saint-Julien-Molin-Molette, par le barrage du Ternay (maîtrise d'œuvre + travaux), hors participation éventuelle aux travaux de construction de la nouvelle station de traitement d'EP du Ternay	Deu2	1 400 000		55 850 *	43 600 *	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-01	Renouvellement 1,7 km de la canalisation d'eau brute issue du barrage du Ternay	Deu3	1 800 000		165 600	69 000	pour mémoire
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-02	Renouvellement canalisation distribution AEP 1019 ml rue Etienne Frachon - Annonay	Deu3	1 800 000		3 000	1 250	2024 - 2026
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-03	Renouvellement canalisation distribution AEP 352 ml rue Melchior de Vogue - Annonay	Deu3	450 000		2 500	1 042	2024 - 2025
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-04	Renouvellement canalisation AEP 640 ml rue de Fontanes - Annonay	Deu3	365 000		3 000	1 250	2022 - 2023
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-05	Renouvellement passerelle de Vidalon - Annonay	Deu3	350 000		Non connu	Non connu	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-06	Renouvellement canalisation distribution AEP 1009 ml rue Charmenton (en 3 phases) - Annonay	Deu3	245 000		3 000	1 250	2024 - 2026
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-07	Renouvellement canalisation AEP 500 ml sur Rue Alphonse Franc/chemin de Peclavel - Annonay	Deu3	200 000		17 000	7 083	pour mémoire
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-08	Renouvellement canalisation distribution AEP 700 ml Combe du Prieuré	Deu3	200 000		3 000	1 250	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-10	Renouvellement canalisation distribution AEP 450 ml rue Levert / Route de Vidal	Deu3	175 000		1 000	417	2023 - 2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-12	Renouvellement canalisation distribution AEP 390 ml rue Jean Guignon - Vanosc	Deu3	98 000		1 000	417	2023
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-14	Renouvellement canalisation distribution AEP 200 ml rue Mongolfier - Annonay	Deu3	90 000		2 000	833	2023 - 2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-15	Renouvellement canalisation distribution AEP 400 ml rue Maurice Chomel (bas) - Annonay	Deu3	80 000		Non connu	Non connu	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-16	Renouvellement canalisation distribution AEP 270 ml rue Maurice Chomel (haut) - Annonay	Deu3	65 000		3 000	1 250	2023
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-17	Renouvellement canalisation distribution AEP 270 ml rue Marcel Bruyère - Annonay	Deu3	60 000		1 000	417	2023
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-19	Renouvellement canalisation village 300 ml à Villevocance	Deu3	50 000		5 000	2 083	2027
Commune de Bourg Argental	Lutte contre les fuites	AEP2-25	Action de prévention des risques de fuites du réseau d'eau potable par renouvellement périodique de canalisation, selon trois priorités définies au schéma directeur, priorité n°1, 4000 mètres linéaires restants à réaliser (linéaire et chiffrage à parfaire)	Deu2	1 300 000		5 600	2 333	2023 - 2025
Commune de Bourg Argental	Lutte contre les fuites	AEP2-26	Action de prévention des risques de fuites du réseau d'eau potable par renouvellement périodique de canalisation, selon trois priorités définies au schéma directeur, priorité n°2, 3650 mètres linéaires restants à réaliser (linéaire et chiffrage à parfaire)	Deu2	1 250 000		5 110	2 129	2025 - 2027
Commune de St Sauveur-en-Rue	Lutte contre les fuites	AEP2-27	Renouvellement de 2,9 km de canalisation avec un DN125 ou 150 mm en fonte	Deu1	290 000		1 600	667	2025
Commune de St Sauveur-en-Rue	Lutte contre les fuites	AEP2-28	Renouvellement de 7,6 km de canalisation avec un DN125 mm en fonte et DN 100 / DN63 mm en PVC	Deu1	760 000		4 200	1 750	2026
Commune de St Sauveur-en-Rue	Lutte contre les fuites	AEP2-29	Renouvellement de la station de traitement et du réservoir de Sapet : fuite dans chambre de neutralisation (absence de minéralisation)	Deu1	500 000		Non connu	Non connu	2026
Commune de Burdignes	Lutte contre les fuites	AEP2-30	Rénovation de captage de "Prés Bousieux amont"	Deu2	13 000		non connu	non connu	2023
Commune de Burdignes	Lutte contre les fuites	AEP2-31	Renouvellement canalisations AEP en PVC 1000 m linéaire secteur amont "Joanabel"	Deu2	150 000		non connu	non connu	2025
Commune de La Versanne	Lutte contre les fuites	AEP2-33	Travaux de recherche et de remplacement de bouches à clés sur le réseau d'eau potable	Deu2	4 539		250	80	2026

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur la DEUME (2)									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-07	Renouvellement intégrale des compteurs abonnés, généraux et de sectorisation existants avec équipement de têtes émettrices	Deu2	150 000				2023
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-08	Installation de nouveaux compteurs de sectorisation avec télégestion	Deu2	50 000				2023
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-09	Etude diagnostique d'un réseau AEP (entre 3 et 5 km) appartenant à une association d'usagers privée (puits sur BV de l'Argental) avant reprise par commune de Bourg Argental	Deu2	10 000				2022 - 2023
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-10	Etude diagnostique structurelle de 5 réservoirs	Deu2	5 000				2023 - 2027
Commune de St Sauveur-en-Rue	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-11	Mise en place de 3 compteurs de sectorisation et 5 vannes de sectorisation	Deu1	40 000				2023 - 2027
Commune de Burdignes	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-12	Mise en place de 3 compteurs de prélèvement et 2 compteurs de sectorisation + télégestion (mise en place sur un seul compteur actuellement)	Deu2	30 000				2024
Commune de Graix	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-14	2 compteurs de sectorisation à installer	Deu2	2 000				2023
Annonay Rhône Agglo	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	AEP5-01	Renouvellement station de potabilisation de l'eau du barrage du Ternay	Deu3	8 000 000		206 800	86 167	2023 - 2026
Commune de Graix	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-02	Reflexion sur la mise en place d'un SDAEP sur la commune de Graix	Deu2	20 000		Non connu	Non connu	2021 - 2023
Commune de Thélis-la-Combe	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-04	SDAEP de la commune de Thélis-la-Combe qui a commencé en décembre 2021	Deu2	pour mémoire				2022 - 2023
Commune de St Sauveur-en-Rue	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-05	Actualisation du SDAEP sur la commune de St Sauveur en Rue.	Deu1	50 000				2023-2026
Commune de Burdignes	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-06	Mise en place d'un SDAEP sur la commune de Burdignes, suivi de la ressource en eau (sources).	Deu2	40 000				2025-2027
GAEC de Bobigneux	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-06	Changement de l'enrouleur d'irrigation (pour un plus précis)	Deu1	30 000	2			2029
GAEC de Bobigneux	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-07	Mise en place de sondes hygrométriques pour aide à la décision d'irriguer	Deu1	2 000	2			2023 - 2027
GAEC de Bobigneux	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	AGR4-08	Formation sur l'irrigation et conseil sur les ouvrages d'économie d'eau à mettre en place	Deu1	3000	2			2023 - 2027
GAEC de Bobigneux	Récupération des eaux pluviales	AGR6-03	Stockage des eaux de pluies pour nettoyer les équipement d'élevage	Deu1	12 000	2			2025 - 2027
GAEC de Bobigneux	Récupération des eaux pluviales	AGR6-04	Projet de stockage des eaux usées provenant de la station d'épuration au dessus de l'exploitation, traitement des ces eaux usées, création d'une surface de stockage puis utilisation de ces eaux pour l'irrigation - Etude de faisabilité du projet puis réalisation du projet.	Deu1	500 000	2			2027-2029
Ferme de Gardache	Récupération des eaux pluviales	AGR6-05	Création de deux bassins de rétention des eaux pluviales (enterrés) issues des toitures : 1200 et 360 m <sup>3</sup> afin d'abreuver le bétail et d'irriguer les parcelles pour le pâturage des bêtes	Deu2	122 780	2	400	167	2024

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur la DEUME (3)									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)
Canson	Autre action	IND1-01	Remplacer la prise d'eau actuelle (2km en amont du site sur la Deûme) par un pompage à la confluence de la Deûme et du Ternay. Ceci afin de supprimer l'impact de Canson sur le débit de la Deûme entre la prise d'eau et le rejet de la STEP. Le nouveau pompage se situera après le rejet de la STEP. Installation de buses, conduites (chaudronnerie), pompes et modification du flux afin de permettre le pompage en été.	Deu3	200 000	2			2023 - 2024
Fareva Excelvision	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-01	Remplacement de la production d'eau déminéralisée par une production d'eau osmosée. Arrêts des cycles de régénération sur nos lits mélangés.	Deu3	450 000	1	3 600	1 200	2027
Fareva Excelvision	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-02	Poursuite de l'optimisation des modes de fonctionnement des nos producteurs d'eau pharmaceutique. Mode Stop an Go, rejets des eaux nobles...	Deu3	250 000	1	1 000	332	2024-2026
Canson	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-03	Diminution de la consommation d'eau sur une partie du process par le remplacement de matériels (pompe, filtration, matériels, buses, chaudronnerie). 10m <sup>3</sup> /h 240m <sup>3</sup> /j	Deu3	70 000	1	80 000	30 000	2023
Nutrition et Santé	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-04	Passage à un nettoyage à haute pression pour diminuer la consommation d'eau : Remplacement des pistolets à eau de nettoyage classique par des stations de lavage et rinçage en surpression	Deu3	37000	1	Non connu	Non connu	2023
Fareva Excelvision	Diminution de la consommation en eau du système de refroidissement	IND3-01	Mise en circuit fermé du refroidissement des vapeurs (recyclage des condensats) produites par distillation pour stériliser les équipements	Deu3	Non chiffré	1	7 200	3 000	fait en 2022 pour mémoire
Canson	Réutilisation des eaux usées / eaux pluviales	IND3-02	Alimentation par d'eau de sortie STEP la partie du process précédemment modifié. Consommation de 10m <sup>3</sup> /h 240m <sup>3</sup> /j. Installation d'une pompe et d'une conduite de la sortie de la STEP vers un stockage de 50m <sup>3</sup> en entrée de process. Installation de cette nouvelle cuve et modification des réseaux interne.	Deu3	80 000	1	80 000	30 000	2023
MP Hygiène	Réutilisation des eaux usées / eaux pluviales	IND3-03	Réutilisation des eaux usées issues du process industriel : mise en place d'un traitement supplémentaire par filtration des eaux usées issues de la STEP pour une réutilisation dans la dilution des adjuvants de la machine à papier - démarrage de l'étude mi-mars 2022 (1ere réunion avec bureau d'études spécialisé)	Deu3	100 000	1	56 000	23 333	2023
Tanneries d'Annonay	Réutilisation des eaux usées / eaux pluviales	IND3-04	Projet de refonte de la STEP interne avec reconstruction sur site – Objectif recyclage de 25% à 50% des volumes actuels.	Deu3	15 000 000	1	27 500	11 458	2023 - 2027
Fareva Excelvision	Diagnostic et plan d'actions d'économie d'eau	IND4-01	Chantier LEAN : Mesurer, Piloter, Mise en œuvre d'un Kpi m <sup>3</sup> / unité produite/ Pilotage mensuel	Deu3	0	2	500	150	2023
Fareva Excelvision	Diagnostic et plan d'actions d'économie d'eau	IND4-02	CAPA Plan sobriété Hydrique : Action Quick-Win : ex: Modification du volume de nos chasses d'eau, mousseurs, etc.	Deu3	25 000	2	250	90	2023-2024

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur la DEUME (4)									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Commune d'Annonay	Désimperméabilisation	EV1-01	Désimperméabilisation des cours de 4 écoles (Ripaille, Font Chevalier, Cordeliers et Jean Moulin) : suppression des surfaces imperméables, infiltration maximum à la parcelle, favorisation de la biodiversité (des actions de sensibilisation des élèves sur la ressource en eau seront réalisées en parallèle de ces actions de désimperméabilisation des cours d'école : cycle de l'eau, etc.)	Deu3	450 000	1	450	Non connu	2023-2028
Commune de Graix	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-01	Installation de 4 mousseurs et réglage du volume du réservoir de 4 WC	Deu2	Fait en interne	1			2022
Commune de Graix	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-02	Mise à disposition gratuite de mousseurs en mairie	Deu2	Non chiffré	1			2022
Commune d'Annonay	Mise en circuit fermé des fontaines et des bassins	EV3-01	Remise en état des bassins et de la cascade du parc Mignot et mise en eau en circuit fermé avec sonde de niveau bas et de niveau haut.	Deu3	500 000	3	Non connu	Non connu	2022 - 2023
Commune d'Annonay	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	EV5-01	Mise en place de la gestion centralisée des arrosages des espaces verts de la commune dont mise en place de sondes d'humidités, de vanne maitresse et modernisation des équipements.	Deu3	80 000	3			2023 - 2024
Commune de St Sauveur-en-Rue	Récupération des eaux pluviales	EV7-06	Installation d'une cuve de 30 m <sup>3</sup> (récupération des eaux pluviales de la toiture du Gymnase)	Deu1	25 000	1	60	30 *	2023-2029
Commune de Villevochance	Récupération des eaux pluviales	EV7-07	Récupération de l'eau de pluie issue des toitures des bâtiments publics pour l'arrosage des plantations via 5 récupérateurs	Deu3	1 000	1	20	20 *	2023
Commune de Villevochance	Récupération des eaux pluviales	EV7-08	50 cuves récupératrices d'eau de pluie pour les particuliers du village (capacité totale de 1500 m <sup>3</sup> )	Deu3	10 000	1		200 *	2023
Commune d'Annonay	Récupération des eaux pluviales	EV7-09	Mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales, lors de la construction du stade d'athlétisme et de la réfection du terrain herbeux, pour l'arrosage d'un terrain herbeux et nettoyages divers avec 2 cuves (2x80m <sup>3</sup> )	Deu3	60 000	1	3 200	1 600 *	2023-2024
Commune d'Annonay	Récupération des eaux pluviales	EV7-10	Installation cuves de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage du terrain herbeux et nettoyages divers du stade René Garnier avec des cuves d'une capacité totale de 180 m <sup>3</sup> )	Deu3	100 000	1	3 000	1 600 *	2024
Commune d'Annonay	Récupération des eaux pluviales	EV7-11	Installation cuves de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage du terrain herbeux et nettoyages divers du stade Vissenty avec des cuves d'une capacité totale de 180m <sup>3</sup> . Un AMO étudie actuellement l'aménagement global du site et prendra en considération cette question de la récupération des eaux pluviales.	Deu3	100 000	1	3 000	1 600 *	2024-2025
Commune d'Annonay	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	EV8-01	Mise en place de 7 compteurs d'eau pour comptabiliser l'arrosage des espaces verts dans les écoles et dans certain jardins.	Deu3	14 000	2			2022 – 2023 - 2024
Fareva Excelvision	Sensibilisation du secteur industriel	COM4-02	Sensibilisation aux écogestes : FOCUS sobriété hydrique sur l'ensemble du personnel.	Deu3	en interne	2			2023

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur la DEÔME - DEÛME	38 314 319 €	Vol. Economisés à l'étiage (m <sup>3</sup> )	280 398	38%
		Vol. Substitués à l'étiage (m <sup>3</sup> )	48 650	7%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur le MALBUISSON									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Annonay Rhône Agglo	Interconnexion	AEP1-01	Travaux d'interconnexion de la commune de Vanosc avec le réseau AEP alimentée par le barrage du Ternay ou une autre ressource en eau - besoins moyens en eau Vanosc : 142 à 153 m <sup>3</sup> /j (2020 - 2030)	Mal	600 000	1	Non connu	Non connu	2026 - 2027
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-11	Renouvellement canalisation distribution 850 ml Village de Vanosc	Mal	120 000	1	3 000	1 250	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-13	Renouvellement canalisation AEP 700 ml sur le hameau de Pouillas - Vanosc	Mal	90 000	1	2 500	1 042	pour mémoire

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur le MALBUISSON	810 000 €	Vol. Economisés à l'étiage (m <sup>3</sup> )	2 292	0,31%
		Vol. Substitués à l'étiage (m <sup>3</sup> )	0	0%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Synthèse des actions sur l'ECOUTAY									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Ferme de Sarameille	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-04	Installation de microjets et de programmation sur les nouvelles parcelles plantées (à raison de 2 ha par an sur 5 ans)	Eco	27 500	2			2023 - 2025
Ferme de Sarameille	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-05	Renouvellement des sondes tensiométriques cassées à raison de 50 € par sonde	Eco	1 000	2			2023 - 2025
Ferme de Sarameille	Réduction de la pression	AGR5-01	Mise en place d'un variateur électronique de vitesse sur la pompe d'irrigation pour réduire les casses de canalisation	Eco	6 000	2			2023 - 2024
Commune de St Désirat	Désimperméabilisation	EV1-02	Desimperméabilisation de la cour de l'école puis son aménagement en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants	Eco	33 797	1	Surface imperméable supprimée environ 550 à 60 m <sup>2</sup>		2023-2024

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur l'ECOUTAY	68 297 €	Vol. Economisés à l'étiage (m <sup>3</sup> )	0	0%
		Vol. Substitués à l'étiage (m <sup>3</sup> )	0	0%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur le TERNAY (en amont du barrage)									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Commune de St Julien Molin Molette	Interconnexion	AEP1-08	Interconnexion - scénario pas encore retenu soit avec Barrage du Ternay (projet conjoint avec Bourg Argental) ou avec Syndicat Annonay-Serrières ou avec CCPR.	Ter	600 000	1	20 000 *	20 000 *	Non connu
Commune de St Julien Molin Molette	Lutte contre les fuites	AEP2-32	Remplacement canalisation eau brute entre réservoir de Mantel et de la Miellerie de 1 km (PVC datant de 1960 actuellement - a remplacer en fonte DN 80 à 100 mm)	Ter	200 000	1	5 000	2 083	2023
Commune de St Julien Molin Molette	Réduction de la pression	AEP3-03	Remplacement des 3 brises-charges par 3 réducteurs de pression entre le captage du Mantel et du réservoir de la Miellerie	Ter	58 800	1			2023
Commune de Colombier	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-13	Mise en place de 2 compteurs de sectorisation et de 2 vannes de sectorisation	Ter	8 000	1			2024
Commune de St Julien Molin Molette	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-15	Mise en place de compteurs de sectorisation : renouvellement de 2 compteurs au niveau du réservoir de la Miellerie + à intégrer à la télégestion - création d'un nouveau compteur en amont du diaphragme + renouvellement d'un compteur au niveau de la pompe de relevage de Roué et création d'un compteur en sortie de réservoir de Mainboeuf	Ter	35 000	1			2022 - 2023
Commune de St Julien Molin Molette	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-03	SDAEP en cours depuis le 15/03/2022	Ter	pour mémoire	1			2022 - 2023
Commune de Colombier	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-07	Mise en place d'un SDAEP sur la commune de Colombier.	Ter	30 000	1			2025-2027
Commune de St Julien Molin Molette	Désimperméabilisation	EV1-04	Désimperméabilisation de la place de la mairie (1 150m <sup>2</sup> ), de la place Bancel (1 250m <sup>2</sup> ) et de la cour d'école (500m <sup>2</sup> )	Ter	423 400	1	Non connu	Non connu	2025-2026
Commune de St Julien Molin Molette	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	EV4-02	Mise en place de 2 toilettes sèches	Ter	46 000	1	50	21	2023
Commune de Villevoisance	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	EV5-02	Mise en place d'un arrosage automatique (via tuyaux enterrés et asperseurs) pour arroser la pelouse du stade de foot de Villevoisance, dans l'objectif de réduire de 50% les consommations liées à cet usage.	Ter	15 000	3	900	900	2025
Commune de St Julien Molin Molette	Récupération des eaux pluviales	EV7-04	Mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales afin de substituer l'eau utilisée pour l'arrosage des espaces verts: cuve de 22,5 m <sup>3</sup> à partir de la toiture de la salle des fêtes et une cuve de 20 m <sup>3</sup> à partir de la toiture de la mairie.	Ter	20 000	1	15 *	15 *	2025-2026
Commune de St Julien Molin Molette	Récupération des eaux pluviales	EV7-05	Récupération de l'eau de pluie issue des toitures des bâtiments privés situés à proximité du terrain de foot pour l'arrosage du terrain de foot en remplacement d'un prélèvement sur le réseau AEP	Ter	50 000	1	3 000 *	3 000 *	2025-2026

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur le TERNAY (en amont du barrage)	1 486 200 €	Vol. Economisés à l'étiage (m <sup>3</sup> )	3 004	0%
		Vol. Substitués à l'étiage (m <sup>3</sup> )	23 015	3%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur le LIMONY									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-04	Interconnexion entre les UDI Rhône Pilat et Roisey-Bessey-Mallevall au niveau du plateau (déjà faite au niveau de la plaine du Rhône) via la Chaize à Pélussin	Lim - Bat	650 000	1	Non connu	Non connu	2026
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-05	Interconnexion entre les UDI Fontaine d'Oronge et Roisey-Bessey-Mallevall au niveau du plateau (déjà faite au niveau de la plaine du Rhône)	Lim	130 000	1	Non connu	Non connu	2022
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-06	Interconnexion entre les UDI Fontaine d'Oronge et St Appolinard au niveau du plateau (déjà faite au niveau de la plaine du Rhône) de façon à alimenter St Appolinard en étiage par le Rhône via réservoir de Paradis lorsque les sources ne donnent plus	Lim	50 000	1	3 000 *	3 000 *	2024
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-24	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Maclas	Lim	250 000	1	1 763	1 000	2026 - 2027
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Réduction de la pression	AEP3-01	Mise en place d'un réducteur de pression à Véranne	Lim	15 714	1	7 350	3 381	2025
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Réduction de la pression	AEP3-02	Mise en place de 3 réducteurs de pression à Maclas	Lim	47 143	1	3 896	1 792	2025
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-04	5 compteurs de distribution et/ou de sectorisation : 3 compteurs de sous-sectorisation + 2 compteurs/débitmètres de distribution (action inscrite au SDAEP)	Lim	55 000	1			2025
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-05	10 vannes de sectorisation maximal à installer par an soit 50 vannes maximum sur les 5 ans	Lim - Bat - Val	50 000	1			2023 - 2027
EI MARHLES	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-03	Modification de l'irrigation d'une parcelle en maraîchage de 1,5 ha avec remplacement de l'aspersion par du goutte à goutte et mise en place de vanne automatique et préréglée - irrigation sur la période d'étiage	Lim	1 000	2	220	220	2023
AOSTE - Justin Bridou	Soutien d'étiage au milieu naturel	IND5-01	Travaux d'amélioration de la STEP interne pour améliorer son traitement : renouvellement du dégraisseur et du tamis + ajout d'un bassin tampon et d'un bassin de recirculation des boues + pilotage de l'aération et des pompes par des variateurs de vitesses en fonction de la mesure du potentiel redox et de l'O2 dissous par des sondes en continu. Etude sur la mise en place éventuelle d'un traitement tertiaire par filtration ou infiltration pour modification du point de rejet (rejet au Limony ou au Batalon au lieu du Rhône) en fonction de la qualité de traitement.	Lim	600 000	2	70 000	30 000	2024 - 2025
Commune de St Appolinard	Plantation d'espèces végétales économes en eau	EV6-02	Plantation de vivaces (abandon du fleurissement classique par plantes annuelles consommatrices d'eau de manière générale)	Lim	800	3	20	20	2022
Commune de Véranne	Plantation d'espèces végétales économes en eau	EV6-03	Plantation de vivaces (abandon du fleurissement classique par plantes annuelles consommatrices d'eau de manière générale)	Lim	Fait en interne	3			2023

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur le LIMONY	1 849 657 €	Vol. Economisés à l'étiage (m <sup>3</sup> )	36 413	5%
		Vol. Substitués à l'étiage (m <sup>3</sup> )	3 000	0,41%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur la VALENCIZE									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-03	Sécurisation de l'alimentation du plateau péluissinois à partir de la nappe du Rhône : agrandissement des capacités du réservoir des Croix	Val	1 400 000	1	Non connu	Non connu	2023 - 2024
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-22	Etanchement d'une cuve de la station de traitement du Truchet	Val	160 000	1	17 500	8 000	2026 - 2027
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-23	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Péluissin	Val	250 000	1	3 285	2 000	2026 - 2027
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-06	4 compteurs de prélèvement du trop-plein des sources de Sagnemorte, Fontcharrat, Préjeannot et Soyères	Val - Bat	25 000	1			2025
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-02	Sécurisation de l'alimentation du plateau péluissinois à partir de la nappe du Rhône : doublement de la conduite Jassoux / Périgneux (action inscrit SDAEP) afin de renforcer et sécuriser le réseau. Cette conduite permet de secourir le plateau (gravitairement alimenté par les sources du Pilat) en apport d'eau de la nappe du Rhône (substitution).	Val	1 800 000	2	1140*	640*	2023 - 2024
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-03	Sécurisation de l'alimentation du plateau péluissinois à partir de la nappe du Rhône : protection des puits de Jassoux (+ nouveau puits Grand Val) vis-à-vis des eaux pluviales de la RD1086 sur St Michel sur Rhône. Cette action doit permettre de pérenniser l'utilisation des puits de la Vallée du Rhône sur la partie nord du territoire de l'EPCI.	Val	1 000 000	2			2024
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-04	Sécurisation de l'alimentation du plateau péluissinois à partir de la nappe du Rhône : protection des puits de Jassoux (+ nouveau puits Grand Val) vis-à-vis des eaux pluviales de la RD1086 sur Chavanay - projet réseau de collecte + bassin de traitement des EP	Val	350 000	2			2024
Commune de Péluissin	Désimperméabilisation	EV1-03	Désimperméabilisation de la future cour du centre de loisirs (900 m <sup>2</sup> actuellement occupé par le centre technique du CD42), gestion des eaux pluviales issues des toitures par infiltration et mise en place d'un récupérateur d'eaux pluviales.	Val	150 000	1			2026 - 2027
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	EV4-01	Réhabilitation de la piscine intercommunale à Péluissin (ouverture de mai à septembre en plein air) : suite à une fuite constatée sous le bassin, étanchement du bassin par un revêtement inox et changement du système de filtration.	Val	1 100 000	3	6 120	4 880	2024 - 2025
Commune de Péluissin	Plantation d'espèces végétales économes en eau	EV6-01	Investissement pour la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts : mise en place goutte à goutte + changement pour des plantation économes en eau	Val	75 000	3			2023 - 2027
Commune de Péluissin	Récupération des eaux pluviales	EV7-01	Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie (cuve de 80 m <sup>3</sup> ) au niveau du bâtiment de la salle de convivialité située au bout du stade de foot pour l'arrosage des espaces verts	Val	50 000	1	120 *	120 *	pour mémoire
Commune de Péluissin	Récupération des eaux pluviales	EV7-02	Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie (cuve de 80 m <sup>3</sup> ) au niveau du bâtiment de l'ancienne école privée St Charles qui sera transformé en tiers-lieu (à proximité de Virieu) pour l'arrosage des espaces verts	Val	50 000	1	120 *	120 *	2025

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur la VALENCIZE	6 410 000 €	Vol. Economisés à l'étiage (m <sup>3</sup> )	14 880	2%
		Vol. Substitués à l'étiage (m <sup>3</sup> )	880	0,12%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Synthèse des actions sur les affluents directs du Rhône									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)
EARL Ferme de la VALLERINE	Infiltration des eaux pluviales	AGR2-01	Plantation de haies, arbres en bordure de parcelles : 1,5 km sur 8m de large	Afflu	15 000	2			2022 - 2023
EARL Ferme de la VALLERINE	Infiltration des eaux pluviales	AGR2-02	Plantation de haies, arbres en bordure de parcelles : 3 km sur 8m de large	Afflu	15 000	2			2025
Domaine d'Emile	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-02	Investissement dans un ordinateur centralisateur muni d'un logiciel pour la gestion de l'irrigation sur 3 points de prélèvement dont 31 890 m <sup>3</sup> prélevés sur la retenue de Patroly (sur ruisseau du Creux) en 2020	Afflu	12 049	2	3 189	3 189	2022 - 2023
EARL Ferme de la VALLERINE	Récupération des eaux pluviales	AGR6-01	Réalisation de bassins (volume 1000 m <sup>3</sup> environ)	Afflu	100 000	2			2025
EARL Ferme de la VALLERINE	Récupération des eaux pluviales	AGR6-02	Récupération des eaux de toiture et des sols imperméables - stockage dans un petit bassin aérien mais pas encore défini	Afflu	Non connu	2			2025

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

Synthèse Actions sur les affluents directs du Rhône	142 049 €	Vol. Economisés à l'été (m <sup>3</sup> )	3 189	0,43%
		Vol. Substitués à l'été (m <sup>3</sup> )	0	0%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Trois Rivières									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-01	Accompagnement des ASA d'irrigation : •Travail auprès des ASA pour cartographier leur réseau puis dans un second temps faire un diagnostic simplifié du réseau (ASA d'irrigation pressenties : Peaugres et Canal de Sillon). •Réhabilitation de l'irrigation collective sur le secteur de Charnas, Vinzieux et Félines (ASA du Merlet) et sur celui de l'ASA de Limony-Serrières incluant l'étude d'une éventuelle interconnexion entre les 2 ASA.	Territoire S3R 07	13 125	2			2023 - 2027
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-02	Accompagnement/conseils auprès des irrigants individuels : •Conseil pour construire des ouvrages de stockage pour prélèvements hors étiage permettant l'augmentation des surfaces irriguées si le volume proposé est en accord avec les volumes définis dans l'étude volume prélevable. •Conseil sur l'accès à la ressource en eau et son partage dans le respect de la Loi sur l'eau (curage, ouvrage, prélèvement) •Communiquer sur les dispositifs permettant d'investir dans des équipements pour un usage de l'eau plus efficient (consommation eau / hectare).	Territoire S3R 07	10 500	2			2023 - 2027
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-03	Sensibilisation aux pratiques vertueuses : Sensibilisation aux pratiques agricoles économes en eau et respectueuses de l'environnement via des actions de communication, de formation.	Territoire S3R 07	7 875	2			2023 - 2027
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-04	Actions conjointes avec les collectivités locales pour concilier usage et préservation de la ressource et des milieux : •Travail de terrain à faire avec le Syndicat des Trois Rivières et la DDT 07 pour identifier les ouvrages de stockage en vente, à louer ou à effacer si usage autre qu'irrigation. Travail avec la SAFER pour la réutilisation d'ouvrage de stockage existant. •Projet de travail collaboratif avec les collectivités du S3R pour aider à mettre en place une récupération des eaux de pluie issues des réseaux publics de collecte des eaux pluviales et étudier la possibilité de leur réutilisation pour l'irrigation. •Travail sur le PTGE pour intégrer l'aspect prospectif sur les besoins en eau du territoire et la manière de les satisfaire à terme tout en respectant les milieux aquatiques : Travail avec les collectivités pour faire le lien avec les stratégies alimentaires territoriales (PAT,...) et les adaptations au changement climatique (étude CLIMAXXI). Accompagner le développement de cultures locales en adéquation avec les besoins alimentaires d'un territoire et la ressource en eau disponible. Amélioration de la résilience aux sécheresses.	Territoire S3R 07	13 125	2			2023 - 2027
Exploitants	Récupération des eaux pluviales	AGR6-06	Enveloppe pour éventuel projet de récupération et stockage des eaux pluviales pour l'usage de l'irrigation, l'abreuvement, ou le nettoyage des équipements.	Territoire S3R	400 000	3			2023-2029
Propriétaires de retenues	Accompagnement technique	AGR7-01	Accompagnement technique des propriétaires de retenues par un bureau d'études spécialisé en vue de l'élaboration de projet pour la mise en transparence hydraulique, la mise aux normes voire l'effacement de leurs ouvrages.	Territoire S3R	10 000	1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Accompagnement technique	AGR7-02	Animation et soutien technique des propriétaires de retenues dans leurs projets.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2023-2029

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Trois Rivières (2)									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Syndicat des Trois Rivières	Création d'une charte de communication	COM1-01	Création d'une charte de communication définissant les éléments de langage liés à la stratégie de communication à adapter vis-à-vis de la gestion quantitative sur le territoire pour l'ensemble des acteurs.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2025
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-01	Organisation d'ateliers techniques « Jardiner autrement »	Territoire S3R	20 000	1			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-02	Création d'outils de communication divers axés « Grand Public » : Plaquettes, journal d'information, oriflammes, plaquette guides des bonnes pratiques à distribuer en complément de l'opération de distribution de matériel hydroéconomes, plaquette d'appel pour l'opération de distribution de matériels hydroéconomes, etc.	Territoire S3R	175 000	1			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-03	Organisation de journées thématiques sur l'eau et les économies d'eau	Territoire S3R	10 000	1			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-04	Création d'une interface internet à destination des usagers et des habitant du territoire afin de communiquer sur les débits des cours d'eau du territoire et sur les mesures de restrictions en place.	Territoire S3R	5 000	1			2024
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation des collectivités, élus, services en charge de l'urbanisme	COM3-01	Organisation de temps d'échanges	Territoire S3R	pour mémoire	2			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur industriel	COM4-01	Organisation de temps d'échanges entre les industriels du secteur.	Territoire S3R	10 000	2			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-01	Animation auprès des scolaires.	Territoire S3R	200 000	2			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-02	Création / édition d'une mallette pédagogique à destination des classes notamment celles qui n'ont pas pu bénéficier de l'animation.	Territoire S3R	20 000	2			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur agricole	COM6-01	Communication axée monde agricole : création de plaquette, recherche de partenariat pour communiquer sur	Territoire S3R	25 000	2			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Matériels hydro-économes et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-01	Opération de mise en vente de matériel hydroéconomes à prix avantageux à destination des usagers du territoire (particuliers, collectivités) considérant une famille moyenne de 4 personnes sur le territoire et un panier moyen de 50 €	Territoire S3R	1 000 000	1			2025-2028
Collectivités	Récupération des eaux pluviales	EV7-12	Eventuel projet de récupération des eaux pluviales par les collectivités.	Territoire S3R	500 000	1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Gestion des Eaux Pluviales	EV9	Dans la continuité de l'étude sur la Gestion des Eaux Pluviales sur le bassin versant du Syndicat des Trois Rivières, l'action consiste à retranscrire la stratégie qui ressort de cette étude dans les divers documents d'urbanisme du territoire et à finaliser la mise en place des zonages eaux pluviales	Territoire S3R	10 000	2			2024-2026

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

Synthèse des actions sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Trois Rivières (3)									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU1-01	Restauration et préservation des zones humides par la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versant.	Territoire S3R	40 000	1			2024-2026
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU1-02	Restauration et préservation des zones humides par la mise en place de plan de gestion par site.	Territoire S3R	180 000	1			2024-2029
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU1-03	Acquisition de terrain en zones humides.	Territoire S3R	80 000	1			2024-2029
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU2-01	Etat des lieux et stratégie de maîtrise de l'eau sur les pentes – notion de « greniers à eau ».	Territoire S3R	80 000	2			2026-2029
Syndicat des Trois Rivières	Amélioration des connaissances	CON1	Etude Prospective de Résilience face au changement climatique.	Territoire S3R	150 000	1			2024-2027
Syndicat des Trois Rivières	Amélioration des connaissances	CON2	Suivi des débits en période d'été.	Territoire S3R	100 000	1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Amélioration des connaissances	CON3	Suivi thermique des cours d'eau du territoire.	Territoire S3R	20 000	1			2024-2029
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI1	Animation du PTGE.	Territoire S3R	600 000	1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI2	Réalisation d'un bilan à mi-parcours.	Territoire S3R		1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI3	Réalisation d'un bilan final.	Territoire S3R		1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI4	Suivi et mise à jour des données concernant les prélèvements sur le territoire et création d'un observatoire.	Territoire S3R		1			2026-2029
Etat	Réglementation	REG1	Révision des autorisations de prélèvements par les services de l'Etat	Territoire S3R	pour mémoire	1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Réglementation	REG2.01	Suivi des retenues sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2029
Etat	Réglementation	REG2.02	Conduite d'un travail collaboratif avec les services de l'état et le Syndicat des Trois Rivières afin de prioriser les retenues à mettre aux normes sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières. Puis, notification aux détenteurs d'une retenue de leurs obligations vis-à-vis du respect du débit réservé.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2029
Syndicat des Trois Rivières	Réglementation	REG2.03	Echanges sur les propositions d'actions qui émanent de l'Etude ICRA, concernant la création/gestion des retenues, afin d'enrichir les protocoles départementaux relatifs à la création de retenues.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2029

## 5. SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### A. Suivi de l'état quantitatif de la ressource

L'Etude des Volumes Maximums Prélevables indique qu'une recherche plus fine (travail sur l'impact local des prélèvements) des consommations en eau devra être faite pour préciser l'ampleur des réductions nécessaires dans les secteurs où le pourcentage de réduction n'est pas chiffré (La Valenzice et Le Ternay).

Le travail d'amélioration des connaissances devra être poursuivi notamment en ce qui concerne les prélèvements agricoles et les débits sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre du PTGE, différentes actions, visant l'objectif d'amélioration des connaissances, sont prévues, **notamment** :

- Le suivi des débits de gestion (DOE) sur le territoire, en pérennisant et en améliorant le système de surveillance des cours d'eau existant.
- La mise en place d'un suivi thermique, par l'installation de sondes thermiques réparties sur le territoire et le suivi des données qui en sont issues.
- La modification des valeurs guides de débits utilisées dans les arrêtés cadres sécheresse.
- La modification des stations de références utilisées pour le déclenchement des seuils de restrictions de l'usage de l'eau.

### B. Coordination et suivi du PTGE

La coordination du PTGE sera assurée par le Syndicat des Trois Rivières.

Le Syndicat sera chargé de suivre l'avancement des actions. Pour ce faire, un tableau de bord sera tenu afin d'assurer le suivi des études, des travaux et des actions mis en œuvre dans le cadre de ce PTGE par les différents porteurs de projets.

Le Syndicat des Trois Rivières fera régulièrement un bilan avec les acteurs du territoire. Leur implication, quant à la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE et à la transmission des informations sur les actions engagées, sera primordiale.

Le PTGE est un véritable outil de partage de la ressource en eau entre les différents usagers d'un territoire. La concertation et l'engagement de tous les acteurs du territoire sont donc des points essentiels à sa bonne mise en œuvre.

En ce sens, un **comité technique (COTECH)** se réunira 2 fois par an afin d'échanger sur le bon avancement du plan d'action du PTGE et des freins éventuels qui sont rencontrés. Ce comité sera multi-acteurs et composé entre autres des DDT (07 et 42), de la DREAL, de l'Agence de l'Eau, de l'OFB, de la Région Auvergne Rhône Alpes, des Conseils Départementaux (07 et 42), des EPCI, des Chambres d'Agriculture (07 et 42), des CCI (07 et 42), des syndicats ou gestionnaires d'eau potable, du Conservatoire des Espaces Naturels, du PNR du Pilat et des fédérations de pêche (07 et 42).

Chaque année, un **comité de pilotage (COPIL)** sera également réuni. Il permettra de suivre l'avancement du PTGE, les actions engagées et réalisées mais aussi de faire un bilan sur le suivi quantitatif de la ressource en eau. Le COPIL sera constitué des membres du COTECH et de l'ensemble des parties prenantes et acteurs liés à la démarche du PTGE.

En parallèle, comme indiqué précédemment, **le travail de suivi des données de surveillance des milieux aquatiques (prélèvements, débits, etc.)** sera également poursuivi et amélioré dans **l'objectif d'évaluer l'avancement concernant l'atteinte de l'équilibre quantitatif.**

L'atteinte des objectifs fixés par le PTGE pourra être vérifiée grâce à la mise en place de plusieurs indicateurs de suivi :

- Un suivi des **volumes prélevés** par année et en période d'étiage.
- Un suivi des **volumes économisés et substitués**, en comparaison aux volumes théoriques économisés estimés pour les actions du PTGE et aux volumes prélevés.
- Un suivi du respect **des objectifs de réduction.**
- **Un suivi des Débits d'Objectifs d'Etiage aux points stratégiques de référence ainsi qu'aux points de suivi locaux.**
- Le nombre ou la part d'actions réalisées dans le cadre de ce PTGE.
- L'état global de la ressource en eau.

Il est important de noter que pour certaines actions, le volume d'eau économisé est difficilement quantifiable. De la même façon, concernant les études menées dans l'objectif d'améliorer les connaissances, ces actions n'ont peut-être pas d'impact immédiat sur le volume d'eau prélevé, mais leur réalisation est un préalable avant de mener ou d'évaluer d'autres actions.

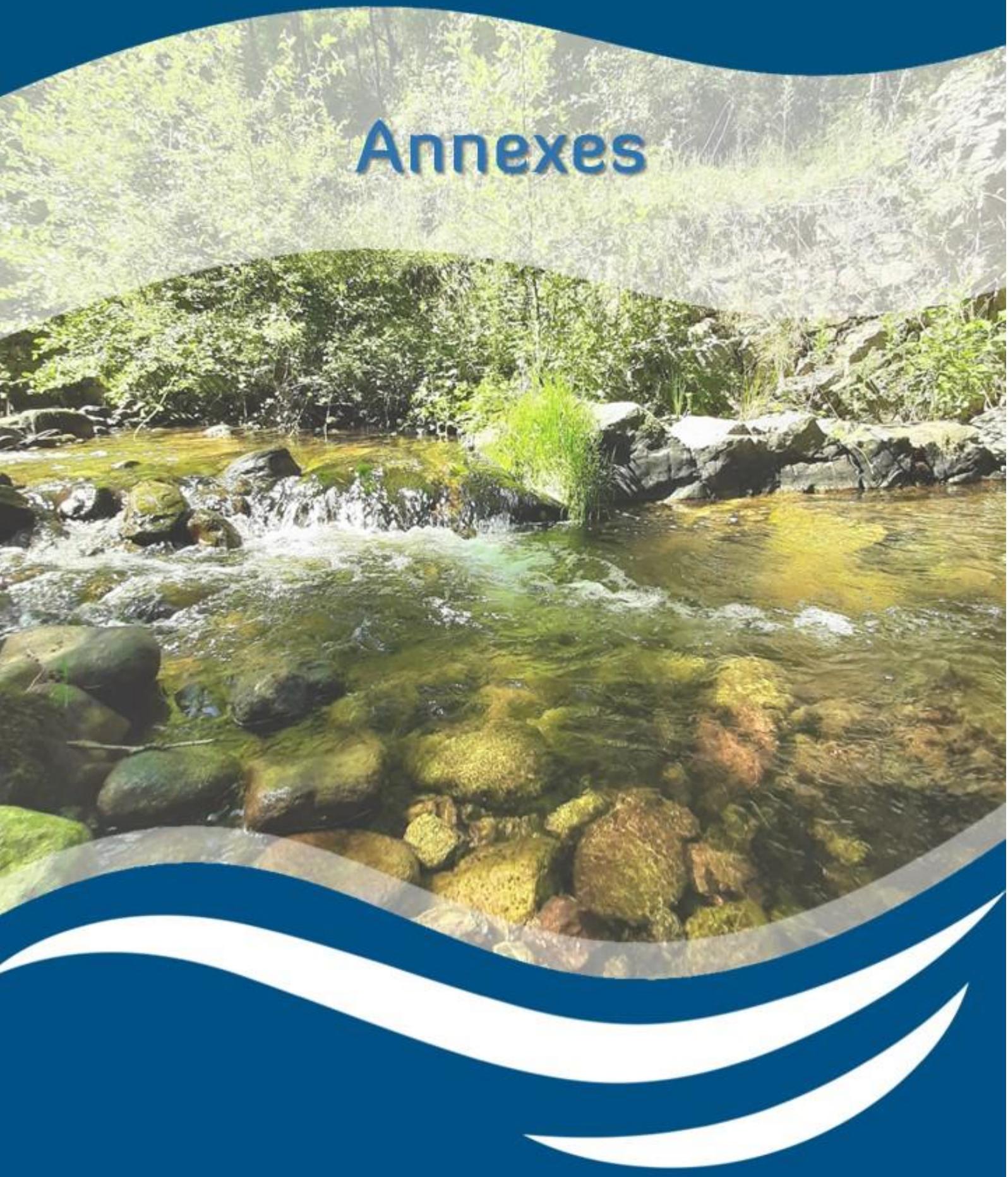
### C. Bilan et évaluation du PTGE

Un bilan à mi-parcours du PTGE sera mis en place pour réorienter certains objectifs et actions, voire intégrer de nouvelles opérations afin de tendre vers un meilleur partage de la ressource et une réduction des prélèvements sur les ressources superficielles du territoire.

Au terme du PTGE, un bilan sera réalisé, il sera présenté en comité de suivi puis communiqué aux différents partenaires et instances décisionnelles (MISEN). Il permettra d'actualiser les données, de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le PTGE et de fixer de nouveaux objectifs.



# Annexes





## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

### Annexe 1 – Tableau 7-C listant les points de confluence et les points stratégiques de référence des eaux superficielles (SDAGE 2022-2027)

Identifiant cartographique du point	Région (1)	Territoire SDAGE	Département	Cours d'eau	Nom du point de suivi	Etat de la station	Point stratégique de référence (PSR)	Point confluence (PC)	Code sous-bassin sur lequel se situe le point	Nom sous-bassin ou masse d'eau dont la gestion est rattachée à ce point	Code de la masse d'eau sur laquelle se situe le point	Classement en ZRE (Février 2021)	Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) m³/s (2)	Débit seuil de crise (DCR) m³/s (2)
39	ARA	14	07	Auzon-Claduègne	Auzon-Claduègne	Suivi piezo dans alluvions	1		AG_14_01	Ardèche	FRDR11447	oui	0,010	0,005
40	ARA	9	73	Isère	Moutiers	Opérationnelle	1		ID_09_06	L'Isère en Tarentaise	FRDR367b	non	11,00	6,30
41	ARA	10	26	Isère	Beaumont-Montoux	Opérationnelle		1	ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR312	non	160,00	97,00
42	ARA	8	26	Galaure	Saint-Uze	Opérationnelle	1		RM_08_06	Galaure	FRDR457	oui	0,57	0,29
43	ARA	8	26	Collières	Saint-Rambert-d'Albon	Opérationnelle	1		RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR466c	non	0,60	0,22
44	ARA	10	26	Drôme	Sallans	Opérationnelle	1		ID_10_01	Drôme	FRDR440	oui	1,90	0,21
45	ARA	10	26	Drôme aval	à définir	Station à réimplanter	1	1	ID_10_01	Drôme aval	FRDR438a	oui	2,50	à définir
46	ARA	11	26	Aygues	Saint-May (Pont de la Tune)	Opérationnelle	1		DU_11_02	Eygues	FRDR402	oui	0,48	0,25
47	ARA	10	26	Herbasse aval	Clerieux (Pont d'Herbasse)	Opérationnelle	1		ID_10_02	Drôme des collines	FRDR313	oui	0,55	0,26
48					point du SDAGE 2010-2015 non retenu									
49	ARA	7	26	Rhône aval	Viviers	Opérationnelle		1	TR_00_03	Rhône aval	FRDR2007	non	non pertinent	320,00
50	ARA	14	07	Cance	Sarras	Opérationnelle	1		AG_14_02	Cance Ay	FRDR460	non	0,29	0,07
51	ARA	14	07	Doux	Colombier le vieux	Opérationnelle	1		AG_14_05	Doux	FRDR454	oui	0,10	à définir
52	ARA	14	07	Ardèche aval	Saint-Martin d'Ardèche-Sauze	Opérationnelle	1	1	AG_14_01	Ardèche	FRDR411b	non	6,00	3,80
53	ARA	14	07	Ardèche	Meyras	Opérationnelle	1		AG_14_01	Ardèche	FRDR421	non	0,20	0,11
54	ARA	14	07	Glueyre	Gluras	Opérationnelle	1		AG_14_07	Eyrieux	FRDR10733	non	0,10	à définir
55	ARA	8	38	Bourbre	Tignieu-Jamezyzieu	Opérationnelle	1		RM_08_04	Bourbre	FRDR506b	non	2,10	1,30
56	ARA	9	38	Drac aval	Fontaine	Opérationnelle		1	ID_09_03	Drac aval	FRDR325	non	12,00	9,80
57	PACA	13	05	Buëch	Serre Village	Opérationnelle	1		DU_13_06	Affluents moyenne Durance aval	FRDR281a	oui	1,34	0,95
58	PACA	11	26	Ouvèze provençale	Buis les baronnies (hameau de Coste)	Station à réimplanter	1		DU_11_08	Ouvèze provençale	FRDR390	oui	0,20	0,10
59	PACA	13	04	Vançon aval	Soubises	Station à déterminer	1		DU_13_19	Affluents moyenne Durance aval: Sasse et Vançon	FRDR279	oui	0,11	0,06
60	PACA	13	04	Lauzon aval	Vileneuve	Opérationnelle	1	1	DU_13_18	Affluents moyenne Durance aval: Jabron et Lauzon	FRDR1060	oui	0,05	0,03
61	PACA	13	04	Bès	La Javie (Clue du Peroure)	Opérationnelle	1		DU_13_05	Durance	FRDR277	non	0,56 (*)	0,45 (*)
62	PACA	13	04	Asse	Beynes (Chabrières)	Opérationnelle	1		DU_13_03	Asse	FRDR2030	non	0,40	0,25
63	PACA	13	04	Durance moyenne	à définir	Station à réimplanter		1	DU_13_13	Moyenne Durance aval	FRDR275	non	à définir	à définir
64	PACA	13	13	Durance	Meyrargues	Opérationnelle		1	DU_13_04	Basse Durance	FRDR246a	non	9 (*)	à définir
65	PACA	16	13	Arc	Aix (Roqueflavour)	Opérationnelle		1	LP_16_01	Arc provençal	FRDR129	non	1,26	0,72
66	PACA	13	83	Verdon	Vinon-sur-Verdon	Opérationnelle	1		DU_13_15	Verdon	FRDR250a	non	2,6 (*)	0,052 (*)
67	PACA	16	83	Gapeau	Solles-pont (autoroute)	Opérationnelle	1		LP_16_04	Gapeau	FRDR114b	oui	0,11	0,04
68	PACA	16	83	Real martin	La Crau (Decapris)	Opérationnelle	1		LP_16_04	Gapeau	FRDR113	oui	0,093 (*)	0,041 (*)
69	PACA	15	83	Argens	Chateauvert (CD554)	Opérationnelle	1		LP_15_01	Argens	FRDR110	non	0,54	à définir
70	PACA	15	83	Caramy	Vins sur Caramy (les Marcounious)	Opérationnelle	1		LP_15_01	Argens	FRDR111	oui	0,38	0,30

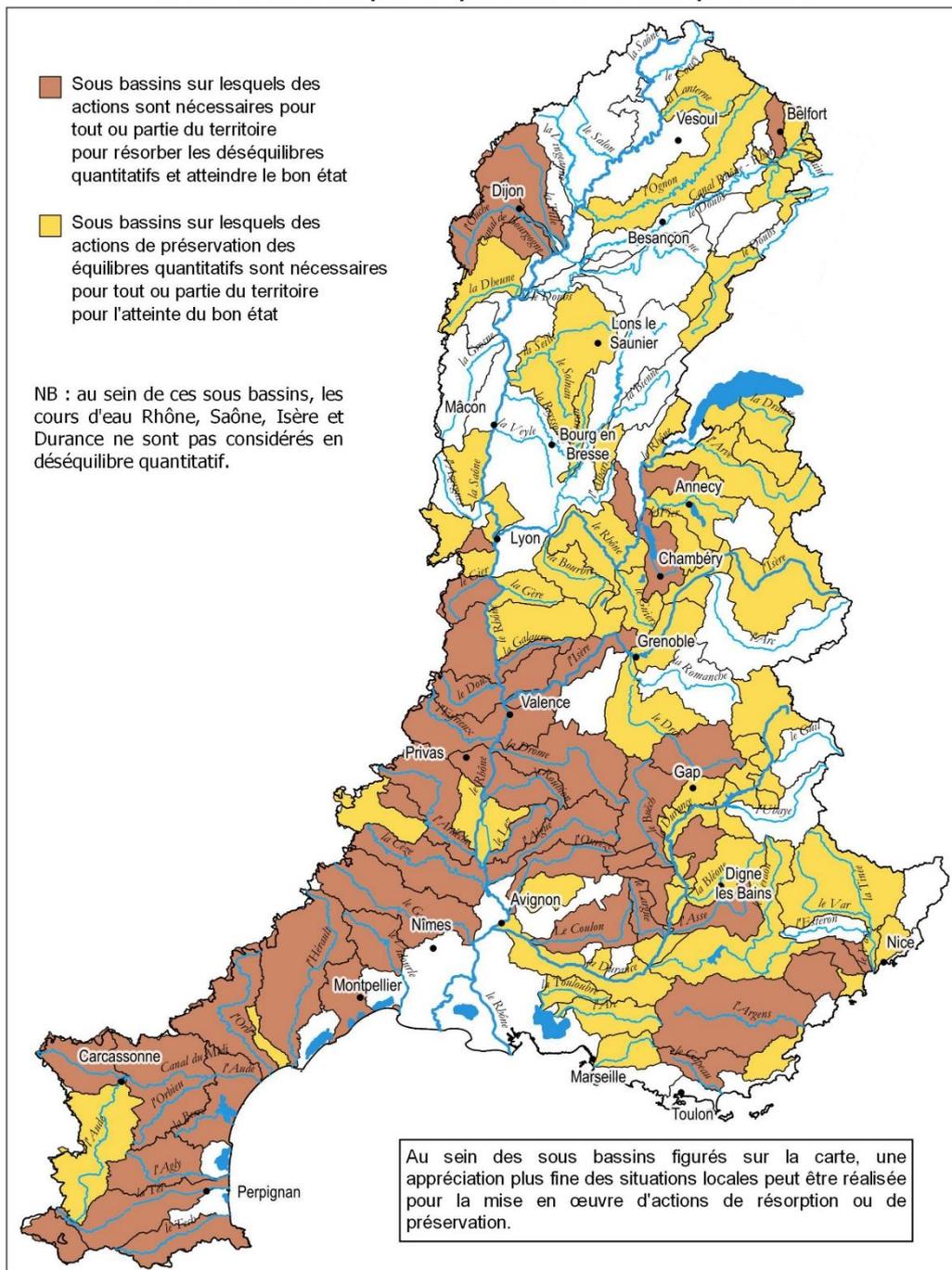
(\*) Les valeurs de DOE et DCR peuvent être modifiées ou complétées au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances au cours du cycle de gestion 2022-2027.

(1) BFC : Bourgogne-Franche-Comté / ARA : Auvergne-Rhône-Alpes / PACA : Provence-Alpes-Côtes d'Azur

(2) La valeur des seuils de débit (DOE/DCR) inscrite dans le SDAGE correspond à la valeur minimum alors que les plans de gestion des ressources en eau élaborés au niveau territorial peuvent être amenés à fixer une valeur pour chacun des mois de basses eaux.

Annexe 2 – Carte 7B présentant les territoires désignés en déséquilibre quantitatif (SDAGE 2022-2027)

Carte 7B  
Actions relatives à l'équilibre quantitatif des eaux superficielles



**Annexe 3 – Courrier de notification du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes suite à l'étude EVMP**



COPIE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Lyon, le **15 JUIN 2016**

Service Eau Hydroélectricité et Nature

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Nos Réf. : SEHN-16-MAH-194  
Affaire suivie par : Juliette Cauvin  
Unité Milieux Aquatiques et Hydroélectricité  
Tél. : 04 26 28 66 40  
Courriel : juliette.cauvin@developpement-durable.gouv.fr

à

Monsieur le Préfet de l'Ardèche  
Monsieur le Préfet de la Loire

**OBJET :** *Notification des résultats de l'étude d'estimation des volumes prélevables globaux du bassin versant Cance – Déôme*

**Annexes :** *Carte de la zone d'étude  
Tableau récapitulatif des résultats*

**Pièce jointe :** *Plaquette de rendu de l'étude*

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières est identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015 et 2016-2021. Ce territoire est constitué de deux ensembles : le bassin versant de la Cance-Déôme (410 km<sup>2</sup>) et plusieurs petits affluents directs du Rhône (216 km<sup>2</sup> au total) : le Vérin, la Valencize, le Batalon, le Limony, le Marlet, le Crémieux, l'Ecoutay et le Torrensson.

Une étude d'estimation des volumes prélevables globaux a été réalisée entre 2011 et début 2016, sous pilotage du Syndicat des Trois Rivières. Son objectif était de définir les volumes prélevables sur le territoire du syndicat, permettant de garantir les besoins du milieu aquatique ainsi que les usages en moyenne quatre années sur cinq.

Les documents relatifs à cette étude sont disponibles sur le site : [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr) à la rubrique « gestion de l'eau/gestion quantitative de la ressource en eau ».

Le territoire étudié présente peu voire pas de ressources souterraines majeures, et les cours d'eau du territoire n'ont pas de nappe d'accompagnement significative. En conséquence, leur débit est directement lié aux événements pluvieux : ils sont naturellement soumis à des étiages sévères, mais ils réagissent très rapidement aux précipitations. Sur certains secteurs, comme sur le Batalon ou le Torrensson par exemple, des périodes d'assecs sont fréquentes en été.

En ce qui concerne les prélèvements, une part importante de l'eau utilisée sur le territoire, pour les usages d'irrigation et d'alimentation en eau potable notamment, provient de la nappe alluviale du Rhône. Ces forages sont sans incidence sur l'eau disponible sur le territoire et peuvent même jouer un rôle positif, puisque les eaux prélevées dans la nappe du Rhône sont en partie rejetées dans les eaux superficielles du territoire (via le circuit de l'eau potable notamment). Les prélèvements bruts réalisés sur les eaux du territoire d'étude en période estivale sont destinés pour 54 % à l'alimentation en eau potable, pour 34 % à l'usage agricole (via l'utilisation ou non de retenues) et pour 12 % à l'usage industriel.

---

La synthèse des prélèvements est présentée en annexe 2.

Sur la plupart des sous-bassins, les prélèvements nets (une fois les retours pris en compte) sont relativement faibles à l'échelle mensuelle. Cependant, étant donné les étiages naturellement sévères et le mode de prélèvement, leur impact local et à l'échelle journalière ou infra-journalière peut être fort.

L'étude confirme donc la faiblesse des ressources naturelles en étiage. Elle conclut, pour la période d'étiage, à la nécessité d'une réduction (chiffrée ou non) des prélèvements sur 7 sous-secteurs : la Valencize, le Ternay, le Batalon, le Limony, la Déôme aval, le Vérin et le Torrenson et à un maintien des prélèvements à leur situation actuelle pour le reste du territoire d'étude. Il conviendra, en particulier dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau présenté ci-après, d'affiner la connaissance des volumes prélevés pour confirmer le niveau nécessaire de réduction des prélèvements, notamment dans les secteurs où le pourcentage de réduction attendu n'est pas chiffré.

Les volumes prélevables pour chaque sous-secteurs sont précisés dans le tableau présenté en annexe 2.

Au-delà de la gestion des prélèvements à l'échelle mensuelle qui est à adapter sur les sous-bassins déficitaires, un travail est à mener sur la gestion fine des prélèvements et l'atténuation de leur impact local, pour l'ensemble du territoire.

Pour mettre en place cette gestion fine des prélèvements et valoriser les acquis de l'étude, un Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) doit maintenant être élaboré à l'échelle du territoire du Syndicat des Trois Rivières.

---

Le PGRE doit décliner les actions à mettre en place par l'ensemble des usagers et acteurs du territoire pour optimiser localement ou réduire les prélèvements, partager, gérer et suivre la ressource en eau. Le Syndicat des Trois Rivières, porteur de l'étude d'estimation des volumes prélevables, semble être la structure la plus adaptée pour mener l'animation et la coordination de ce travail de concertation visant à élaborer un PGRE. Les services de l'État accompagneront le syndicat dans cette démarche d'élaboration concertée et dans la rédaction du PGRE.

A l'issue de cette phase de concertation, et si cela est nécessaire, les autorisations de prélèvement seront révisées.

L'étude a identifié quelques pistes d'actions, à préciser dans l'élaboration du PGRE, permettant de mieux gérer ou de réduire les prélèvements en eau.

Les prélèvements destinés à l'eau potable pourront être réduits en vérifiant l'état du patrimoine et en réparant les fuites de manière à augmenter les rendements des réseaux. Des actions de substitution pourront également être étudiées : certaines communes sont déjà alimentées à partir de prélèvements en nappe du Rhône, solliciter davantage cette ressource est envisageable notamment pour les communes interconnectées avec des structures prélevant sur la nappe du Rhône. Des pistes d'amélioration des modalités de gestion de la retenue du Ternay pourront être recherchées.

De manière plus générale, des actions de communication pourraient être mises en place de manière à sensibiliser la population sur les économies d'eau possibles et ainsi diminuer la consommation d'eau des particuliers.

Ces actions sont d'autant plus importantes à préciser et mettre en place qu'il est prévu une augmentation de la population sur le territoire, particulièrement sur les sous-bassins aval, proches de la vallée du Rhône.

Pour les prélèvements agricoles, les actions pouvant permettre de diminuer la sollicitation des ressources du bassin des Trois rivières sont par exemple l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'irrigation (même si le territoire est déjà bien avancé dans ce domaine), mener une réflexion sur la modification des types de cultures pratiqués pour diminuer les surfaces irriguées ou, comme pour l'eau potable, rechercher des ressources de substitution telles que le Rhône ou sa nappe alluviale.

L'organisation des prélèvements dans le temps est également une piste de travail très importante pour améliorer l'état des milieux naturels : des prélèvements lissés dans le temps ont un impact plus faible que des prélèvements concentrés sur quelques heures ou jours.

En ce qui concerne les retenues, la réduction des prélèvements passe principalement par des mesures telles que la mutualisation des retenues ou l'effacement des retenues non utilisées.

Pour faciliter cette gestion des prélèvements agricoles à l'échelle du bassin versant, la mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pourrait être envisagée. L'organisme unique doit notamment coordonner l'étape de la répartition des volumes autorisés entre les différents usagers agricoles et il assure un rôle de représentation et de défense des intérêts des irrigants.

Les prélèvements industriels quant à eux peuvent avoir un impact localement fort sur le territoire, cependant une partie de l'eau prélevée est restituée au milieu après usage. C'est donc sur la gestion fine des prélèvements industriels que des actions pourront être proposées dans le PGRE. Peu de marges de manœuvre semblent exister pour réduire les prélèvements nets à l'échelle de l'étiage.

Enfin, l'amélioration de l'habitat piscicole et du milieu aquatique en général n'est pas qu'une question de débit. Des actions de protection qualitative de la ressource (amélioration du régime thermique via le maintien de la ripisylve par exemple) et de restauration morphologique des cours d'eau pourront être envisagées.

L'étude confirmant la présence de secteurs en déséquilibre quantitatif, l'opportunité de classer tout ou partie du bassin des Trois rivières en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pourra être étudiée par les services de l'État.

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau – Syndicat des Trois Rivières

En matière de suivi des eaux superficielles, les Débits d'Objectif d'Étiage (DOE) sont les débits pour lesquels sont simultanément satisfaits le bon état des eaux et, en moyenne huit années sur dix, l'ensemble des usages. Ces débits objectifs ont été calculés au niveau des différents sous-bassins. Ils sont précisés dans le tableau de synthèse en annexe 2.

Pour conclure, il s'agit donc maintenant pour les services de l'État d'accompagner le Syndicat des Trois Rivières dans la construction du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, en concertation avec l'ensemble des usagers. Cette démarche s'inscrit dans un objectif de respect des volumes prélevables et d'atteinte de l'équilibre quantitatif.

---

Le Préfet  
de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône



Michel DELPUECH

---

Copies : Agence Régionale de Santé – Délégation Loire  
Agence Régionale de Santé – Délégation Ardèche  
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Annexe 4 – Légendes relative à la Figure 5 page 27

 q3 - T	 gm - flyschs varisques et alpins - T
 q3 - dunes et cordons littoraux - T	 gm (b-h-t) - T
 q3 - dépôts fluvio-marins - T	 gm (m-t-p) - T
 q3 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T	 23 - T
 q3 - M	 23 - granitoïdes calco-alcalins - T
 q2 - T	 e2 - T
 q2 - sables des Landes - T	 e2 - dépôts marins (sables de Fontainebleau ou Pliocène du pourtour méditerranéen) - T
 q2 - dépôts glaciaires, moraines - T	 e2 - flyschs varisques et alpins - T
 q2 - dépôts marins (sables de Fontainebleau ou Pliocène du pourtour méditerranéen) - T	 e2 - flyschs varisques et alpins (flyschs à blocs, mégaturbidites, complexes chaotiques) - T
 q2-3 - T	 e2 - M
 q2-3 - M	 e2g - T
 q2-3 (b-h-t) - T	 e2g - flyschs varisques et alpins - T
 q2-3 (m-t-p) - T	 e2g - flyschs varisques et alpins (flyschs à blocs, mégaturbidites, complexes chaotiques) - T
 q1 - T	 e2g (b-h-t) - T
 q1 - sables des Landes - T	 e2g (m-t-p) - T
 q1-2 - T	 e1 - T
 q1-2 - M	 e1 - flyschs varisques et alpins - T
 p - T	 e1 - M
 p - sables des Landes - T	 e - T
 p - dépôts marins (sables de Fontainebleau ou Pliocène du pourtour méditerranéen) - T	 e - flyschs varisques et alpins - T
 p - M	 e (b-h-t) - T
 pq1 - T	 e (m-t-p) - T
 pq1 - sables des Landes - T	 eg - T
 pq1 (b-h-t) - T	 eg - M
 pq1 (m-t-p) - T	 em - flyschs varisques et alpins (flyschs à blocs, mégaturbidites, complexes chaotiques) - T
 pq - T	 em - M
 pq - M	 ep - T
 pq - volcanisme - tholéitique à peralcalin - M	 c2 - T
 m - T	 c2 - argiles à silex - T
 m - sables des Landes - T	 c2 - sables des Landes - T
 m - dépôts glaciaires, moraines - T	 c2 - flyschs varisques et alpins - T
 m - dépôts continentaux (bassins de Paris et d'Aquitaine ou du Massif Armoricain) - T	 c2 - flyschs varisques et alpins (flyschs à blocs, mégaturbidites, complexes chaotiques) - T
 m - flyschs varisques et alpins - T	 c2 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
 m - volcanisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T	 c2 - M
 m - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T	 c2 (b-h-t) - T
 m - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T	 c2e - T
 m - M	 c2e - flyschs varisques et alpins - T
 m (Marge continentale) - M	 c2e (b-h-t) - T
 mp - T	 c1 - T
 g - T	 c1 - flyschs varisques et alpins (flyschs à blocs, mégaturbidites, complexes chaotiques) - T
 g - dépôts marins (sables de Fontainebleau ou Pliocène du pourtour méditerranéen) - T	 c1 - faciès urgonien du bassin subalpin - T
 g - flyschs varisques et alpins - T	 c1 - M
 g - M	 c1 - volcanisme - tholéitique à peralcalin - M
 gm - T	 c - T

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

	ce1 - T		h3r - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
	ce1 - flyschs varisques et alpins - T		h3r - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T
	j3 - T		h3r - volcanisme basique - calco-alcalin à alcalin - T
	j3 - M		20 - T
	j3c - T		20 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - T
	j3c - flyschs varisques et alpins - T		20 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T
	j2 - T		20 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T
	j2 - M		20 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T
	j2-3 - T		20 - granitoïdes calco-alcalins - T
	j2c - T		20 - M
	oph 1 - T		20 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - M
	ub - T		h2 - T
	j1 - T		h2 - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T
	j1 - M		h2-3 - T
	j - T		h2r - T
	j - flyschs varisques et alpins - T		19 - T
	j - M		19 - plutonisme acide - tholéitique à peralcalin - T
	jc - T		19 - plutonisme basique - tholéitique à peralcalin - T
	t3 - T		19 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - T
	t2 - T		19 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T
	t2 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T		19 - granitoïdes calco-alcalins - T
	t2-3 - T		17 - T
	22 - T		17 - dépôts glaciaires, moraines - T
	22 - plutonisme basique - tholéitique à peralcalin - T		17 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - T
	t1 - T		17 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T
	t - T		17 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T
	t - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T		17 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T
	t - M		17 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - T
	tj - T		17 - granitoïdes calco-alcalins - T
	r - T		17 - M
	r - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T		17 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - M
	r - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T		18 - T
	rt1 - T		18 - plutonisme basique - tholéitique à peralcalin - T
	rt - T		18 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - T
	rt - M		18 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T
	21 - T		18 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T
	21 - plutonisme acide - tholéitique à peralcalin - T		18 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T
	h3 - T		18 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - T
	h3 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T		18 - granitoïdes calco-alcalins - T
	h3 - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T		18, 19 - M
	h3 - volcanisme basique - calco-alcalin à alcalin - T		18, 19 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - M
	h3 - M		18, 19 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - M
	h3r - T		18, 19 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - M
	h3r - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T		h1 - T

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Syndicat des Trois Rivières

 h1 - volcanisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T	 14 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - M
 h1 - volcanisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T	 13 - T
 h1 - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T	 13 - M
 h1 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T	 d1 - T
 h1 - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T	 d - T
 h1 - volcanisme basique - calco-alcalin à alcalin - T	 d - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
 h1-2 - T	 d - M
 h1-2 - flyschs varisques et alpins - T	 dh2 - T
 15 - T	 dh2 - M
 15 - plutonisme acide - tholéitique à peralcalin - T	 s - T
 15 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - T	 s - volcanisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T
 15 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T	 s - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
 15 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T	 s - M
 15 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T	 sd1 - T
 15 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - T	 sd1 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
 15 - granitoïdes calco-alcalins - T	 sd1 - M
 16 - T	 o2 - T
 16 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T	 o2 - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
 16 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T	 o2 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
 16 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T	 o1 - T
 16 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - T	 o1 - dépôts continentaux (bassins de Paris et d'Aquitaine ou du Massif Armoricain) - T
 16 - granitoïdes calco-alcalins - T	 o1 - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
 15, 16 - M	 o1 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
 15, 16 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - M	 o - T
 15, 16 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - M	 o - dépôts continentaux (bassins de Paris et d'Aquitaine ou du Massif Armoricain) - T
 15, 16 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - M	 o - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
 d2 - T	 o - M
 d2 - flyschs varisques et alpins - T	 os - T
 d2 - volcanisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T	 os - volcanisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T
 d2 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T	 os - volcanisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T
 d2 - plutonisme acide - tholéitique à peralcalin - T	 os - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
 d2h - T	 os - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
 d2h - volcanisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T	 os - M
 d2h - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T	 os - volcanisme - tholéitique à peralcalin - M
 d2h - M	 od1 - T
 14 - T	 od1 - volcanisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T
 14 - plutonisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T	 od1 - volcanisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T
 14 - plutonisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T	 od1 - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
 14 - plutonisme basique - tholéitique à peralcalin - T	 od1 - M
 14 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T	 10 - T
 14 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T	 9 - T
 14 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T	 8 - plutonisme acide - tholéitique à peralcalin - T
 14 - M	 8 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - T
 14 - plutonisme - tholéitique à peralcalin - M	 8 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - T

## Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau – Syndicat des Trois Rivières

	8 - granitoïdes calco-alcalins - T		3 - granitoïdes calco-alcalins - T
	12 - T		6 - T
	k - T		b1 - T
	k - dépôts continentaux (bassins de Paris et d'Aquitaine ou du Massif Armoricain) - T		b1 - volcanisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T
	k - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T		b1 - volcanisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T
	k - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T		b1 - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
	k - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T		b1 - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
	k - M		b1 - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T
	ko - T		2 - T
	ko - dépôts continentaux (bassins de Paris et d'Aquitaine ou du Massif Armoricain) - T		2 - plutonisme acide - tholéitique à calco-alcalin - T
	ko - volcanisme basique - calco-alcalin à alcalin - T		2 - plutonisme basique - tholéitique à calco-alcalin - T
	ko - M		2 - plutonisme basique - tholéitique à peralcalin - T
	ko - volcanisme - calco-alcalin à alcalin - M		2 - granitoïdes calco-alcalins - T
	ko - dépôts continentaux - M		b - T
	gla - M		b - volcanisme basique - tholéitique à peralcalin - T
	gla (f-p) - T		b - volcanisme acide - calco-alcalin à alcalin - T
	oph 2 - T		b - M
	kd1 - T		b - volcanisme - tholéitique à calco-alcalin - M
	kd1 - granitoïdes calco-alcalins - T		b - volcanisme - tholéitique à peralcalin - M
	5 - T		b - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - M
	5 - plutonisme acide - tholéitique à peralcalin - T		b - volcanisme - calco-alcalin à alcalin - M
	5 - plutonisme basique - tholéitique à peralcalin - T		4 - T
	5 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - T		2, 3, 4 - M
	5 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T		2, 3, 4 - plutonisme - tholéitique à calco-alcalin - M
	5 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - T		2, 3, 4 - plutonisme - tholéitique à peralcalin - M
	5 - granitoïdes calco-alcalins - T		2, 3, 4 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - M
	5 - M		2, 3, 4 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - M
	5 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - M		2, 3, 4 - granitoïdes calco-alcalins - M
	5 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - M		bk - T
	7 - T		bk - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
	7 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T		bk - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T
	7, 8, 9, 10 - M		bk - M
	7, 8, 9, 10 - plutonisme acide - microgranites indifférenciés - M		bo - T
	7, 8, 9, 10 - granitoïdes calco-alcalins - subalcalins potassiques - M		bo - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T
	b2 - T		bo - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T
	b2k - T		bo - M
	b2k - volcanisme acide - tholéitique à peralcalin - T		br - T
	b2k - M		mv (Marge continentale) - M
	b2k - volcanisme - tholéitique à peralcalin - M		11 - T
	b2k - volcanisme - calco-alcalin à alcalin - M		1 - T
	3 - T		1 - M
	3 - plutonisme basique - gabbros, diorites, tonalites - T		ap (Marge continentale) - M
	3 - granitoïdes peralumineux - leucogranites - T		Impactite de Rochechouart - T
	3 - granitoïdes peralumineux - granites et granodiorites - T		oph 1, oph 2, ub - M
			ub (f-p) - T

Annexe 5 – Synthèse des actions par volet.

Synthèse des actions AEP									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> /an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> /	Année(s) de l'action (début et fin)
Annonay Rhône Agglo	Interconnexion	AEP1-01	Travaux d'interconnexion de la commune de Vanosc avec le réseau AEP alimentée par le barrage du Ternay ou une autre ressource en eau - besoins moyens en eau Vanosc : 142 à 153 m <sup>3</sup> /j	Mal	600 000	1	Non connu	Non connu	2026 - 2027
Annonay Rhône Agglo	Interconnexion	AEP1-02	Etude interconnexion Vallée de la Vocance	Can1 et Deu3	50 000	1			2024
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-03	Sécurisation de l'alimentation du plateau péluissinois à partir de la nappe du Rhône : agrandissement des capacités du réservoir des Croix	Val	1 400 000	1	Non connu	Non connu	2023 - 2024
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-04	Interconnexion entre les UDI Rhône Pilat et Roisey-Bessey-Malleval au niveau du plateau (déjà faite au niveau de la plaine du Rhône) via la Chaize à Péluissin	Lim - Bat	650 000	1	Non connu	Non connu	2026
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-05	Interconnexion entre les UDI Fontaine d'Oronge et Roisey-Bessey-Malleval au niveau du plateau (déjà faite au niveau de la plaine du Rhône)	Lim	130 000	1	Non connu	Non connu	2022
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Interconnexion	AEP1-06	Interconnexion entre les UDI Fontaine d'Oronge et St Appolinard au niveau du plateau (déjà faite au niveau de la plaine du Rhône) de façon à alimenter St Appolinard en étiage par le Rhône via réservoir de Paradis lorsque les sources ne donnent plus	Lim	50 000	1	3 000 *	3 000 *	2024
Commune de Bourg Argental	Interconnexion	AEP1-07	Sécurisation de la ressource en eau potable des services de distribution d'EP de Bourg-Argental et de Saint-Julien-Molin-Molette, par le barrage du Ternay (maîtrise d'œuvre + travaux), hors participation éventuelle aux travaux de construction de la nouvelle station de traitement d'EP du Ternay	Deu2	1 400 000	1	55 850 *	43 600 *	2024
Commune de St Julien Molin Molette	Interconnexion	AEP1-08	Interconnexion - scénario pas encore retenu soit avec Barrage du Ternay (projet conjoint avec Bourg Argental) ou avec Syndicat Annonay-Serrières ou avec CCPR.	Ter	600 000	1	20 000 *	20 000 *	Non connu
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-01	Renouvellement 1,7 km de la canalisation d'eau brute issue du barrage du Ternay	Deu3	1 800 000	1	165 600	69 000	pour mémoire
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-02	Renouvellement canalisation distribution AEP 1019 ml rue Etienne Frachon - Annonay	Deu3	1 800 000	1	3 000	1 250	2024 - 2026
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-03	Renouvellement canalisation distribution AEP 352 ml rue Melchior de Vogue - Annonay	Deu3	450 000	1	2 500	1 042	2024 - 2025
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-04	Renouvellement canalisation AEP 640 ml rue de Fontanes - Annonay	Deu3	365 000	1	3 000	1 250	2022 - 2023
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-05	Renouvellement passerelle de Vidalon - Annonay	Deu3	350 000	1	Non connu	Non connu	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-06	Renouvellement canalisation distribution AEP 1009 ml rue Charmenton (en 3 phases) - Annonay	Deu3	245 000	1	3 000	1 250	2024 - 2026
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-07	Renouvellement canalisation AEP 500 ml sur Rue Alphonse Franc/chemin de Peclavel - Annonay	Deu3	200 000	1	17 000	7 083	pour mémoire
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-08	Renouvellement canalisation distribution AEP 700 ml Combe du Prieuré	Deu3	200 000	1	3 000	1 250	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-09	Renouvellement canalisation adduction 1720 ml Charpentier / Frappat	Can1	200 000	1	3 000	1 250	2025
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-10	Renouvellement canalisation distribution AEP 450 ml rue Levert / Route de Vidal	Deu3	175 000	1	1 000	417	2023 - 2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-11	Renouvellement canalisation distribution 850 ml Village de Vanosc	Mal	120 000	1	3 000	1 250	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-12	Renouvellement canalisation distribution AEP 390 ml rue Jean Guignon - Vanosc	Deu3	98 000	1	1 000	417	2023-2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-13	Renouvellement canalisation AEP 700 ml sur le hameau de Pouillas - Vanosc	Mal	90 000	1	2 500	1 042	pour mémoire
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-14	Renouvellement canalisation distribution AEP 200 ml rue Mongolfier - Annonay	Deu3	90 000	1	2 000	833	2023 - 2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-15	Renouvellement canalisation distribution AEP 400 ml rue Maurice Chomel (bas) - Annonay	Deu3	80 000	1	Non connu	Non connu	2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-16	Renouvellement canalisation distribution AEP 270 ml rue Maurice Chomel (haut) - Annonay	Deu3	65 000	1	3 000	1 250	2023-2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-17	Renouvellement canalisation distribution AEP 270 ml rue Marcel Bruyère - Annonay	Deu3	60 000	1	1 000	417	2023-2024
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-18	Renouvellement conduite 300 ml Village de St Julien Vocance	Can1	50 000	1	8 000	3 333	2026
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-19	Renouvellement canalisation village 300 ml à Villevacance	Deu3	50 000	1	5 000	2 083	2027
Annonay Rhône Agglo	Lutte contre les fuites	AEP2-20	Renouvellement canalisation AEP 351 ml d'eau brute prélevé sur captage de Font du loup et Grangette - Vocance	Can1	30 000	1	3 000	1 250	2023-2024
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-21	Etanchement du réservoir de Limone à Roisey - action inscrit au SDAEP	Bat	160 000	1	26 300	12 100	2026 - 2027
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-22	Etanchement d'une cuve de la station de traitement du Truchet - Péluissin	Val	160 000	1	17 500	8 000	2026 - 2027
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-23	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Péluissin	Val	250 000	1	3 285	2 000	2026 - 2027
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	AEP2-24	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Maclas	Lim	250 000	1	1 763	1 000	2026 - 2027
Commune de Bourg Argental	Lutte contre les fuites	AEP2-25	Action de prévention des risques de fuites du réseau d'eau potable par renouvellement périodique de canalisation, selon trois priorités définies au schéma directeur, priorité n°1, 4000 mètres linéaires restants à réaliser (linéaire et chiffrage à parfaire)	Deu2	1 300 000	1	5 600	2 333	2023 - 2025
Commune de Bourg Argental	Lutte contre les fuites	AEP2-26	Action de prévention des risques de fuites du réseau d'eau potable par renouvellement périodique de canalisation, selon trois priorités définies au schéma directeur, priorité n°2, 3650 mètres linéaires restants à réaliser (linéaire et chiffrage à parfaire)	Deu2	1 250 000	1	5 110	2 129	2025 - 2027
Commune de St Sauveur-en-Rue	Lutte contre les fuites	AEP2-27	Renouvellement de 2,9 km de canalisation avec un DN125 ou 150 mm en fonte	Deu1	290 000	1	1 600	667	2025
Commune de St Sauveur-en-Rue	Lutte contre les fuites	AEP2-28	Renouvellement de 7,6 km de canalisation avec un DN125 mm en fonte et DN 100 / DN63 mm en PVC	Deu1	760 000	1	4 200	1 750	2026
Commune de St Sauveur-en-Rue	Lutte contre les fuites	AEP2-29	Renouvellement de la station de traitement et du réservoir de Sapet : fuite dans chambre de neutralisation (absence de minéralisation)	Deu1	500 000	1	Non connu	Non connu	2026
Commune de Burdignes	Lutte contre les fuites	AEP2-30	Rénovation de captage de "Prés Bousieux amont"	Deu2	13 000	1	non connu	non connu	2023
Commune de Burdignes	Lutte contre les fuites	AEP2-31	Renouvellement canalisations AEP en PVC 1000 ml linéaire secteur amont "Joanabel"	Deu2	150 000	1	non connu	non connu	2025
Commune de St Julien Molin Molette	Lutte contre les fuites	AEP2-32	Remplacement canalisation eau brute entre réservoir de Mantel et de la Miellerie de 1 km (PVC datant de 1960 actuellement - a remplacer en fonte DN 80 à 100 mm)	Ter	200 000	1	5 000	2 083	2023
Commune de La Versanne	Lutte contre les fuites	AEP2-33	Travaux de recherche et de remplacement de bouches à clés sur le réseau d'eau potable	Deu2	4 539	1	250	80	2026

Synthèse des actions AEP (2)										
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> /	Année(s) de l'action (début et fin)	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Réduction de la pression	AEP3-01	Mise en place d'un réducteur de pression à Véranne	Lim	15 714	1	7 350	3 381	2025	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Réduction de la pression	AEP3-02	Mise en place de 3 réducteurs de pression à Maclas	Lim	47 143	1	3 896	1 792	2025	
Commune de St Julien Molin Molette	Réduction de la pression	AEP3-03	Remplacement des 3 brises-charges par 3 réducteurs de pression entre le captage du Mantel et du réservoir de la Miellerie	Ter	58 800	1			2023	
Annonay Rhône Agglo	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-01	Inventaire du patrimoine / acquisition logiciel HPO	Can1 et Deu3	200 000	1			2024	
Annonay Rhône Agglo	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-02	Pose de compteurs de prélèvement et de distribution sur le réseau AEP de Vocance, le Monestier et St Julien-Vocance	Can1	10 000	1			2023	
Annonay Rhône Agglo	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-03	Pose de compteurs de sectorisation sur le réseau AEP d'Annonay et Vocance	Can1 et Deu3	10 000	1			2023-2024	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-04	5 compteurs de distribution et/ou de sectorisation : 3 compteurs de sous-sectorisation + 2 compteurs/débitmètres de distribution (action inscrite au SDAEP)	Lim	55 000	1			2025	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-05	10 vannes de sectorisation maximal à installer par an soit 50 vannes maximum sur les 5 ans	Lim - Bat - Val	50 000	1			2023 - 2027	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-06	4 compteurs de prélèvement du trop-plein des sources de Sagnemorte, Fontcharrat, Préjeannot et Soyères	Val - Bat	25 000	1			2025	
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-07	Renouvellement intégrale des compteurs abonnés, généraux et de sectorisation existants avec équipement de têtes émettrices	Deu2	150 000	1			2023	
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-08	Installation de nouveaux compteurs de sectorisation avec télégestion	Deu2	50 000	1			2023	
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-09	Etude diagnostique d'un réseau AEP (entre 3 et 5 km) appartenant à une association d'usagers privée (puits sur BV de l'Argental) avant reprise par commune de Bourg Argental	Deu2	10 000	1			2022 - 2023	
Commune de Bourg Argental	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-10	Etude diagnostique structurelle de 5 réservoirs	Deu2	5 000	1			2023 - 2027	
Commune de St Sauveur-en-Rue	Suivi des prélèvements et aide à la recherche de fuite	AEP4-11	Mise en place de 3 compteurs de sectorisation et 5 vannes de sectorisation	Deu1	40 000	1			2023 - 2027	
Commune de Burdignes	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-12	Mise en place de 3 compteurs de prélèvement et 2 compteurs de sectorisation + télégestion (mise en place sur un seul compteur actuellement)	Deu2	30 000	1			2024	
Commune de Colombier	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-13	Mise en place de 2 compteurs de sectorisation et de 2 vannes de sectorisation	Ter	8 000	1			2024	
Commune de Graix	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-14	2 compteurs de sectorisation à installer	Deu2	2 000	1			2023	
Commune de St Julien Molin Molette	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	AEP4-15	Mise en place de compteurs de sectorisation : renouvellement de 2 compteurs au niveau du réservoir de la Miellerie + à intégrer à la télégestion - création d'un nouveau compteur en amont du diaphragme + renouvellement d'un compteur au niveau de la pompe de relevage de Roué et création d'un compteur en sortie de réservoir de Mainboeuf	Ter	35 000	1			2022 - 2023	
Annonay Rhône Agglo	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	AEP5-01	Renouvellement station de potabilisation de l'eau du barrage du Ternay	Deu3	8 000 000	1	206 800	86 167	2023 - 2026	
Annonay Rhône Agglo	Régularisation des captages et prélèvements	AEP6-01	Priorisation du prélèvement sur la source du Champ du Bosc par rapport à la prise d'eau de Barbelle sur le Malbuisson	Can1	65 000	3			pour mémoire	
Annonay Rhône Agglo	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-01	SDAEP régie intercommunale/schéma de desserte en eau potable/schéma de couverture incendie	Can1 - Deu3	300 000	1			2022 - 2025	
Commune de Graix	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-02	Reflexion sur la mise en place d'un SDAEP sur la commune de Graix	Deu2	20 000	1	Non connu	Non connu	2021 - 2023	
Commune de St Julien Molin Molette	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-03	SDAEP en cours depuis le 15/03/2022	Ter		1			2022 - 2023	
Commune de Thélis-la-Combe	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-04	SDAEP de la commune de Thélis-la-Combe qui a commencé en décembre 2021	Deu2		1			2022 - 2023	
Commune de St Sauveur-en-Rue	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-05	Actualisation du SDAEP sur la commune de St Sauveur en Rue.	Deu1	50 000	1			2023-2026	
Commune de Burdignes	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-06	Mise en place d'un SDAEP sur la commune de Burdignes, suivi de la ressource en eau (sources).	Deu2	40 000	1			2025-2027	
Commune de Colombier	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-07	Mise en place d'un SDAEP sur la commune de Colombier.	Ter	30 000	1			2025-2027	
Commune de La Versanne	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	AEP7-08	Mise en place d'un SDAEP sur la commune de La Versanne.	Arg	30 000	1			2025-2027	
Annonay Rhône Agglo	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-01	Réhabilitation réservoir 2eme cuve de Vanosc	Can1	30 000	2	4 000	1 667	2024	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-02	Sécurisation de l'alimentation du plateau pélussinois à partir de la nappe du Rhône : doublement de la conduite Jassoux / Périgneux (action inscrit SDAEP) afin de renforcer et sécuriser le réseau. Cette conduite permet de secourir le plateau (gravitairement alimenté par les sources du Pilat) en apport d'eau de la nappe du Rhône (substitution).	Val	1 800 000	2	1140*	640*	2023-2024	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-03	Sécurisation de l'alimentation du plateau pélussinois à partir de la nappe du Rhône : protection des puits de Jassoux (+ nouveau puits Grand Val) vis-à-vis des eaux pluviales de la RD1086 sur St Michel sur Rhône. Cette action doit permettre de pérenniser l'utilisation des puits de la Vallée du Rhône sur la partie nord du territoire de l'EPCI.	Val	1 000 000	2			2024	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Sécurisation AEP hors interconnexion	AEP8-04	Sécurisation de l'alimentation du plateau pélussinois à partir de la nappe du Rhône : protection des puits de Jassoux (+ nouveau puits Grand Val) vis-à-vis des eaux pluviales de la RD1086 sur Chavanay - projet réseau de collecte + bassin de traitement des EP	Val	350 000	2			2024	

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

<b>TOTAL - Actions AEP</b>					<b>12 516 657 €</b>	<b>Vol. Economisés à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>220 816</b>	<b>30%</b>		
						<b>Vol. Substitués à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>67 240</b>	<b>9,17%</b>		

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Synthèse des actions agricoles									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	BV concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étéage	Année(s) de l'action (début et fin)
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-01	Accompagnement des ASA d'irrigation : •Travail auprès des ASA pour cartographier leur réseau puis dans un second temps faire un diagnostic simplifié du réseau (ASA d'irrigation pressenties : Peaugres et Canal de Sillon). •Réhabilitation de l'irrigation collective sur le secteur de Charnas, Vinzieux et Félines (ASA du Merlet) et sur celui de l'ASA de Limony-Serrières incluant l'étude d'une éventuelle interconnexion entre les 2 ASA.	Territoire S3R 07	13 125	2			2023 - 2027
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-02	Accompagnement/conseils auprès des irrigants individuels : •Conseil pour construire des ouvrages de stockage pour prélèvements hors étéage permettant l'augmentation des surfaces irriguées si le volume proposé est en accord avec les volumes définis dans l'étude volume prélevable. •Conseil sur l'accès à la ressource en eau et son partage dans le respect de la Loi sur l'eau (curage, ouvrage, prélèvement) •Communiquer sur les dispositifs permettant d'investir dans des équipements pour un usage de l'eau plus efficient (consommation eau / hectare).	Territoire S3R 07	10 500	2			2023 - 2027
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-03	Sensibilisation aux pratiques vertueuses : Sensibilisation aux pratiques agricoles économes en eau et respectueuses de l'environnement via des actions de communication, de formation.	Territoire S3R 07	7 875	2			2023 - 2027
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Favoriser l'émergence de cultures économes en eau, changement des pratiques agricoles	AGR1-04	Actions conjointes avec les collectivités locales pour concilier usage et préservation de la ressource et des milieux : •Travail de terrain à faire avec le Syndicat des Trois Rivières et la DDT 07 pour identifier les ouvrages de stockage en vente, à louer ou à effacer si usage autre qu'irrigation. Travail avec la SAFER pour la réutilisation d'ouvrage de stockage existant. •Projet de travail collaboratif avec les collectivités du S3R pour aider à mettre en place une récupération des eaux de pluie issues des réseaux publics de collecte des eaux pluviales et étudier la possibilité de leur réutilisation pour l'irrigation. •Travail sur le PTGE pour intégrer l'aspect prospectif sur les besoins en eau du territoire et la manière de les satisfaire à terme tout en respectant les milieux aquatiques : Travail avec les collectivités pour faire le lien avec les stratégies alimentaires territoriales (PAT,...) et les adaptations au changement climatique (étude CLIMAXI). Accompagner le développement de cultures locales en adéquation avec les besoins alimentaires d'un territoire et la ressource en eau disponible. Amélioration de la résilience aux sécheresses.	Territoire S3R 07	13 125	2			2023 - 2027
EARL Ferme de la VALLERINE	Infiltration des eaux pluviales	AGR2-01	Plantation de haies, arbres en bordure de parcelles : 1,5 km sur 8m de large	Afflu	15 000	2			2022 - 2023
EARL Ferme de la VALLERINE	Infiltration des eaux pluviales	AGR2-02	Plantation de haies, arbres en bordure de parcelles : 3 km sur 8m de large	Afflu	15 000	2			2025
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-01	Création d'un nouveau réservoir à Thorée (commune de Maclas) : Réservoir 350 m <sup>3</sup> et démolition de l'ancien et Raccordement DN 350 -35ml + raccordement. L'économie d'eau est liée au renouvellement de l'ancien réservoir fuyard et au renouvellement de la canalisation d'adduction. L'objectif étant de sécuriser une partie de l'alimentation du réseau de l'ASA Maclas-Véranne (Batalon) par le réseau de l'ASA Sud Pilat (Rhône).	Bat	272 000	2	20 000*	20 000*	2024 - 2025
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-02	Remise de la station de Lionnard (Rhône) sur ses caractéristiques : Entretien des pompes (dévannage des pompes) + installation d'une batterie de condensateur. L'objectif étant de distribuer plus d'eau à l'instant T pour que les pompes ne lachent pas lorsqu'une partie l'ASA de Maclas-Véranne sera intégrée (Batalon).	Bat	162 000	2			2024 - 2025
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-03	Protection des pompes d'exhaures sur la nappe du Rhône (à Lionnard, commune de St Pierre de Bœuf) : Installation de 3 stabilisateurs amonts DN 200 (3 forages avec chacune une pompe). L'objectif étant d'éviter une usure prématurée des pompes.	Bat	80 000	2			2024 - 2025
ASA Sud Pilat	Interconnexion	AGR3-04	Interconnexion permanente (et non de secours) de l'ASA de Maclas-Véranne avec l'ASA Sud-Pilat par alimentation gravitaire avec la mise en place d'un débitmètre et d'un robinet à flotteur dans le réservoir du Buisson à Maclas. Action qui dépend de la réalisation en amont des actions AGR3.01,02,03. L'objectif étant de substituer complètement toute l'alimentation de l'ASA de Maclas-Véranne (Batalon) par l'ASA Sud Pilat (Rhône).	Bat	17 000	2	80 000*	80 000*	2029 - 2030

**Synthèse des actions agricoles**

Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	BV concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)
Domaine d'Emile	Pilotage et amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-01	Investissement dans un ordinateur centralisateur muni d'un logiciel pour la gestion de l'irrigation sur 3 points de prélèvement dont 32492 m <sup>3</sup> prélevés sur l'ASA du ruisseau de Vert en 2020	Can3	12 049	2	3 249	3 249	2022 - 2023
Domaine d'Emile	Pilotage et amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-02	Investissement dans un ordinateur centralisateur muni d'un logiciel pour la gestion de l'irrigation sur 3 points de prélèvement dont 31890 m <sup>3</sup> prélevés sur la retenue de Patroly (sur ruisseau du Creux) en 2020	Afflu	12 049	2	3 189	3 189	2022 - 2023
EI MARHLES	Pilotage et amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-03	Modification de l'irrigation d'une parcelle en maraichage de 1,5 ha avec remplacement de l'aspersion par du goutte à goutte et mise en place de vanne automatique et préréglée - irrigation sur la période d'été	Lim	1 000	2	220	220	2023
Ferme de Saramelle	Pilotage et amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-04	Installation de microjets et de programmation sur les nouvelles parcelles plantées (à raison de 2 ha par an sur 5 ans)	Eco	27 500	2			2023 - 2025
Ferme de Saramelle	Pilotage et amélioration des techniques d'irrigation	AGR4-05	Renouvellement des sondes tensiométriques cassées à raison de 50 € par sonde	Eco	1 000	2			2023 - 2025
GAEC de Bobigneux	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	AGR4-06	Formation sur l'irrigation et conseil sur les ouvrages d'économie d'eau à mettre en place	Deu1	3 000	2			2023 - 2027
GAEC de Bobigneux	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	AGR4-07	Changement de l'enrouleur d'irrigation (pour un plus précis)	Deu1	30 000	2			2029
GAEC de Bobigneux	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	AGR4-08	Mise en place de sondes hygrométriques pour aide à la décision d'irriguer	Deu1	2 000	2			2023 - 2027
Ferme de Saramelle	Réduction de la pression	AGR5-01	Mise en place d'un variateur électronique de vitesse sur la pompe d'irrigation pour réduire les casses de canalisation	Eco	6 000	2			2023 - 2024
EARL Ferme de la VALLERINE	Récupération des eaux pluviales	AGR6-01	Réalisation de bassins (volume 1000 m <sup>3</sup> environ)	Afflu	100 000	2			2025
EARL Ferme de la VALLERINE	Récupération des eaux pluviales	AGR6-02	Récupération des eaux de toiture et des sols imperméables - stockage dans un petit bassin aérien mais pas encore défini	Afflu	Non chiffré	2			2025
GAEC de Bobigneux	Récupération des eaux pluviales	AGR6-03	Stockage des eaux de pluies pour nettoyer les équipements d'élevage	Deu1	12 000	2			2025 - 2027
GAEC de Bobigneux	Récupération des eaux pluviales	AGR6-04	Projet de stockage des eaux usées provenant de la station d'épuration au dessus de l'exploitation, traitement des ces eaux usées, création d'une surface de stockage puis utilisation de ces eaux pour l'irrigation - Etude de faisabilité du projet puis réalisation du projet.	Deu1	500 000	2			2027-2029
Ferme de Gardache	Récupération des eaux pluviales	AGR6-05	création de deux bassins de rétention des eaux pluviales (enterrés) issues des toitures : 1200 et 360 m3 afin d'abreuver le bétail et d'irriguer les parcelles pour le pâturage des bêtes	Deu2	122 780	2	400	167	2024
Exploitants	Récupération des eaux pluviales	AGR6-06	Enveloppe pour éventuel projet de récupération et stockage des eaux pluviales pour l'usage de l'irrigation, l'abreuvement, ou le nettoyage des équipements.	Territoire S3R	400 000	2			2023-2029
Propriétaires de retenues	Accompagnement technique	AGR7-01	Accompagnement technique des propriétaires de retenues par un bureau d'études spécialisé en vue de l'élaboration de projet pour la mise en transparence hydraulique, la mise aux normes voire l'effacement de leurs ouvrages.	Territoire S3R	10 000	1			2023-2029
S3R	Accompagnement technique	AGR7-02	Animation et soutien technique des propriétaires de retenues dans leurs projets.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2023-2029

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

<b>TOTAL - Actions agricoles</b>					<b>1 835 002 €</b>		Vol. Economisés à l'été (m <sup>3</sup> )	6 825	1%
							Vol. Substitués à l'été (m <sup>3</sup> )	100 000	13,63%

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Synthèse des actions industrielles									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	BV concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Canson	Autre action	IND1-01	Remplacer la prise d'eau actuelle (2km en amont du site sur la Deûme) par un pompage à la confluence de la Deûme et du Ternay. Ceci afin de supprimer l'impact de Canson sur le débit de la Deûme entre la prise d'eau et le rejet de la STEP. Le nouveau pompage se situera après le rejet de la STEP. Installation de buses, conduites (chaudronnerie), pompes et modification du flux afin de permettre le pompage en étiage.	Deu3	200 000	2			2023 - 2024
Fareva Excelvision	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-01	Remplacement de la production d'eau déminéralisée par une production d'eau osmosée. Arrêts des cycles de régénération sur nos lits mélangés.	Deu3	450 000	1	3 600	1 200	2027
Fareva Excelvision	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-02	Poursuite de l'optimisation des modes de fonctionnement des nos producteurs d'eau pharmaceutique. Mode Stop an Go, rejets des eaux nobles...	Deu3	250 000	1	1 000	332	2024-2026
Canson	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-03	Diminution de la consommation d'eau sur une partie du process par le remplacement de matériels (pompe, filtration, matériels, buses, chaudronnerie). 10m <sup>3</sup> /h 240m <sup>3</sup> /j	Deu3	70 000	1	80 000	30 000	2023
Nutrition et Santé	Changement de technologie diminuant ou supprimant l'usage de l'eau	IND2-04	Passage à un nettoyage à haute pression pour diminuer la consommation d'eau : Remplacement des pistolets à eau de nettoyage classique par des stations de lavage et rinçage en surpression	Deu3	37 000	1	Non connu	Non connu	2023
Fareva Excelvision	Diminution de la consommation en eau du système de refroidissement	IND3-01	Mise en circuit fermé du refroidissement des vapeurs (recyclage des condensats) produites par distillation pour stériliser les équipements	Deu3	Non chiffré	1	7 200	3 000	fait en 2022 pour mémoire
Canson	Réutilisation des eaux usées / eaux pluviales	IND3-02	Alimentation par d'eau de sortie STEP la partie du process précédemment modifié. Consommation de 10m <sup>3</sup> /h 240m <sup>3</sup> /j. Installation d'une pompe et d'une conduite de la sortie de la STEP vers un stockage de 50m <sup>3</sup> en entrée de process. Installation de cette nouvelle cuve et modification des réseaux interne.	Deu3	80 000	1	80 000	30 000	2023
MP Hygiène	Réutilisation des eaux usées / eaux pluviales	IND3-03	Réutilisation des eaux usées issues du process industriel : mise en place d'un traitement supplémentaire par filtration des eaux usées issues de la STEP pour une réutilisation dans la dilution des adjuvants de la machine à papier - démarrage de l'étude mi-mars 2022 (1ere réunion avec bureau d'études spécialisé)	Deu3	100 000	1	56 000	23 333	2023
Tanneries d'Annonay	Réutilisation des eaux usées / eaux pluviales	IND3-04	Projet de refonte de la STEP interne avec reconstruction sur site – Objectif recyclage de 25% à 50% des volumes actuels.	Deu3	15 000 000	1	27 500	11 458	2023 - 2027
Fareva Excelvision	Diagnostic et plan d'actions d'économie d'eau	IND4-01	Chantier LEAN : Mesurer, Piloter, Mise en œuvre d'un Kpi m <sup>3</sup> / unité produite/ Pilotage mensuel	Deu3	0	2	500	150	2023
Fareva Excelvision	Diagnostic et plan d'actions d'économie d'eau	IND4-02	CAPA Plan sobriété Hydrique : Action Quick-Win : ex: Modification du volume de nos chasses d'eau, mousseurs, etc.	Deu3	25 000	2	250	90	2023-2024
AOSTE - Justin Bridou	Soutien d'étiage au milieu naturel	IND5-01	Travaux d'amélioration de la STEP interne pour améliorer son traitement : renouvellement du dégraisseur et du tamis + ajout d'un bassin tampon et d'un bassin de recirculation des boues + pilotage de l'aération et des pompes par des variateurs de vitesses en fonction de la mesure du potentiel redox et de l'O2 dissous par des sondes en continu. Etude sur la mise en place éventuelle d'un traitement tertiaire par filtration ou infiltration pour modification du point de rejet (rejet au Limony ou au Batalon au lieu du Rhône) en fonction de la qualité de traitement.	Lim	600 000	2	70 000	30 000	2024 - 2025

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

<b>TOTAL - Actions Industrielles</b>					<b>16 812 000 €</b>	<b>Vol. Economisés à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>129 564</b>	<b>18%</b>
						<b>Vol. Substitués à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Usage d'arrosage des espaces verts et alimentation des infrastructures publiques									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Commune d'Annonay	Désimpermeabilisation	EV1-01	Désimpermeabilisation des cours de 4 écoles (Ripaille, Font Chevalier, Cordeliers et Jean Moulin) : suppression des surfaces imperméables, infiltration maximum à la parcelle, favorisation de la biodiversité (des actions de sensibilisation des élèves sur la ressource en eau seront réalisées en parallèle de ces actions de désimpermeabilisation des cours d'école : cycle de l'eau, etc.)	Deu3	450 000	1	Non connu	Non connu	2023-2028
Commune de St Désirat	Désimpermeabilisation	EV1-02	Desimpermeabilisation de la cour de l'école puis son aménagement en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants	Eco	33 797	1	Surface imperméable supprimée environ 190 m <sup>2</sup>		2023-2024
Commune de Pélussin	Désimpermeabilisation	EV1-03	Désimpermeabilisation de la future cour d'u centre de loisirs (900 m <sup>2</sup> actuellement occupé par le centre technique du CD42), gestion des eaux pluviales issues des toitures par infiltration et mise en place d'un récupérateur d'eaux pluviales.	Val	150 000	1			2026 - 2027
Commune de St Julien Molin Molette	Désimpermeabilisation	EV1-04	Désimpermeabilisation de la place de la mairie (1 150m <sup>2</sup> ), de la place Bancel (1 250m <sup>2</sup> ) et de la cour d'école (500m <sup>2</sup> )	Ter	423 400	1	Non connu	Non connu	2025-2026
Syndicat des Trois Rivières	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-01	Opération de mise en vente de matériel hydroéconomiques à prix avantageux à destination des usagers du territoire (particuliers, collectivités) considérant une famille moyenne de 4 personnes sur le territoire et un panier moyen de 50 euros.	Territoire S3R	1 000 000	1			2025-2028
Commune de Graix	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-02	Installation de 4 mousseurs et réglage du volume du réservoir de 4 WC	Deu2	Fait en interne	1			2022
Commune de Graix	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-03	Mise à disposition gratuite de mousseurs en mairie	Deu2	Non chiffré	1			2022
Commune de Roiffieux	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	EV2-04	Acquisition / installation de 20 mousseurs aux robinets et de 17 robinets temporisés dans les bâtiments communaux de l'école publique et de l'espaces des Termes	Can2 - Can3	1 300	1			2023
Commune d'Annonay	Mise en circuit fermé des fontaines et des bassins	EV3-01	Remise en état des bassins et de la cascade du parc Mignot et mise en eau en circuit fermé avec sonde de niveau bas et de niveau haut.	Deu3	500 000	3			pour mémoire
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	EV4-01	Réhabilitation de la piscine intercommunale à Pélussin (ouverture de mai à septembre en plein air) : suite à une fuite constatée sous le bassin, étanchement du bassin par un revêtement inox et changement du système de filtration,	Val	1 100 000	3	6 120	4 880	2024 - 2025
Commune de St Julien Molin Molette	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	EV4-02	Mise en place de 2 toilettes sèches	Ter	46 000	3	50	21	2023
Commune d'Annonay	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	EV5-01	Mise en place de la gestion centralisée des arrosage des espaces verts de la commune dont mise en place de sondes d'humidités, de vanne maîtresse et modernisation des équipements.	Deu3	80 000	3			2023 - 2024
Commune de Villevoacance	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	EV5-02	Mise en place d'un arrosage automatique (via tuyaux enterrés et asperseurs) pour arroser la pelouse du stade de foot de Villevoacance, dans l'objectif de réduire de 50% les consommations liées à cet usage.	Ter	15 000	3	900	900	2025
Commune de Pélussin	Plantation d'espèces végétales économes en eau	EV6-01	Investissement pour la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts : mise en place goutte à goutte + changement pour des plantation économes en eau	Val	75 000	3			2023 - 2027
Commune de St Appolinard	Plantation d'espèces végétales économes en eau	EV6-02	Plantation de vivaces (abandon du fleurissement classique par plantes annuelles consommatrices d'eau de manière générale)	Lim	800	3	20	20	2022
Commune de Véranne	Plantation d'espèces végétales économes en eau	EV6-03	Plantation de vivaces (abandon du fleurissement classique par plantes annuelles consommatrices d'eau de manière générale)	Lim	Fait en interne	3			2023
Commune de Pélussin	Récupération des eaux pluviales	EV7-01	Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie (cuve de 80 m <sup>3</sup> ) au niveau du bâtiment de la salle de convivialité située au bout du stade de foot pour l'arrosage des espaces verts	Val	50 000	1	120 *	120 *	pour mémoire
Commune de Pélussin	Récupération des eaux pluviales	EV7-02	Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie (cuve de 80 m <sup>3</sup> ) au niveau du bâtiment de l'ancienne école privée St Charles qui sera transformé en tiers-lieu (à proximité de Virieu) pour l'arrosage des espaces verts	Val	50 000	1	120 *	120 *	2025
Commune de Roisey	Récupération des eaux pluviales	EV7-03	Installation dans la cours de l'école de Roisey une cuve de récupération des eaux pluviales en provenance de la toiture des bâtiments pour alimenter ensuite l'ensemble des sanitaires (WC) de l'école	Bat	14 000	1	350 *	350 *	2023
Commune de St Julien Molin Molette	Récupération des eaux pluviales	EV7-04	Mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales afin de substituer l'eau utilisée pour l'arrosage des espaces verts: cuve de 22,5 m <sup>3</sup> à partir de la toiture de la salle des fêtes et une cuve de 20 m <sup>3</sup> à partir de la toiture de la mairie.	Ter	20 000	1	15 *	15 *	2025-2026
Commune de St Julien Molin Molette	Récupération des eaux pluviales	EV7-05	Récupération de l'eau de pluie issue des toitures des bâtiments privés situés à proximité du terrain de foot pour l'arrosage du terrain de foot en remplacement d'un prélèvement sur le réseau AEP	Ter	50 000	1	3 000 *	3000 *	2025-2026
Commune de St Sauveur-en-Rue	Récupération des eaux pluviales	EV7-06	Installation d'une cuve de 30 m <sup>3</sup> (récupération des eaux pluviales de la toiture du Gymnase) pour l'arrosage des fleurs et des massifs de la commune	Deu1	25 000	1	60 *	30 *	2023-2029
Commune de Villevoacance	Récupération des eaux pluviales	EV7-07	Récupération de l'eau de pluie issue des toitures des bâtiments publics pour l'arrosage des plantations via 5 récupérateurs	Deu3	1 000	1	20 *	20 *	2023
Commune de Villevoacance	Récupération des eaux pluviales	EV7-08	Achat groupé de 50 cuves récupératrices d'eau de pluie pour les particuliers du village (capacité d'1 à 8 m <sup>3</sup> )	Deu3	10 000	1	200 *	200 *	2023
Commune d'Annonay	Récupération des eaux pluviales	EV7-09	Mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales, lors de la construction du stade d'athlétisme et de la réfection du terrain herbeux, pour l'arrosage d'un terrain herbeux et nettoyyages divers avec 2 cuves (2x80m <sup>3</sup> )	Deu3	60 000	1	3 200 *	1 600 *	2023-2024
Commune d'Annonay	Récupération des eaux pluviales	EV7-10	Installation cuves de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage du terrain herbeux et nettoyyages diverses du stade René Garnier avec des cuves d'une capacité totale de 180 m <sup>3</sup> )	Deu3	100 000	1	3 000 *	1 600 *	2024
Commune d'Annonay	Récupération des eaux pluviales	EV7-11	Installation cuves de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage du terrain herbeux et nettoyyages diverses du stade Vissenty avec des cuves d'une capacité totale de 180m <sup>3</sup> . Un AMO étudie actuellement l'aménagement global du site et prendra en considération cette question de la récupération des eaux pluviales.	Deu3	100 000	1	3 000 *	1 600 *	2024-2025
Collectivités	Récupération des eaux pluviales	EV7-12	Eventuel projet de récupération des eaux pluviales par les collectivités.	Territoire S3R	500 000	1			2023-2029
Commune d'Annonay	Suivi des prélèvements et Aide à la recherche de fuite	EV8-01	Mise en place de 7 compteurs d'eau pour comptabiliser l'arrosage des espaces verts dans les écoles et dans certain jardins.	Deu3	14 000	1			2022 - 2023 - 2024
Syndicat des Trois Rivières	Gestion des Eaux Pluviales	EV9	Dans la continuité de l'étude sur la Gestion des Eaux Pluviales sur le bassin versant du Syndicat des Trois Rivières, l'action consiste à retranscrire la stratégie qui ressort de cette étude dans les divers documents d'urbanisme du territoire et à finaliser la mise en place des zonages eaux pluviales	Territoire S3R	10 000	1			2024-2026

\* = volume substitué (m<sup>3</sup>)

<b>TOTAL - Actions Espaces Verts - Collectivités</b>	<b>4 879 297 €</b>	<b>Vol. Economisés à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>5 821</b>	<b>1%</b>
		<b>Vol. Substitués à l'étiage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>8 775</b>	<b>1,20%</b>

% par rapport à l'objectif de 733 584 m<sup>3</sup> à économiser

Actions COMMUNICATION									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)
Syndicat des Trois Rivières	Création d'une charte de communication	COM1-01	Création d'une charte de communication définissant les éléments de langage liés à la stratégie de communication à adapter vis-à-vis de la gestion quantitative sur le territoire pour l'ensemble des acteurs.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2025
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-01	Organisation d'ateliers techniques « Jardiner autrement »	Territoire S3R	20 000	1			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-02	Création d'outils de communication divers axés « Grand Public » : Plaquettes, journal d'information, oriflammes, plaquette guides des bonnes pratiques à distribuer en complément de l'opération de distribution de matériel hydroéconomiques, plaquette d'appel pour l'opération de distribution de matériel hydroéconomiques, etc.	Territoire S3R	175 000	1			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-03	Organisation de journées thématiques sur l'eau et les économies d'eau	Territoire S3R	10 000	1			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du grand public	COM2-04	Création d'une interface internet à destination des usagers et des habitants du territoire afin de communiquer sur les débits des cours d'eau du territoire et sur les mesures de restrictions en place.	Territoire S3R	5 000	1			2024
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du grand public	COM2-05	Poursuivre et amplifier des actions de sensibilisation aux économies d'eau : l'eau et nous : grand public, mais aussi à destination des collectivités pour leur patrimoine, etc.	Can1 - Deu3	15 000	1			2023
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du grand public	COM2-06	Poursuivre des défis Eau en famille, avec des temps forts et ateliers en partenariat avec le CPIE.	Can1 - Deu3	Partenariat CPIE	1			2023-2025
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du grand public	COM2-07	Dans le cadre de l'appel à projet Eau et participation citoyenne 2023 – 2024. - Mobiliser les habitants autour des enjeux liés à l'eau. Partager aux élus les retours des usagers faire évoluer les politiques publiques. - Accompagner les changements de pratiques des jeunes sur les questions de l'eau et de transition écologique. - Appuyer les collectivités, leurs agents dans la mise en place de démarches plus économes en eau. - Communiquer, diffuser, et valoriser auprès du plus grand nombre les projets et actions mis en œuvre.	Can1 - Deu3	33 500	1			2023-2025
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation des collectivités, élus, services en charge de l'urbanisme	COM3-01	Organisation de temps d'échanges	Territoire S3R	pour mémoire	2			2024-2028
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation des collectivités, élus, services en charge de l'urbanisme	COM3-02	Mettre en place un groupe de travail avec les agents communaux pour partager sur différents sujets (amendements des sols, espèces à planter, déconnexion des eaux pluviales, arrosage et entretien, etc.).	Can1 - Deu3	1 000	2			2023
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur industriel	COM4-01	Organisation de temps d'échanges entre les industriels du secteur.	Territoire S3R	10 000	2			2024-2028
FAREVA Excelvision	Sensibilisation du secteur industriel	COM4-02	Sensibilisation aux écogestes : FOCUS sobriété hydrique sur l'ensemble du personnel.	Deu3	en interne	2			2023
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-01	Animation auprès des scolaires.	Territoire S3R	200 000	2			2024-2028
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-02	Création / édition d'une mallette pédagogique à destination des classes notamment celles qui n'ont pas pu bénéficier de l'animation.	Territoire S3R	20 000	2			2024-2028
Annonay Rhône Agglo	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-03	Sensibilisation des élèves de maternelles et primaires sur les économies d'eau et d'énergie via le programme WATTY.	Can1 - Deu3	36 000	2			2023-2025
Commune de Roiffieux	Sensibilisation du secteur scolaire	COM5-04	Mise en place d'actions de sensibilisation (ex : journée de l'eau) auprès du public scolaire en faveur de la préservation de la ressource en eau	Can1 - Deu3	700	2			2023 puis chaque année
Syndicat des Trois Rivières	Sensibilisation du secteur agricole	COM6-01	Communication axée monde agricole : création de plaquette, recherche de partenariat pour communiquer sur les bonnes pratiques à adopter et sur les adaptations au changement climatique.	Territoire S3R	25 000	2			2024-2028
<b>TOTAL - Actions Communication</b>					<b>526 200</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

Amélioration des connaissances									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)
Syndicat des Trois Rivières	Amélioration des connaissances	CON1	Etude Prospective de Résilience face au changement climatique.	Territoire S3R	150 000	1			2024-2027
Syndicat des Trois Rivières	Amélioration des connaissances	CON2	Suivi des débits en période d'étiage.	Territoire S3R	100 000	1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Amélioration des connaissances	CON3	Suivi thermique des cours d'eau du territoire.	Territoire S3R	20 000	1			2024-2029
<b>TOTAL - Actions Amélioration des connaissances</b>					<b>270 000 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

Milieux aquatiques									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU1-01	Restauration et préservation des zones humides par la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versant.	Territoire S3R	40 000	1			2024-2026
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU1-02	Restauration et préservation des zones humides par la mise en place de plan de gestion par site.	Territoire S3R	180 000	1			2024-2029
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU1-03	Acquisition de terrain en zones humides.	Territoire S3R	80 000	1			
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	AQU2-01	Etat des lieux et stratégie de maîtrise de l'eau sur les pentes – notion de « greniers à eau ».	Territoire S3R	80 000	1			2026-2029
<b>TOTAL - Actions Milieux Aquatiques</b>					<b>380 000 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

Animation PTGE									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI1-01	Animation du PTGE.	Territoire S3R	600 000	1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI1-02	Réalisation d'un bilan à mi-parcours.	Territoire S3R		1			2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI1-03	Réalisation d'un bilan final.	Territoire S3R		60 000	1		2023-2029
Syndicat des Trois Rivières	Animation PTGE	ANI2	Suivi et mise à jour des données concernant les prélèvements sur le territoire et création d'un observatoire.	Territoire S3R	30 000	1			2026-2029
<b>TOTAL - Actions Animation PTGE</b>					<b>690 000 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

Réglementaire									
Structure	Catégorie d'action	Code fiche action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Code Priorité	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué* en m <sup>3</sup> / étiage	Année(s) de l'action (début et fin)
Syndicat des Trois Rivières	Réglementation	REG1-01	Révisions des autorisations de prélèvements par les services de l'Etat	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2030
Syndicat des Trois Rivières	Réglementation	REG2.01	Suivi des retenues sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2029
Syndicat des Trois Rivières	Réglementation	REG2.02	Conduite d'un travail collaboratif avec les services de l'état et le Syndicat des Trois Rivières afin de prioriser les retenues à mettre aux normes sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières. Puis, notification aux détenteurs d'une retenue de leurs obligations vis-à-vis du respect du débit réservé.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2029
Syndicat des Trois Rivières	Réglementation	REG2.03	Echanges sur les propositions d'actions qui émanent de l'Etude ICRA, concernant la création/gestion des retenues, afin d'enrichir les protocoles départementaux relatifs à la création de retenues.	Territoire S3R	pour mémoire	1			2024-2029
<b>TOTAL - Actions Réglementaires</b>					<b>- €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

**Synthèse des Actions non retenues en lien avec la thématique PGRE**

<b>Structure</b>	<b>Catégorie d'action</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Sous-bassin versant concerné</b>	<b>Coût estimatif en € HT</b>	<b>Volume d'eau économisé ou substitué* en m<sup>3</sup> / an</b>	<b>Volume d'eau économisé ou substitué* en m<sup>3</sup> / été</b>	<b>Année(s) de l'action (début et fin)</b>
Annonay Rhône Agglo	Sécurisation AEP hors interconnexion	Mise en œuvre des DUP sur le barrage du Ternay	Deu3	400 000			2025
Annonay Rhône Agglo	Sécurisation AEP hors interconnexion	Mise en œuvre des DUP sur les captages de la vallée de la Vocance	Can1	400 000			2025
Annonay Rhône Agglo	Sécurisation AEP hors interconnexion	Etude de défaillance et de vulnérabilité / PGSSE	Can1 et Deu3	100 000			2023
Commune de La Versanne	Sécurisation AEP hors interconnexion	Mise en service d'un captage avec un réservoir abandonné dans les années 80 (actuellement alimenté par le réseau AEP) afin d'utiliser cette eau pour les besoins du SDIS et des administrés en période d'été. Déconnexion du réseau AEP.	Deu2	80 921	360	459	2026
Syndicat des Trois Rivières	Milieux aquatiques	Restauration et préservation des zones humides par la mise en place de plan de gestion par site.	Territoire S3R	180 000			2024-2029
ASA de la Couronne - SMHAR	Interconnexion	Alimentation de la retenue des echarpies par une prise d'eau sur le Rhône à créer pour irriguer 150 ha de cultures majoritairement non irriguées actuellement (sécurisation cultures fourragères) uniquement sur ASA de la Couronne	Ver - Val et Afflu	5 000 000	375 000	375 000	2022 - 2027

## ANNEXE : actions d'économies d'eau sur le Rhône - tous usages

Synthèse des actions AEP								
Structure	Exemple d'action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Chavanay	Rhone	250 000	5 475	3 000	2026 - 2027	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Chuyer	Rhone	250 000	5 475	3 000	2026 - 2027	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Maclas	Rhone	PM	3 712	2 000	2026 - 2027	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	Programme de renouvellement du réseau de distribution (diamètre divers), linéaire estimé à 4 km sur tout le réseau de la CCPR, matériau divers (PVC, fonte...) - tronçon priorité 1 du SDAEP sur Pélussin	Rhone	PM	2 190	1 000	2026 - 2027	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Réduction de la pression	Mise en place de 3 réducteurs de pression à Maclas	Rhone	PM	8 204	3 774	2025	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Réduction de la pression	Mise en place de 2 réducteurs de pression à Chuyer	Rhone	31 429	4 450	2 047	2025	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Réduction de la pression	Mise en place d'un réducteur de pression à Vérin	Rhone	15 714	2 600	1 196	2025	
Syndicat Annonay-Serrières	Lutte contre les fuites	Réalisation des actions prioritaires du SDAEP : - Renouvellement des réseaux les plus fuyards en priorité - Amélioration de la sectorisation des fuites - Réduction des pressions sur certains linéaires de réseau - ...	Rhone	Non connu			2024 - 2034	
Syndicat Annonay-Serrières	Autre action	Création d'un nouveau Puits à drain rayonnant (Peyraud) pour sécuriser l'approvisionnement en eau	Rhone	Non connu			2027 - 2031	
Syndicat Annonay-Serrières	Action de communication : plaquettes, animations...	Mise en place d'un plan de communication : notamment sensibilisation des abonnés sur les économies d'eau, les gestes hydroéconomiques, les enjeux locaux liés à la distribution d'eau potable...	Rhone	Non connu			2025 - 2034	
Syndicat Annonay-Serrières	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : - Etude de l'interconnexion des réseaux d'eau potable du Nord Ardèche : le titulaire du marché évaluera si le plan de secours (interconnexion) est opérationnel / fonctionnel, et fera des propositions d'amélioration. - Tranche optionnelle : pour les communes de St Julien Molin Molette, Bourg Argental et pour Vocance le titulaire du marché étudiera la faisabilité technique et financière d'un raccordement des réseaux de ces communes au réseau du syndicat Annonay-Serrières.	Rhone	400 000			2023 - 2025	
Syndicat Annonay-Serrières	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	Mise en place d'une surveillance des ouvrages de prélèvements : mise en place de sondes dans les Puits afin de suivre l'évolution et l'état de la nappe phréatique mais aussi l'état de fonctionnement des Puits et l'évolution de leur colmatage	Rhone	100 000			2022 - 2023	
Syndicat Cance-Doux	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : - Etude de l'interconnexion des réseaux d'eau potable du Nord Ardèche : le titulaire du marché évaluera si le plan de secours (interconnexion) est opérationnel / fonctionnel, et fera des propositions d'amélioration. - Tranche optionnelle : pour les communes de Lalouvesc, St Pierre sur Doux, St Symphorien de Mahun, et pour les communes de la communauté de commune du Pays de St Félicien (communes non comprises dans le périmètre du PGRE), le titulaire du marché étudiera la faisabilité technique et financière d'un raccordement des réseaux de ces communes au réseau du syndicat Cance-Doux.	Rhone	400 000			2023 - 2025	
Syndicat Cance-Doux	SDAEP / diagnostic patrimoine AEP	Mise en place d'une surveillance des ouvrages de prélèvements : mise en place de sondes dans les Puits afin de suivre l'évolution et l'état de la nappe phréatique mais aussi l'état de fonctionnement des Puits et l'évolution de leur colmatage	Rhone	120 000			2022 - 2023	
Synthèse des actions liées à l'usage d'arrosage des espaces verts et alimentation des infrastructures publiques								
Structure	Catégorie d'action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)	
Centre Hospitalier Pilat Rhodanien	Lutte contre les fuites	Remplacement de la canalisation d'arrivée d'eau générale du site de St Pierre de Bœuf entre le compteur général et l'établissement	Rhone	9 000	Non connu	Non connu	Non connu	
Centre Hospitalier Pilat Rhodanien	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	Changement par des robinets thermostatiques	Rhone	Non chiffré	Non connu	Non connu	Non connu	
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Optimisation des consommations des infrastructures collectives	Réhabilitation de la piscine intercommunale à Pélussin (ouverture de mai à septembre en plein air) : étanchement du bassin par un revêtement inox et changement du système de filtration	Rhone	PM	2 448	1 952	2024 - 2025	
Commune d'Andance	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	Pose de mousseurs (réducteurs de pression) sur les robinets où il est possible d'en installer	Rhone	Négligeable			Non connu	
Commune d'Ardoix	Plantation d'espèces végétales économes en eau	Plantation d'arbres et arbustes économes en eau dans le cadre de l'aménagement de la future place de la mairie	Rhone	Non chiffré			2023	
Commune de Chavanay	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	Evolution vers arrosage automatique intégré et mise en place de goutte à goutte avec régulation de la pression : action mise en 2021 mais non réalisée donc déplacée en 2022	Rhone	Non chiffré	118	118	2022	
Commune de Davézieux	Pilotage et amélioration des techniques d'arrosage	Mise en place d'un arrosage intégré (arrosage automatique enterré) sur le stade n°3 au niveau du complexe sportif (Jossols) actuellement arrosé par aspersion (enrouleur) (stade n°1 : déjà en arrosage intégrée et stade n°2 : pelouse synthétique)	Rhone	12 000	400	320	2023	
Commune de Serrières	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	Mise en place de l'arrosage par goutte à goutte et d'espèces végétales nécessitant peu d'arrosage dans le cadre de l'aménagement du quai sud	Rhone	3 000	Non connu	Non connu	2023	
Commune de Roiffieux	Récupération des eaux pluviales	Acquisition / installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts (complexe sportif et culturel de La Garde)	Rhone	60 000	en cours	en cours		
Commune de Roiffieux	Action de communication : plaquettes, animations...	Mise en place d'actions de sensibilisation auprès du public scolaire en faveur de la préservation de la ressource en eau (ex: organisation d'une journée de l'eau, la vie)	Rhone	700	en cours	en cours	ts les ans	
Commune de Roiffieux	Matériels hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie	Acquisition / installation de 20 mousseurs aux robinets et de 17 robinets temporisés dans les bâtiments communaux de l'école publique et de l'espaces des Termes	Rhone	1 300	en cours	en cours	2023	
Commune de Quintenas	Désimperméabilisation	Création d'une surface d'infiltration de 150 à 200 m <sup>3</sup> avec réaménagement partiel de la cour et création d'un stockage enterré des eaux pluviales des bâtiments scolaires publics pour l'arrosage des espaces verts de la commune et pour divers nettoyage. Stockage de 15000 litre de prévu, en bordure du Groupe Scolaire afin de réaliser une aire de pompage extérieure. Terrassement, canalisations, raccordement sur le réseau EP, dispositif de pompage.	Rhone	36 912	200	140	2023 - 2024	
Synthèse des actions industrielles								
Structure	Catégorie d'action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Volume d'eau économisé ou substitué en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisé ou substitué en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)	
CEMEX Béton	Optimisation du lavage des machines	Mettre en place d'une temporisation sur le bouton lavage des bandes acheminant les granulats servant à fabriquer le béton.	Rhone	Non chiffré			2023	
CEMEX Béton	Récupération des eaux pluviales	Récupération de l'eau pluviale (ruissellement et toiture) pour stockage dans un bassin et utilisation pour la fabrication du béton, le lavage des camions toupies et des équipements	Rhone	Non chiffré	Non connu	Non connu	2023	
Synthèse des actions agricoles								
Structure	Catégorie d'action	Description de l'action	Sous-bassin versant concerné	Coût estimatif en € HT	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / an	Volume d'eau économisée en m <sup>3</sup> / été	Année(s) de l'action (début et fin)	
Domaine d'Emile	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	Investissement dans un ordinateur centralisateur muni d'un logiciel pour la gestion de l'irrigation sur 3 points de prélèvement dont 2864 m <sup>3</sup> prélevé sur l'ASA du Châtelet en 2020	Rhone	PM	286	286	2022 - 2023	
EARL Val Fruit	Pilotage et Amélioration des techniques d'irrigation	Remplacement du système d'irrigation de parcelle 1,1 ha de pommiers par microaspersion par un système goutte à goutte à partir prélèvement sur ASA Sud Pilat	Rhone	2 500	2 500	2 500	2023 - 2024	
DOMAINE DE LA FAVIERE	Récupération des eaux pluviales	Mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie via les toitures des bâtiments d'exploitation pour utilisation pour les traitements phytosanitaires (eau actuellement prélevé sur réseau eau potable de malleval : 100% Rhône)	Rhone	5 500	25	25	2023	